

VOLUME 2

APPLICATION INFORMATIQUE

 PILOTAGE 

Guide pratique de lecture  
des indicateurs fournis aux écoles

Avril 2019

L'objectif de ce guide pratique est de soutenir la direction et l'équipe éducative dans la lecture et l'analyse des indicateurs fournis par le pouvoir régulateur via l'application informatique « Pilotage ».

Pour réaliser leur diagnostic collectif, les écoles commencent par établir un état des lieux de leur situation. Cet état des lieux doit notamment analyser les indicateurs mis à leur disposition. Les écoles définissent ensuite trois à cinq objectifs spécifiques qu'elles proposent de se fixer pour rencontrer les défis prioritaires révélés par le diagnostic<sup>1</sup>.

Le présent guide pratique:

- invite à se familiariser avec l'univers des indicateurs, son vocabulaire spécifique et sa mise en forme dans l'application informatique « Pilotage » (I),
- analyse une série d'indicateurs en les croisant et en illustrant les liens qui peuvent être établis entre les indicateurs de l'école et les objectifs d'amélioration définis pour le système scolaire (II),
- contient un glossaire technique (III), ainsi que la liste des définitions des indicateurs (IV) mis à la disposition des écoles dans l'application informatique « Pilotage ».

Ce guide pratique est un outil complémentaire au guide de l'utilisateur de l'application informatique « Pilotage ».

L'emploi dans le présent guide des noms masculins pour les différents titres et fonctions est épïcène en vue d'assurer la lisibilité du texte, nonobstant les dispositions du décret du 21 juin 1993 relatif à la féminisation des noms de métier.

---

1. Voir pages 16 à 18 du guide de l'utilisateur.

# SOMMAIRE

## Introduction..... 4

## I Se familiariser avec l'univers des indicateurs ..... 7

## II Analyser des indicateurs ..... 16

1. Les indicateurs relatifs aux résultats des élèves ..... 19
  - 1.1. Fondamental ordinaire - Les résultats des élèves au CEB..... 19
  - 1.2. Secondaire ordinaire – Les résultats des élèves au CE1D..... 24
2. L'indicateur relatif au redoublement généré ..... 27
  - 2.1. Fondamental ordinaire – Le redoublement généré en relation avec le redoublement des garçons et des filles ..... 27
  - 2.2. Secondaire ordinaire – Le redoublement généré en relation avec d'autres indicateurs relatifs au redoublement. .... 29
3. L'indicateur relatif au nombre d'élèves en intégration..... 33
4. L'indicateur relatif à l'absentéisme des élèves ..... 36
  - 4.1. Fondamental ordinaire – L'absentéisme des élèves en relation avec des indicateurs relatifs au parcours des élèves et à la dynamique collective de l'équipe éducative ..... 36
  - 4.2. Secondaire ordinaire – L'absentéisme des élèves en relation avec les indicateurs relatifs aux taux de retard et de sorties précoces..... 39

## III Glossaire technique..... 42

- A. Définitions générales..... 43
- B. Définitions relatives aux indicateurs intégrés dans l'application « Pilotage » .... 45

## IV Définitions des indicateurs..... 50

- A. Indicateurs relatifs à l'enseignement fondamental ordinaire ..... 51
- B. Indicateurs relatifs à l'enseignement secondaire ordinaire..... 59
- C. Indicateurs relatifs à l'enseignement fondamental spécialisé..... 68
- D. Indicateurs relatifs à l'enseignement secondaire spécialisé ..... 74

# INTRODUCTION

## Introduction

---

Le pouvoir régulateur a défini sept objectifs d'amélioration pour le système éducatif qui devront être pris en considération pour l'élaboration et la contractualisation des plans de pilotage/contrats d'objectifs. Il s'agit :

1. d'améliorer significativement les savoirs et compétences des élèves,
2. d'augmenter la part des jeunes diplômés de l'enseignement secondaire supérieur,
3. de réduire les différences entre les résultats des élèves les plus favorisés et ceux des élèves les moins favorisés d'un point de vue socio-économique,
4. de réduire progressivement le redoublement et le décrochage,
5. de réduire les changements d'école au sein du tronc commun,
6. d'augmenter progressivement l'inclusion des élèves à besoins spécifiques dans l'enseignement ordinaire,
7. d'accroître les indices du bien-être à l'école et de l'amélioration du climat scolaire.

Pour chaque objectif d'amélioration, des indicateurs de suivi ont été définis. Ces indicateurs visent à permettre de mesurer la progression et d'évaluer l'impact des réformes mises en œuvre dans le cadre du Pacte pour un Enseignement d'excellence.

Des valeurs de référence ont également été définies. Celles-ci précisent, chaque fois que c'est possible, des cibles chiffrées en termes de résultats à atteindre.

5

Par ailleurs, le pouvoir régulateur met à la disposition de chaque école des indicateurs qui lui sont propres via l'application informatique « Pilotage ».

Ces indicateurs sont classés en cinq rubriques :

1. Données relatives à la structure, l'encadrement et la population scolaire,
2. Dynamique collective,
3. Apprentissages,
4. Parcours d'élèves,
5. Climat scolaire.

Dans une même rubrique, les indicateurs sont regroupés pour en faciliter la lecture.

Pour réaliser leur état des lieux et leur diagnostic, les écoles analysent notamment les indicateurs mis à leur disposition. Elles définissent ensuite trois à cinq objectifs spécifiques contribuant aux objectifs d'amélioration du système. Elles définissent aussi les stratégies et actions nouvelles pour atteindre leurs objectifs.

Le tableau ci-après présente les rubriques d'indicateurs fournis aux écoles, quelques exemples d'indicateurs propres à chacune des rubriques, et les objectifs d'amélioration du système auxquels ils peuvent être liés.

## Introduction

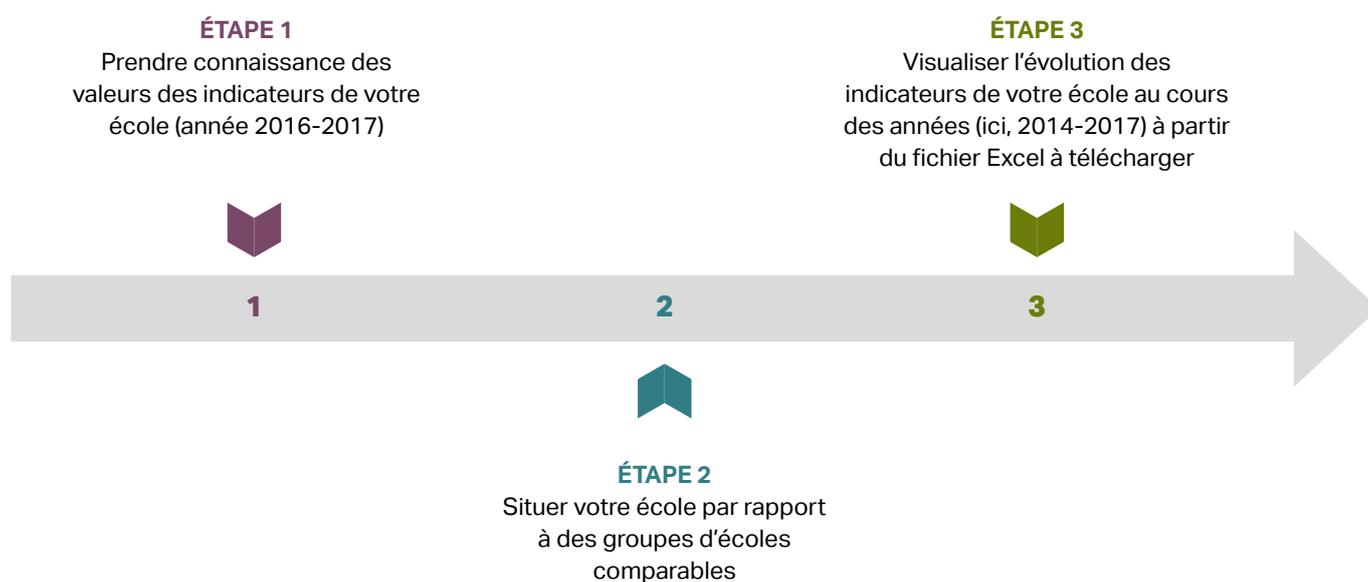
INDICATEURS DE L'APPLICATION INFORMATIQUE « PILOTAGE »			OBJECTIFS D'AMÉLIORATION DU SYSTÈME ÉDUCATIF
Rubriques	Regroupe- ments	Exemples	
Apprentissages	Évaluation des élèves	Résultats moyens à l'épreuve du CE1D français par école	Améliorer significativement les savoirs et compétences
		Résultats moyens à l'épreuve CESS français-Qualification	
		Résultats moyens à l'épreuve du CEB en éveil par école	
	Certification	Dispersion des résultats aux épreuves du CEB par école	Réduire les différences entre les résultats des élèves les plus favorisés et des élèves les moins favorisés d'un point de vue socio-économique
Taux d'obtention du CQ6 en technique et artistique de qualification (6 <sup>e</sup> année)		Augmenter la part des jeunes diplômés de l'enseignement secondaire supérieur	
	Taux d'obtention du CESS (enseignement général)		
Parcours	Maintien et redoublement	Taux de redoublement scolarisé	Réduire progressivement le redoublement et le décrochage
	Retard scolaire (et décrochage)	Taux d'élèves en retard de plus d'un an	
		Taux de sorties précoces	
	Flux des élèves	Retard scolaire moyen	Réduire les changements d'école au sein du tronc commun
		Taux de changement d'école des élèves non redoublants en fin de 2 <sup>e</sup>	
		Taux de renouvellement des élèves	Augmenter progressivement l'inclusion des élèves à besoins spécifiques dans l'enseignement ordinaire
Taux de sortants vers le spécialisé			
Taux d'entrants en provenance du spécialisé			
Climat de l'école	Absentéisme des élèves	Taux d'absentéisme des élèves	Accroître les indices du bien-être à l'école et du climat scolaire
	Exclusion	Taux d'exclusion définitive	
	Population scolaire	Taux annuel moyen de variation de la population scolaire sur 3 ans	
Dynamique collective	Absence du personnel	Taux d'absence du personnel	Accroître les indices du bien-être à l'école et du climat scolaire
	Profil de l'équipe	Taux d'enseignants novices (moins de 5 ans)	
	Stabilité	Nombre de directeurs successifs en 5 ans	
	Variation des effectifs	Taux de variation du nombre d'enseignants en fonction	

# I. SE FAMILIARISER AVEC L'UNIVERS DES INDICATEURS

## I. Se familiariser avec l'univers des indicateurs

---

Les trois étapes décrites ci-dessous permettent de se familiariser avec l'univers des indicateurs de l'application informatique « Pilotage ».



## I. Se familiariser avec l'univers des indicateurs

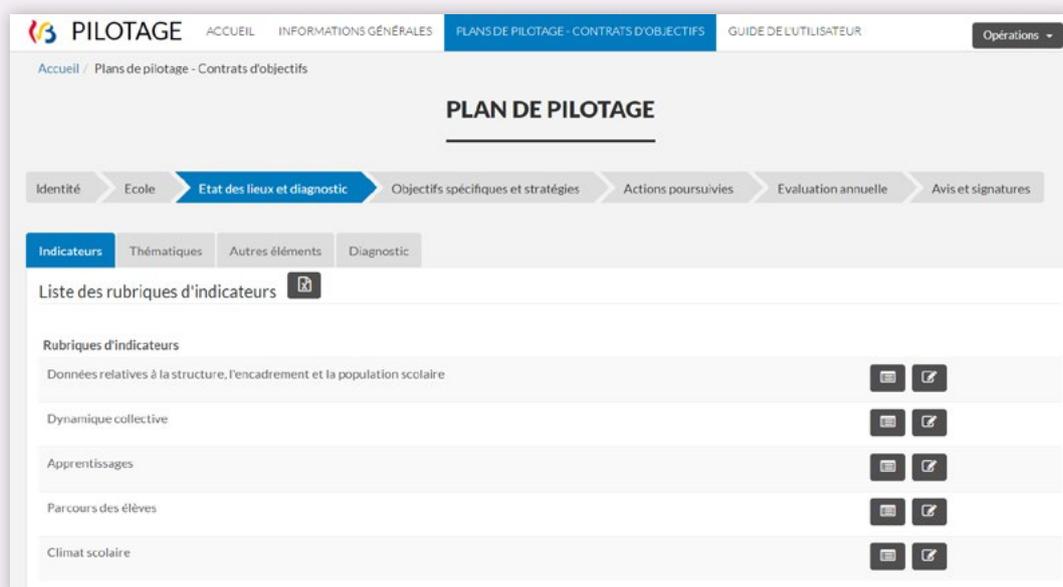
### ÉTAPE 1 : PRENDRE CONNAISSANCE DES VALEURS DES INDICATEURS ACTUELS POUR VOTRE ÉCOLE (ANNÉE 2016-2017)

Afin d'accéder aux indicateurs de votre école, cliquez sur l'onglet 3 « **État des lieux et diagnostic** » de l'application informatique « Pilotage ».



Pour se familiariser avec les **rubriques**, cliquez sur le sous-onglet « Indicateurs » où se trouve la liste des cinq rubriques d'indicateurs.

Pour rappel, les données, reprises dans la première rubrique, sont des éléments factuels (sous forme qualitative ou quantitative) tandis que dans les quatre autres rubriques se trouvent des variables, le plus généralement sous forme de taux (en %), permettant la comparaison, dans le temps et entre groupes d'écoles.



## I. Se familiariser avec l'univers des indicateurs

L'ouverture d'une rubrique permet de découvrir l'organisation des **regroupements** au sein de chacun des indicateurs.

À l'intérieur de la rubrique « **Données relatives à la structure, l'encadrement et la population scolaire** », la colonne de droite reprend la valeur de chaque indicateur, ici pour l'année scolaire 2016-2017.

Liste de rubriques d'indicateurs		Etablissement 2016 - 2017
Rubrique	Données relatives à la structure, l'encadrement et la population scolaire	
Regroupement	Elèves	
	Nombre d'élèves	405
	Structure des effectifs	-0,08
	Nombre d'élèves primo-arrivants	0
	Nombre d'élèves en intégration	1
	Encadrement	
	Capital période (CP) généré en maternel (nombre)	181
	Capital période (CP) généré en primaire (nombre)	340
	CP – Complément de direction en maternel (nombre)	0
	CP – Complément de direction en primaire (nombre)	24
	...	

## I. Se familiariser avec l'univers des indicateurs

### ÉTAPE 2 : SITUER VOTRE ÉCOLE PAR RAPPORT À DES GROUPES D'ÉCOLES COMPARABLES

À l'intérieur des rubriques « **Dynamique collective** », « **Apprentissages** », « **Parcours d'élèves** » et « **Climat scolaire** », trois colonnes à droite reprennent les valeurs de chaque indicateur pour l'année scolaire 2016-2017 :

- dans la première colonne, ce sont les valeurs des indicateurs de **votre école** ;
- dans la deuxième colonne se trouvent les valeurs des indicateurs de l'ensemble des écoles de la **même catégorie** que votre école ;
- dans la troisième colonne se trouvent les valeurs des indicateurs pour l'ensemble des écoles de **même profil** que votre école.

Rubrique	Regroupements	Intitulés des indicateurs	Etablissement 2016 - 2017	Catégorie 2016 - 2017	Profil 2016 - 2017
		Dynamique collective			
		Absence du personnel			
		Taux d'absence du personnel (%)	2,2	7,0	6,9
		Taux lissé sur trois ans du taux d'absence du personnel (%)	2,1	-0,08	-0,08
		Profil de l'équipe			
		Taux d'ETP enseignants (%)	93	90	90
		Taux de femmes (enseignantes) (%)	86	84	84
		Âge moyen de enseignants (en années)	42	40	40
		Taux d'enseignants de plus de 50 ans (%)	14	20	21
		...			

Les informations relatives au profil et à la catégorie de votre école sont disponibles dans la rubrique « Données relatives à la structure, l'encadrement et la population scolaire ».

Pour rappel, les **profils d'écoles** sont des regroupements d'écoles en fonction du type d'études organisées dans l'école.

Dans chaque profil, les écoles sont regroupées en **catégories d'écoles** en fonction du niveau socio-économique (ISE) moyen des élèves de l'école. Les écoles de chaque profil sont ainsi réparties en maximum quatre groupes (de 1 à 4), le groupe 1 étant d'ISE moyen le plus faible, le groupe 4 étant d'ISE moyen le plus élevé.

Ces données « profil » et « catégorie » permettent de comparer les valeurs des variables de l'école à celles de groupes d'écoles comparables (même profil, même catégorie) et ainsi à mieux situer l'école et à déterminer des objectifs spécifiques réalistes.

## I. Se familiariser avec l'univers des indicateurs

Pour trouver les informations concernant le profil et la catégorie de votre école, veuillez cliquer sur l'onglet « état des lieux et diagnostic » (1) puis sur le sous-onglet « Indicateurs » (2). Veuillez ensuite vous rendre dans la rubrique « Données relatives à la structure... » (3) et cliquer sur l'icône à droite pour développer les indicateurs de cette rubrique (4).

12

Veuillez-vous diriger vers le bas de la page, au niveau du regroupement « spécificités structurelles » et prendre connaissance des informations relatives au profil, à la catégorie, au changement de profil et au changement de catégorie.

Spécificités structurelles	Établissement 2016 - 2017
Ecole en encadrement différencié (oui/non)	non
Présence d'un projet d'immersion (oui/non)	non
Profil	EMP
Catégorie	EMP(2)
ISE	0,06
Changement de profil (oui/non)	non
Changement de catégorie (oui/non)	non
Restructuration de l'école (oui/non)	non
Existence d'un DASPA (oui/non)	non

Les données « **changement de profil** » et « **changement de catégorie** » vous informent sur un possible changement de profil et/ou de catégorie de votre école entre l'année scolaire de référence (celle affichée au-dessus des données de votre école - ici, l'année 2016-2017) et l'année scolaire précédente. Ces informations permettent de mieux comprendre les valeurs de référence.

## I. Se familiariser avec l'univers des indicateurs

Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des profils et des catégories (ISE) possibles pour les écoles de l'enseignement obligatoire de plein exercice en Fédération Wallonie-Bruxelles.

TYPE D'ENSEIGNEMENT	PROFILS D'ÉCOLE	CATÉGORIES (ISE) D'ÉCOLE
ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL ORDINAIRE	<b>EM</b> = écoles maternelles (ne présentant que ce niveau d'études)	EM(1), EM(2), EM(3)
	<b>EMP</b> = écoles maternelles et primaires (présentant un niveau primaire et selon les cas, un niveau maternel)	EMP(1), EMP(2), EMP(3), EMP(4)
ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DE PLEIN EXERCICE	<b>ESQ</b> = écoles secondaires « à majorité de qualification » organisant de l'enseignement de qualification pour plus de 75% des élèves aux 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> degrés	ESQ(1), ESQ(2), ESQ(3), ESQ(4)
	<b>EST</b> = écoles secondaires « à majorité de transition » organisant de l'enseignement de transition pour plus de 85% des élèves aux 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> degrés	EST(1), EST(2), EST(3), EST(4)
	<b>ESM</b> = écoles secondaires « mixtes », autres que les ESQ et EST (y compris les écoles n'organisant qu'un 1 <sup>er</sup> degré)	ESM(1), ESM(2), ESM(3), ESM(4)
ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ	<b>ESF</b> = écoles spécialisées fondamentales	ESF(1), ESF(2), ESF(3), ESF(4)
	<b>ESS1</b> = écoles spécialisées secondaires organisant majoritairement les formes d'enseignement 1 et/ou 2	ESS1(1)
	<b>ESS2</b> = écoles spécialisées secondaires organisant majoritairement les formes d'enseignement 3 et/ou 4	ESS2(1), ESS2(2), ESS2(3)

Ce tableau renseigne les profils des écoles spécialisées qui ont été modifiés en date du 15 mai 2019.

## I. Se familiariser avec l'univers des indicateurs

### ÉTAPE 3 : VISUALISER L'ÉVOLUTION DES INDICATEURS POUR SON ÉCOLE AU COURS DES ANNÉES (2014 À 2017) À PARTIR DU FICHIER EXCEL À TÉLÉCHARGER

L'application informatique « Pilotage » présente les valeurs des indicateurs de l'année de référence (ici 2016-2017) uniquement. Pour obtenir également les valeurs pour les années scolaires 2014-2015 et 2015-2016, veuillez télécharger et ouvrir le fichier Excel qui reprend l'ensemble des valeurs pour l'ensemble des indicateurs.

Rubriques d'indicateurs		
Données relatives à la structure, l'encadrement et la population scolaire		
Dynamique collective		
Apprentissages		
Parcours des élèves		
Climat scolaire		

Pour ce faire, veuillez-vous rendre sur l'onglet « État des lieux et diagnostic » (1) puis sur le sous-onglet « Indicateurs » (2). Veuillez ensuite cliquer sur le symbole « fichier Excel » à droite de la « Liste des rubriques d'indicateurs » (3).

Veuillez enregistrer le fichier en format .xlsx (il est possible que, par défaut, il le fichier soit en format .csv, ce qui en limite l'usage).

Le fichier vous permet d'analyser l'évolution dans le temps de la situation de l'école pour les différents indicateurs.

## I. Se familiariser avec l'univers des indicateurs

Le tableau ci-dessous présente un extrait du fichier Excel tel que téléchargé, puis mis en forme pour aider à la lecture de son contenu.

Les informations concernant les années 2017-2018 à 2019-2020 ne sont pas encore disponibles. Elles seront intégrées dans l'application informatique « Pilotage » au fil du temps.

N° Fase	Indicateur	Regroupement	Rubrique	Année 2014/2015 Etablissement	Année 2015/2016 Etablissement	Année 2016/2017 Etablissement	Année 2017/2018 Etablissement	Année 2018/2019 Etablissement	Année 2019/2020 Etablissement
xx	Moyenne des résultats moyens obtenus aux épreuves CEB français, CEB mathématiques et CEB éveil (score /100)	Évaluation des élèves	Apprentissages		75	75	67		

Année 2014/2015 Catégorie	Année 2015/2016 Catégorie	Année 2016/2017 Catégorie	Année 2017/2018 Catégorie	Année 2018/2019 Catégorie	Année 2019/2020 Catégorie	Année 2014/2015 Profil	Année 2015/2016 Profil	Année 2016/2017 Profil	Année 2017/2018 Profil	Année 2018/2019 Profil	Année 2019/2020 Profil
	75	74	70				76	75	72		

Il est possible de transposer, pour chaque indicateur, les informations dans un format « tableau » reprenant les valeurs de cet indicateur en fonction de l'année scolaire, pour l'école, sa catégorie (ISE) et son profil.

Un outil et les instructions utiles vous permettant de réaliser cette transposition sont disponibles au niveau de la messagerie de l'application « Pilotage ».

INDICATEUR « MOYENNE DES RÉSULTATS MOYENS OBTENUS AUX ÉPREUVES CEB FRANÇAIS, CEB MATHÉMATIQUES ET CEB ÉVEIL »			
Scores	École	Écoles de même catégorie (ISE)	Écoles de même profil
2014 – 2015	75%	75%	76%
2015 – 2016	75%	74%	75%
2016 – 2017	67%	70%	72%

## II.

# ANALYSER DES INDICATEURS

## II. Analyser des indicateurs

Lorsqu'elle réalise l'état des lieux préalable au diagnostic de l'établissement, l'équipe pédagogique est amenée à analyser les indicateurs qui lui sont fournis, à interpréter leur évolution, à les mettre en parallèle ou à les confronter.

Dans les pages qui suivent, plusieurs lectures croisées d'indicateurs sont proposées permettant, outre l'analyse d'un indicateur au regard des valeurs de référence mises à disposition dans l'application « Pilotage » (catégories et profils d'écoles), d'étudier certains indicateurs par rapport à d'autres, en identifiant les relations entre eux. Les analyses sont présentées sous la forme de « démarches »<sup>1</sup> qui, tant pour le fondamental que pour le secondaire, prennent pour point de départ un indicateur lié aux résultats des élèves (1), à leur parcours (2), à l'inclusion (3), et au climat scolaire (4). Les analyses proposées pour l'enseignement fondamental peuvent bien entendu nourrir la réflexion d'une école du secondaire et vice-versa, tout comme une analyse pour l'ordinaire pourra alimenter la réflexion d'un établissement de l'enseignement spécialisé et vice-versa.

Les démarches proposées visent également à illustrer les liens qui peuvent être établis entre les indicateurs de l'école et les objectifs d'amélioration définis pour le système scolaire. Le tableau ci-dessous reprend les indicateurs qui sont au départ des analyses proposées et les objectifs d'amélioration du système auxquels ils peuvent être liés (sans que ces liens ne soient exhaustifs).

Indicateurs pris pour point de départ de l'analyse proposée	Liens avec les objectifs d'amélioration du système
<p>Les indicateurs relatifs aux résultats des élèves :</p> <p>Moyenne des résultats moyens au CEB (rubrique « apprentissages », fondamental ordinaire)</p> <p>Moyenne des résultats moyens au CE1D (rubrique « apprentissages », secondaire ordinaire)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Améliorer significativement les savoirs et les compétences des élèves</li> <li>Augmenter la part des jeunes diplômés de l'enseignement secondaire supérieur</li> <li>Réduire les différences entre les résultats des élèves les plus favorisés et ceux des élèves les moins favorisés d'un point de vue socio-économique</li> </ul>
L'indicateur relatif au redoublement généré (rubrique « parcours », fondamental ordinaire et secondaire ordinaire)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réduire progressivement le redoublement et le décrochage</li> <li>Réduire les changements d'école au sein du tronc commun</li> </ul>
L'indicateur relatif au nombre d'élèves en intégration (rubrique « données de structure », enseignement spécialisé)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Augmenter progressivement l'inclusion des élèves à besoins spécifiques dans l'enseignement ordinaire</li> </ul>
L'indicateur relatif à l'absentéisme des élèves (rubrique « climat scolaire », fondamental ordinaire et secondaire ordinaire)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accroître les indices du bien-être à l'école et de l'amélioration du climat scolaire</li> </ul>

1/ Voir ci-après, « démarche proposée ». Les démarches proposées associent plusieurs indicateurs, que ceux-ci appartiennent à la même rubrique d'indicateurs ou pas.

Afin d'être la plus concrète possible, l'analyse de chacun des indicateurs est proposée pour une école dite « fictive » – c'est-à-dire une école dont les données ont été modifiées pour respecter son anonymat – permettant d'approcher au plus près les réalités rencontrées par les équipes éducatives. Pour cerner d'entrée de jeu le contexte général dans lequel évolue

## II. Analyser des indicateurs

---

l'école fictive, quelques informations générales sont données : le profil et la catégorie de l'école (voir les définitions pp. 45 à 49), ainsi que le nombre d'élèves et le nombre d'enseignants (en équivalents temps plein ou « ETP »), en 2016-2017.

*Ci-après :*

*École fictive : Catégorie EMP(2), 480 élèves, 35 ETP enseignants*

La démarche proposée présente chaque indicateur référencé sous la forme d'un tableau tel qu'il peut être extrait du fichier Excel (voir p. 15). Pour chaque indicateur/tableau, l'analyse consiste à offrir un « mode de lecture » de l'indicateur et une ou plusieurs « piste(s) d'analyse ». Le **mode de lecture** de l'indicateur permet de cerner son évolution dans le temps, et de prendre connaissance des valeurs de référence de l'indicateur pour les écoles de la même catégorie et du même profil, tandis que les **pistes d'analyse** visent à établir des liens avec d'autres indicateurs pertinents par la formulation d'hypothèses, la recherche de corrélations, etc., qui permettent de structurer l'analyse et d'éclairer les phénomènes observés.

L'agencement des indicateurs et les pistes d'analyse proposés sont strictement illustratifs et ne préjugent en rien d'autres lectures croisées. Il faudra en outre toujours garder à l'esprit que les indicateurs, aussi bien construits soient-ils, ne pourront dire toute la réalité d'une école et ne reflèteront la situation de l'école qu'au moment où ils sont produits.

## II. Analyser des indicateurs

---

### 1. LES INDICATEURS RELATIFS AUX RÉSULTATS DES ÉLÈVES

---

Les indicateurs relatifs aux résultats des élèves sont des indicateurs essentiels pour la réflexion des équipes éducatives. Leur analyse peut mener l'école, lorsqu'elle réalise son état des lieux et son diagnostic, à s'interroger de façon générale sur l'amélioration des savoirs et compétences, à observer l'existence de différences de résultats importantes entre ses élèves ou encore à analyser différentes pistes pour réduire le redoublement. L'analyse qui suit prend pour point de départ deux indicateurs relatifs aux évaluations externes des élèves : le CEB pour le fondamental (1.1), et le CE1D pour le secondaire (1.2).

#### 1.1. Fondamental ordinaire - Les résultats des élèves au CEB

---

Pour l'analyse des indicateurs relatifs aux résultats des élèves au CEB, l'équipe pédagogique pourra, par exemple, suivre les deux pistes suivantes :

- Approfondir l'analyse du résultat moyen des élèves de l'école en lien avec d'autres indicateurs relatifs à l'évaluation (1.1.1) ;
- Développer l'analyse de l'indicateur en lien avec les indicateurs relatifs au redoublement (1.1.2).

19

##### 1.1.1. Analyse des résultats moyens au CEB en relation avec d'autres indicateurs relatifs à l'évaluation

L'indicateur « moyenne des résultats moyens obtenus aux épreuves du CEB » est, comme son nom l'indique, calculé à partir de la moyenne des résultats au CEB pour l'ensemble des élèves de l'école ayant passé l'épreuve. Une moyenne d'école peut par définition recouvrir une grande variété de résultats. Analyser la variété des résultats des élèves peut donc présenter un intérêt pour l'équipe éducative qui pourra interroger la dispersion des résultats des élèves de l'école, et analyser plus avant les résultats des élèves qui sont les plus faibles.

##### **École fictive : Catégorie EMP(2), 480 élèves (dont 55 passent le CEB), 35 ETP enseignants**

Il s'agit d'une école fondamentale (profil EMP) dans la catégorie liée aux indices socio-économiques moyens à faibles (catégorie 2).

## II. Analyser des indicateurs

### Démarche proposée :

#### Analyser l'indicateur « Moyenne des résultats moyens obtenus aux épreuves CEB français, CEB mathématiques et CEB éveil »

INDICATEUR « MOYENNE DES RÉSULTATS MOYENS OBTENUS AUX ÉPREUVES CEB FRANÇAIS, CEB MATHÉMATIQUES ET CEB ÉVEIL »			
Scores	École	Écoles de même catégorie (ISE)	Écoles de même profil
2014 – 2015	75%	75%	76%
2015 – 2016	75%	74%	75%
2016 – 2017	67%	70%	72%

### Mode de lecture du tableau :

Les scores de l'école sont proches des scores de l'ensemble des écoles fondamentales en FWB et de l'ensemble des écoles de même catégorie (liée à l'ISE) en 2014-2015 et 2015-2016, mais le score de l'école diminue en 2016-2017, où la moyenne des résultats moyens est plus faible que dans les autres établissements.

#### ⇒ Piste d'analyse :

La diminution du score de l'école au CEB suggère d'interroger plus avant l'indicateur – dont on rappelle qu'il est calculé sous la forme d'une moyenne – pour pouvoir analyser la dispersion des résultats qu'elle recouvre. Ceci permet de savoir si cette moyenne est le fait d'une large part d'élèves aux résultats moyens ou si elle résulte d'une part plus restreinte d'élèves dont les résultats seraient particulièrement faibles.

#### Analyser l'indicateur « Dispersion des résultats par école au CEB »

INDICATEUR « DISPERSION DES RÉSULTATS PAR ÉCOLE AU CEB »			
Indice	École	Écoles de même catégorie (ISE)	Écoles de même profil
2014 – 2015	12	11	11
2015 – 2016	10	12	11
2016 – 2017	19	13	12

### Mode de lecture du tableau :

L'indicateur de dispersion<sup>2</sup> permet d'estimer l'écart des résultats de l'ensemble des élèves par rapport à la moyenne obtenue. Statistiquement, un indice supérieur à 20 indique une dispersion importante entre les valeurs relevées. Le tableau montre que, pour l'école donnée, l'hétérogénéité est normale en 2015-2016, mais s'accroît en 2016-2017 et atteint une dispersion plus élevée que ce qui est observé pour les écoles de même profil et de même catégorie.

2/ Cet indicateur, représenté par l'« écart-type », permet de mesurer la dispersion, ou l'étalement, d'un ensemble de valeurs autour de leur moyenne. Plus l'écart-type est faible, plus la population est homogène. Empiriquement, si l'écart-type est inférieur à 10, on peut considérer que tout le monde est à peu près au même résultat (la moyenne) ; si l'écart-type est compris entre 10 et 20, le groupe présente une hétérogénéité normale ; si l'écart-type est compris entre 20 et 30, l'hétérogénéité est importante, voire très importante. Si les participants sont nombreux, on peut estimer que la dispersion des scores est significative.

## II. Analyser des indicateurs

### ⇒ Piste d'analyse :

On constate que la baisse des résultats moyens est concomitante d'un accroissement de la dispersion des résultats au sein de l'école. Ceci laisse supposer que l'écart entre les élèves qui réussissent bien le CEB et ceux dont les résultats sont faibles s'est fortement accru au cours des trois dernières années.

Pour approfondir l'analyse de la baisse de la moyenne au CEB et l'accroissement des écarts au sein de l'école, on pourra analyser l'indicateur « élèves faisant partie des 10% les plus faibles au CEB ». Cet indicateur permet de positionner les élèves de l'école, en particulier ceux dont les résultats au CEB sont les plus faibles, par rapport aux élèves les plus faibles de la FWB.

### Analyser l'indicateur « Élèves faisant partie des 10% les plus faibles au CEB »

INDICATEUR « ÉLÈVES FAISANT PARTIE DES 10% LES PLUS FAIBLES AU CEB »			
Taux	École	Écoles de même catégorie (ISE)	Écoles de même profil
2014 – 2015	12%	11%	10%
2015 – 2016	11%	11%	10%
2016 – 2017	31%	12%	10%

21

### Mode de lecture du tableau :

En 2014-2015, 12% des élèves de l'école se trouvaient parmi les élèves de la FWB dont les résultats sont les plus faibles. En 2016-2017, près d'un élève sur trois se trouve dans ce cas, soit une augmentation très importante. Ce taux est de surcroît nettement supérieur à celui des autres écoles de la même catégorie ISE.

### ⇒ Lecture croisée :

Dans le cas présent, on observe que la baisse du résultat moyen au CEB est concomitante d'une augmentation de la part d'élèves appartenant à la catégorie des élèves les plus faibles de la FWB. En partant du résultat moyen, et en interrogeant ensuite la dispersion autour de cette moyenne, l'analyse des indicateurs permet d'identifier précisément que la baisse de la moyenne n'est pas spécialement liée à une baisse généralisée des résultats, mais à l'augmentation notable du nombre d'élèves dont les scores au CEB sont très faibles. Rappelons que l'analyse ne vise pas à identifier une cause exclusive ou à fournir une analyse exhaustive, mais à indiquer des pistes de lecture de certains phénomènes objectivés dont l'analyse doit toujours être croisée.

## II. Analyser des indicateurs

### 1.1.2. Analyse des résultats au CEB en relation avec des indicateurs relatifs au redoublement

Un indicateur de résultat tel que la moyenne des résultats au CEB peut également être mis en relation avec les caractéristiques du parcours des élèves qui fréquentent l'école. On peut par exemple croiser la lecture des résultats au CEB avec celle des indicateurs relatifs au redoublement.

#### École fictive : Catégorie EMP(1), 430 élèves (dont 40 passent le CEB), 30 ETP enseignants

Il s'agit d'une école fondamentale (profil EMP) dans la catégorie liée aux indices socio-économiques les plus faibles (catégorie 1).

#### Démarche proposée :

#### Analyser l'indicateur « Moyenne des résultats moyens obtenus aux épreuves CEB français, CEB mathématiques et CEB éveil »

INDICATEUR « MOYENNE DES RÉSULTATS MOYENS OBTENUS AUX ÉPREUVES CEB FRANÇAIS, CEB MATHÉMATIQUES ET CEB ÉVEIL »			
Scores	École	Écoles de même catégorie (ISE)	Écoles de même profil
2014 – 2015	54%	71%	77%
2015 – 2016	63%	70%	76%
2016 – 2017	56%	66%	73%

22

#### Mode de lecture du tableau :

Dans cette école, les scores moyens obtenus au CEB varient d'une année à l'autre. Ils sont inférieurs à ceux obtenus par les élèves inscrits dans des écoles de catégorie ISE similaire, et sont bien plus faibles que ceux obtenus dans l'ensemble des écoles fondamentales de la FWB.

#### ⇒ Piste d'analyse :

L'indicateur met en évidence un défi persistant pour l'école en matière de résultats au CEB. Ce défi doit-il s'analyser comme caractérisant uniquement la fin de la scolarité primaire ou peut-il être mis en relation avec d'autres difficultés, telles que celles liées au parcours des élèves qui fréquentent l'école ? Emblématique des difficultés des élèves, et défi majeur en FWB, le redoublement peut être analysé à partir de nombreux indicateurs fournis aux écoles. On pourra par exemple se demander si l'école, dont les résultats sont faibles en fin de sixième primaire, scolarise un nombre important d'élèves qui redoublent – quelle que soit l'année primaire qu'ils fréquentent dans l'école. C'est ce que permet d'analyser l'indicateur relatif au « redoublement scolarisé ».

## II. Analyser des indicateurs

### Analyser l'indicateur « Redoublement scolarisé »

INDICATEUR « REDOUBLEMENT SCOLARISÉ »			
Taux	École	Écoles de même catégorie (ISE)	Écoles de même profil
2014 – 2015	6,3%	5,9%	3,4%
2015 – 2016	5,7%	5,4%	3,2%
2016 – 2017	8,5%	5,5%	3,1%

#### Mode de lecture du tableau :

L'école présente un taux de redoublement scolarisé supérieur à celui des écoles comparables. Cela signifie que, dans cette école fondamentale, une part d'élèves relativement élevée (8,5% en 2016-2017) recommence une année d'étude, que les élèves aient ou non fréquenté l'école l'année précédente. Ce taux est par ailleurs en augmentation, alors que les écoles de même catégorie connaissent des taux dont la moyenne est relativement stable.

#### ⇒ Piste d'analyse :

Dans le cas de cette école, la faiblesse des résultats au CEB (en fin de sixième primaire) est corrélée au fait qu'un nombre important d'élèves, quelle que soit leur année d'étude, redoublent. Précisons d'emblée que la juxtaposition des deux indicateurs n'a pas pour objet d'analyser le parcours des élèves qui ont passé le CEB pour se demander si ces élèves en particulier ont redoublé ou pas durant leur scolarité. L'importance de la part d'élèves redoublants présents dans l'école indique en revanche que les difficultés d'apprentissage sont plus répandues que ce que suggère la seule lecture de l'indicateur relatif au CEB. Pour analyser plus précisément les difficultés rencontrées par les élèves, on pourra se demander si – outre ce taux important et croissant d'élèves qui au cours d'une année redoublent dans l'école – les élèves de l'école ont tendance à redoubler plusieurs fois.

23

### Analyser l'indicateur « Retard scolaire de deux ans et plus »

INDICATEUR « RETARD SCOLAIRE DE DEUX ANS ET PLUS »			
Taux	École	Écoles de même catégorie (ISE)	Écoles de même profil
2014 – 2015	4,3%	3,6%	1,6%
2015 – 2016	5,0%	3,2%	1,5%
2016 – 2017	6,1%	3,0%	1,3%

#### Mode de lecture du tableau :

Cet indicateur signale les élèves de l'école qui ont redoublé au moins deux fois au cours de leur parcours en primaire. Dans cette école, le taux de retard scolaire de deux ans et plus est, en 2016-2017, le double de celui des écoles de même catégorie, et le quadruple de la moyenne des écoles fondamentales de la FWB. Ce taux est en augmentation au cours des trois années observées.

## II. Analyser des indicateurs

### ⇒ Lecture croisée :

L'indicateur dénote, pour toutes les années confondues, une présence très importante d'élèves cumulant deux années de retard ou plus, et dont on peut supposer que les difficultés d'apprentissage persistent au fil de la scolarité. L'analyse des trois indicateurs montre dès lors que si l'école fait face à un défi important concernant les résultats des élèves de sixième primaire, ce défi ne doit probablement pas être analysé de manière isolée. Dans la mesure où la portion d'élèves redoublants tend à croître, et singulièrement la part de ceux qui redoublent plusieurs fois, les difficultés en matière d'apprentissage caractérisent plutôt l'ensemble du parcours primaire, que ce soit en amont ou en aval d'une décision de redoublement.

### 1.2. Secondaire ordinaire – Les résultats des élèves au CE1D

Les lectures d'indicateurs appartenant à différentes rubriques peuvent également être croisées. Pour illustrer l'analyse de l'indicateur lié aux résultats des élèves dans le secondaire, on prendra pour point de départ l'indicateur relatif aux résultats des élèves au CE1D en y associant la lecture de plusieurs indicateurs relatifs à la dynamique collective au sein de l'école.

#### École fictive : Catégorie EST(1), 730 élèves (dont 180 passent le CE1D), 60 ETP enseignants

Il s'agit d'une école secondaire dont une forte majorité des élèves fréquentent l'enseignement de transition (profil EST) dans la catégorie liée à des indices socio-économiques les plus faibles (catégorie 1).

#### Démarche proposée :

Analyser l'indicateur « Moyenne des résultats moyens obtenus aux épreuves CE1D français, CE1D mathématiques, CE1D langues modernes, CE1D sciences »

INDICATEUR « MOYENNE DES RÉSULTATS MOYENS OBTENUS AUX ÉPREUVES CE1D FRANÇAIS, CE1D MATHÉMATIQUES, CE1D LANGUES MODERNES, CE1D SCIENCES »			
Scores	École	Écoles de même catégorie (ISE)	Écoles de même profil
2014 – 2015	44%	55%	62%
2015 – 2016	41%	57%	63%
2016 – 2017	42%	55%	61%

## II. Analyser des indicateurs

### Mode de lecture du tableau :

Comparativement à ceux des écoles de catégorie et de profil similaires, les résultats moyens obtenus par les élèves qui passent le CE1D sont bien plus faibles, et par ailleurs en-dessous de 50%, ce qui indique qu'une part importante d'élèves est en échec à l'épreuve. La moyenne reste stable durant la période considérée.

### ⇒ Piste d'analyse :

Outre l'analyse approfondie qui pourrait être faite des indicateurs de résultats des élèves, on peut interroger la faiblesse des scores au CE1D en lien avec d'autres dimensions du pilotage des écoles, notamment celle relative à l'équipe éducative. Rappelons ici que l'analyse ne vise pas à identifier une cause exclusive ou à fournir une analyse exhaustive, mais à indiquer des pistes de lecture de certains phénomènes objectivés dont l'analyse doit toujours être croisée. On postulera que la stabilité de l'équipe éducative, d'année en année ou au cours de l'année, est un marqueur important de la dynamique collective au sein de l'école, et qu'un encadrement pédagogique instable sera dans bien des cas défavorable aux apprentissages.

### Analyser l'indicateur « Stabilité des enseignants à 5 ans »

INDICATEUR « STABILITÉ DES ENSEIGNANTS À 5 ANS »			
Taux	École	Écoles de même catégorie (ISE)	Écoles de même profil
2014 – 2015	49%	60%	66%
2015 – 2016	56%	60%	66%
2016 – 2017	55%	61%	67%

### Mode de lecture du tableau :

Cet indicateur montre que la stabilité de l'équipe pédagogique est inférieure à celle que l'on peut observer dans les écoles organisant majoritairement de l'enseignement de transition, ainsi que celles de même catégorie (ISE). Une plus grande part d'enseignants quitte l'école. Concrètement, en 2016-2017, on ne retrouve plus dans l'école qu'environ la moitié des enseignants présents cinq ans auparavant.

### ⇒ Piste d'analyse :

La variation du corps professoral d'une année à l'autre pourrait être le symptôme d'une dynamique complexe au sein de l'équipe éducative et de l'école, se traduisant par une détérioration des conditions d'apprentissage. Dans le cas de cette école, la faiblesse des résultats des élèves est corrélée à une instabilité importante de l'encadrement pédagogique : les changements qui affectent la composition du corps professoral d'une année à l'autre, et marquent la dynamique au sein de l'équipe éducative, se reflètent dans un indicateur dont les valeurs sont préoccupantes par rapport à celles des autres écoles. L'analyse peut être poursuivie en se demandant si l'instabilité d'année en année se double d'une instabilité au cours de l'année scolaire (taux d'absence du personnel) ce qui tendrait à confirmer l'hypothèse d'un cadre de travail délétère pour l'équipe éducative.

## II. Analyser des indicateurs

### Analyser l'indicateur « Absence du personnel »

INDICATEUR « ABSENCE DU PERSONNEL »			
Taux	École	Écoles de même catégorie (ISE)	Écoles de même profil
2014 – 2015	7,2%	6,6%	6,4%
2015 – 2016	5,7%	6,6%	6,1%
2016 – 2017	5,5%	6,5%	5,9%

#### Mode de lecture du tableau :

Cet indicateur montre que le taux d'absence est proche de celui des écoles de catégorie et de profil comparables et que ce taux est en diminution progressive, d'année en année.

#### ⇒ Piste d'analyse :

On observe que l'absence des enseignants au cours de l'année n'est pas plus importante qu'ailleurs, ce qui conduit à nuancer l'hypothèse d'un climat délétère au sein de l'équipe éducative (et de l'école). On interrogera dès lors une autre facette possible de la stabilité à 5 ans, et donc de la dynamique collective qui prévaut, en analysant l'indicateur relatif aux enseignants novices présents dans l'école, soit la part d'enseignants ayant au plus cinq années d'ancienneté par rapport au nombre total d'enseignants de l'école.

26

### Analyser l'indicateur « Enseignants novices (moins de 5 ans) »

INDICATEUR « ENSEIGNANTS NOVICES (MOINS DE 5 ANS) (TAUX, EN %) »			
Taux	École	Écoles de même catégorie (ISE)	Écoles de même profil
2014 – 2015	42%	31%	26%
2015 – 2016	32%	28%	25%
2016 – 2017	36%	28%	24%

#### Mode de lecture du tableau :

Le recrutement d'enseignants novices est, dans cette école, nettement supérieur à celui mesuré dans l'ensemble des écoles organisant majoritairement de l'enseignement de transition, ainsi qu'à celui des écoles de la même catégorie (ISE). En 2016-2017, plus d'un tiers des enseignants de l'école ont une ancienneté de service inférieure à 5 ans.

#### ⇒ Lecture croisée :

On remarque que l'école, alors que son personnel enseignant est plus instable qu'ailleurs, a une tendance marquée à recruter des enseignants novices. L'analyse croisée de l'indicateur relatif à la stabilité à 5 ans et de celui relatif à la part d'enseignants peu expérimentés, peut laisser supposer une dynamique collective plus fragile, ce qui peut impacter le suivi pédagogique et donc les résultats des élèves (au CE1D).

## II. Analyser des indicateurs

### 2. L'INDICATEUR RELATIF AU REDOUBLEMENT GÉNÉRÉ

L'indicateur relatif au « taux de redoublement généré » de l'école est au départ de la réflexion lorsque l'école interroge sa contribution à l'objectif d'amélioration du système éducatif qui concerne la réduction du redoublement et du décrochage<sup>3</sup>, dans la mesure où l'indicateur donne la part d'élèves de l'école pour laquelle une décision de redoublement a été posée par l'école elle-même.

Selon les *Indicateurs de l'enseignement*, le taux de redoublement généré dans l'enseignement fondamental est d'environ 3% en 2016-2017, ce qui signifie concrètement qu'en juin 2016, les écoles ont décidé en moyenne d'un redoublement pour un élève sur 33. Le taux de redoublement généré varie selon le niveau socio-économique de l'école (sa catégorie ISE) : il passe de 1,2% dans les écoles aux ISE élevés à près de 6% dans les écoles aux ISE les plus faibles. Dans l'enseignement secondaire, le taux de redoublement généré fluctue fortement puisqu'il passe de 7,6%, dans les écoles secondaires à majorité de transition (EST) aux ISE les plus élevés (EST(4)), à 21% - touchant donc un élève sur 5 - dans les écoles secondaires qualifiantes (ESQ) dont les ISE sont les plus faibles (ESQ(1)). D'autres facteurs influencent également le redoublement : ainsi, le taux de redoublement généré en troisième et en cinquième secondaires est en moyenne plus élevé pour les élèves qui subissent déjà un retard scolaire, ainsi que pour les garçons<sup>4</sup>.

Croisée à l'indicateur relatif au redoublement internalisé<sup>5</sup>, l'analyse du redoublement généré permet d'appréhender le phénomène de relégation qui caractérise le système scolaire en FWB. Cette analyse est particulièrement importante pour la prise en compte de la contribution des écoles aux objectifs d'amélioration qui concernent l'équité du système scolaire.

Dans les lignes qui suivent, des exemples de lecture de l'indicateur seront présentés pour le niveau fondamental (2.1) et pour le niveau secondaire (2.2).

#### 2.1. Fondamental ordinaire – Le redoublement généré en relation avec le redoublement des filles et des garçons

Dans le système éducatif de la FWB, le redoublement affecte moins les filles que les garçons, ainsi que le montrent les *Indicateurs de l'enseignement*<sup>6</sup> : que ce soit dans le primaire ou dans le secondaire, le parcours des garçons est moins linéaire que celui des filles. Le redoublement, le retard scolaire, le décrochage, l'orientation vers le spécialisé... affectent systématiquement plus les garçons que les filles. La dimension du genre du parcours, et donc du redoublement, est dès lors souvent pertinente pour établir le diagnostic de l'école.

3/ Il s'agit ici de l'objectif d'amélioration du système éducatif lié à la réduction progressive du redoublement et du décrochage. Il vise une diminution de 50% de ces deux phénomènes à l'horizon 2030, dans l'ensemble des écoles de la FWB.

4/ Voir à ce sujet l'indicateur 12

« Redoublement généré dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice », FWB,

*Les indicateurs de l'enseignement*, Bruxelles, 2017, pp. 28-29.

5/ Le taux de redoublement internalisé est un taux calculé sur la base du redoublement généré. Il s'agit de la part des élèves qui restent dans le même établissement **parmi ceux qui redoublent**. Un taux de redoublement internalisé de 30% indique que, parmi les élèves qui redoublent dans l'école en fin d'année, seuls 30% d'entre eux, redoublent dans la même école l'année scolaire suivante.

6/ En 2015-2016, on constate un retard scolaire de 13% pour les filles et de 15% pour les garçons (le retard scolaire étant la conséquence d'un ou plusieurs redoublements dans le parcours). Concernant l'évolution du taux de retard scolaire par sexe dans l'enseignement ordinaire de plein exercice de 2006-2007 à 2015-2016, voir FWB, *Les indicateurs de l'enseignement*, Bruxelles, 2017, p.25.

## II. Analyser des indicateurs

### École fictive : Catégorie EMP(2), 300 élèves, 20 ETP enseignants

Il s'agit d'une école fondamentale (profil EMP) dans la catégorie liée aux indices socio-économiques moyens à faibles (catégorie 2).

#### Démarche proposée :

#### Analyser l'indicateur « Taux de redoublement généré »

INDICATEUR « TAUX DE REDOUBLEMENT GÉNÉRÉ »			
Taux	École	Écoles de même catégorie (ISE)	Écoles de même profil
2014 – 2015	6,2%	3,7%	3,4%
2015 – 2016	3,8%	3,6%	3,2%
2016 – 2017	2,1%	3,4%	3,1%

#### Mode de lecture du tableau :

Si les taux de redoublement généré des écoles fondamentales et des écoles de même catégorie (liée à l'ISE) sont assez proches en 2015-2016, on remarque que, dans l'école analysée, le taux de redoublement généré a été divisé par trois entre 2014-2015 et 2016-2017, pour atteindre un taux plus bas que la moyenne des écoles comparables.

#### ⇒ Piste d'analyse :

Pour analyser l'origine de cette diminution et l'efficacité des actions qui ont pu être mises en place, on pourra commencer par interroger les portions de filles et de garçons qui, au sein de l'école, sont affectées par une décision de redoublement.

#### Analyser les indicateurs « Taux de redoublement généré des filles et des garçons »

INDICATEUR « TAUX DE REDOUBLEMENT GÉNÉRÉ DES FILLES »			
Taux	École	Écoles de même catégorie (ISE)	Écoles de même profil
2014- 2015	2,6%	3,3%	3,1%
2015-2016	3,2%	3,3%	2,9%
2016 – 2017	2,2%	3,2%	2,9%

INDICATEUR « TAUX DE REDOUBLEMENT GÉNÉRÉ DES GARÇONS »			
Taux	École	Écoles de même catégorie (ISE)	Écoles de même profil
2014 -2015	12%	4,1%	3,7%
2015 -2016	4,3%	3,8%	3,5%
2016 -2017	1,9%	3,6%	3,3%

## II. Analyser des indicateurs

---

### Mode de lecture des tableaux :

Les taux de redoublants, filles et garçons, diminuent dans le temps mais avec une décroissance nettement plus forte pour les garçons, qui partaient d'un taux élevé de redoublants (12%), par rapport à celui des filles (2,6%). En 2016-2017, les décisions de redoublement affectent nettement moins les garçons que dans les écoles comparables.

### ⇒ Lecture croisée :

La diminution du taux de redoublement chez les garçons impacte positivement la diminution du taux de redoublants dans l'école. L'analyse montre ici l'intérêt de prendre en compte la dimension du genre dans l'approche du redoublement et des actions à mettre en place au sein de l'école.

### 2.2. Secondaire ordinaire – Le redoublement généré en relation avec d'autres indicateurs relatifs au redoublement

---

Pour approfondir l'analyse d'un phénomène aussi complexe que le redoublement, une palette d'indicateurs est fournie aux écoles. Ces indicateurs permettent de prendre en compte les différents aspects du phénomène et la manière dont ils affectent la trajectoire des élèves. Le redoublement peut en effet être antérieur à l'arrivée de l'élève dans l'école, c'est ce que permet d'analyser l'indicateur relatif au redoublement accueilli. Le redoublement peut par ailleurs être la conséquence d'une décision de l'école, ce que traduit l'indicateur relatif au redoublement généré. Dans ce cas, on pourra être amené à distinguer la situation des élèves qui sont amenés à redoubler au sein de l'école (redoublement internalisé) de ceux qui quittent l'école pour redoubler ailleurs, témoignant ainsi d'une pratique de relégation de certains élèves ou d'« écrémage ». Le redoublement peut aussi être analysé à partir de l'indicateur « redoublement scolarisé » qui agrège les élèves qui étaient scolarisés dans l'école et y redoublent et ceux qui ayant fait l'objet d'une décision de redoublement de la part d'un autre établissement, arrivent dans l'école pour y redoubler. Enfin, le redoublement peut s'analyser au regard du retard scolaire qui comptabilise les redoublements successifs marquant le parcours des élèves.

L'analyse du redoublement proposée ci-dessous prendra pour point de départ le taux de redoublement généré et l'éclairera à partir d'autres indicateurs liés au redoublement, comme le redoublement internalisé, le redoublement scolarisé ou encore le redoublement accueilli.

#### École fictive : Catégorie EST(3), 700 élèves, 70 ETP enseignants

Il s'agit d'une école secondaire dont une forte majorité des élèves fréquentent l'enseignement de transition (profil EST) dans la catégorie liée aux indices socio-économiques moyens à élevés (catégorie 3).

## II. Analyser des indicateurs

### Démarche proposée :

#### Analyser l'indicateur « Taux de redoublement généré »

INDICATEUR « TAUX DE REDOUBLEMENT GÉNÉRÉ »			
Taux	École	Écoles de même catégorie (ISE)	Écoles de même profil
2014 – 2015	21%	11%	12%
2015 – 2016	13%	9,2%	10%
2016 – 2017	16%	9,6%	10%

#### Mode de lecture du tableau :

Dans l'école, les taux de redoublement généré sont très importants et dépassent largement les taux des écoles secondaires de même profil et de même catégorie. En 2016-2017, il atteint 16%, signifiant qu'un élève sur 6 dans l'école en 2015-2016 est redoublant en 2016-2017, soit un taux 50% plus élevé que celui des écoles de même catégorie et de même profil pour la même année scolaire.

#### ⇒ Piste d'analyse :

L'école recourt bien plus qu'ailleurs au redoublement. Ce phénomène est-il corrélé à des pratiques de relégation ? C'est ce que l'on pourra analyser à partir de l'indicateur relatif au redoublement internalisé qui, tout en mesurant la portion d'élèves redoublants qui poursuivent leur parcours dans l'école, permet également d'identifier si une portion importante d'élèves redoublants sont amenés à quitter l'école.

#### Analyser l'indicateur « Taux de redoublement internalisé »

INDICATEUR « TAUX DE REDOUBLEMENT INTERNALISÉ »			
Taux	École	Écoles de même catégorie (ISE)	Écoles de même profil
2014 – 2015	44%	65%	66%
2015 – 2016	27%	65%	67%
2016 – 2017	30%	64%	66%

#### Mode de lecture du tableau :

En 2016-2017, seuls 30% des élèves dont un redoublement a été décidé en 2015-2016 sont encore dans l'école en 2016-2017 : autrement dit, seuls 3 élèves sur 10 dont le redoublement a été décidé par l'école y restent l'année scolaire suivante. L'école présente une part de redoublants internalisés deux fois moins importante que dans les écoles de même catégorie et de même profil.

## II. Analyser des indicateurs

### ⇒ Piste d'analyse :

La lecture de l'indicateur relatif au redoublement internalisé permet de nuancer l'analyse du seul indicateur relatif au redoublement généré. Si le nombre de décisions de redoublement prises par l'école est en diminution, on constate cependant qu'une part croissante des élèves redoublants est amenée à quitter l'école pour poursuivre sa scolarité dans un autre établissement (puisque seuls 30% des redoublants restent dans l'école), ce qui permet d'identifier certaines pratiques de relégation. Pour approfondir l'analyse, on se demandera quelle est la part totale d'élèves redoublants que l'école est amenée à scolariser, que ces élèves aient été présents ou pas dans l'école l'année précédente, et ce que nous apprend l'indicateur relatif au redoublement accueilli.

### Analyser les indicateurs « Taux de redoublement scolarisé » et « Taux de redoublement accueilli »

INDICATEUR « TAUX DE REDOUBLEMENT SCOLARISÉ »			
Taux	École	Écoles de même catégorie (ISE)	Écoles de même profil
2014 – 2015	13%	7,5%	8,1%
2015 -2016	3,5%	6,2%	7,0%
2016 – 2017	4,2%	6,5%	6,9%

31

### Mode de lecture du tableau :

On constate depuis deux ans une diminution impressionnante du nombre de redoublants présents dans l'école, soit une diminution de 67% en 3 années. Avec un taux de 4,2% en 2016-2017, l'école scolarise près de deux fois moins de redoublants que la moyenne des écoles secondaires de même profil (c'est-à-dire les écoles à forte majorité d'élèves dans l'enseignement de transition).

### ⇒ Piste d'analyse :

Parallèlement à la diminution – depuis quelques années – d'élèves redoublants qui poursuivent leur parcours dans l'école, le nombre total d'élèves ayant redoublé et qui sont scolarisés dans l'école est en très forte diminution. Cette diminution est-elle due principalement à la diminution du redoublement internalisé ou s'explique-t-elle également par la diminution du nombre d'élèves redoublants en provenance d'autres écoles ? L'analyse de l'indicateur relatif au redoublement accueilli permet de vérifier si ce taux diminue et dans quelles proportions.

## II. Analyser des indicateurs

INDICATEUR « TAUX DE REDOUBLEMENT ACCUEILLI »			
Taux	École	Écoles de même catégorie (ISE)	Écoles de même profil
2014 -2015	18%	18%	17%
2015 -2016	1,2%	13%	14%
2016 -2017	0,7%	16%	16%

### Mode de lecture des tableaux :

On observe la quasi-disparition de l'accueil d'élèves redoublants en provenance d'autres écoles. Avec un taux de redoublement accueilli de 0,7% en 2016-2017, la diminution est quasiment de 100%, alors que dans les écoles comparables, c'est près d'un élève redoublant sur six qui provient d'une autre école.

### ⇒ Lecture croisée :

Alors que la lecture du seul indicateur de redoublement généré montre une diminution du redoublement au sein de l'école qui pourrait être analysée positivement au regard de l'objectif d'amélioration qui concerne la réduction du redoublement à l'échelle du système scolaire – en notant toutefois que ce taux reste 50% plus élevé que dans les écoles comparables – la prise en compte d'autres indicateurs et leur lecture croisée permettent de cerner un ensemble de pratiques de relégation mises en place par l'école, et dès lors de pointer l'importance de traiter la question des changements d'école parmi les objectifs spécifiques que se donnera l'école.

## II. Analyser des indicateurs

### 3. L'INDICATEUR RELATIF AU NOMBRE D'ÉLÈVES EN INTÉGRATION

L'inclusion des élèves à besoins spécifiques dans l'enseignement ordinaire est un défi particulièrement important en FWB, tant dans les écoles ordinaires que spécialisées. En 2016-2017, plus de 4000 élèves inscrits dans l'enseignement spécialisé bénéficiaient du processus d'intégration dans l'enseignement ordinaire, soit environ 12% de la population de l'enseignement spécialisé. Dans l'ensemble des écoles spécialisées de la FWB, le taux d'intégration varie selon le profil<sup>1</sup> de l'école : 8,7% pour les écoles organisant majoritairement les enseignements de types 1, 2 et 3 et 17 % pour les écoles organisant majoritairement les autres types d'enseignement<sup>2</sup>.

Dans les lignes qui suivent, la lecture des indicateurs fournis par l'application « Pilotage » sera illustrée par la situation d'une école de l'enseignement spécialisé de niveau fondamental. L'analyse prendra pour point de départ la donnée relative au nombre d'élèves en intégration, et complètera ensuite cette information à partir de l'analyse des variables relatives aux flux d'élèves.

1/ Les profils des écoles spécialisées ont été modifiés à partir du 15 mai 2019. Dès lors, l'école fictive qui a le profil « école spécialisée organisant majoritairement les enseignements de types 1, 2 et 3 » fait à présent partie du profil « école spécialisée fondamentale ».

Cette modification a probablement un impact sur les valeurs des indicateurs calculés pour l'ensemble des écoles du profil et par conséquent de la catégorie. Cependant, cela ne modifie pas l'intérêt de l'analyse réalisée.

2/ Les taux d'élèves en intégration ont été calculés en divisant le nombre d'élèves en intégration dans une école (ou un groupe d'écoles) par le nombre d'élèves inscrits dans cette école (ou ce groupe d'écoles), ces nombres étant fournis dans les données de structure de chaque école. Voir également, à ce sujet, l'indicateur 7 « Publics de l'enseignement spécialisé: types, niveaux et intégration », FWB, *Les indicateurs de l'enseignement*, Bruxelles, 2017, pp. 18-19.

#### École fictive : Catégorie ESP1(2), 130 élèves, 20 ETP enseignants

Il s'agit d'une école d'enseignement (fondamental) spécialisé organisant majoritairement de l'enseignement des types 1, 2 et/ou 3 (profil ESP1) dans la catégorie liée aux indices socio-économiques moyens à faibles (catégorie 2).

#### Démarche proposée :

#### Analyser les données relatives au nombre d'élèves en intégration

INDICATEUR « NOMBRE D'ÉLÈVES EN INTÉGRATION »	
Nombre	École
2014-2015	18
2015-2016	24
2016-2017	29

INDICATEUR « NOMBRE D'ÉLÈVES »	
Nombre	École
2014-2015	124
2015-2016	121
2016-2017	130

## II. Analyser des indicateurs

### Mode de lecture des tableaux :

Les tableaux montrent qu'en 2016-2017, 29 élèves sur le nombre total d'élèves inscrits dans l'école spécialisée (130) bénéficient d'un processus d'intégration dans une école fondamentale de l'enseignement ordinaire, partenaire de l'école spécialisée. Ce nombre est en forte croissance puisqu'il a augmenté de 60% en deux ans. Il concerne actuellement plus d'un élève sur cinq inscrits dans l'école. En 2014-2015, il ne concernait qu'un élève sur sept.

#### ⇒ Piste d'analyse :

Le nombre important et croissant d'élèves en intégration témoigne de la mise en place par l'école spécialisée de nombreux partenariats avec des écoles ordinaires pour l'intégration d'une part croissante de ses élèves (29 en 2016-2017), et une contribution positive à l'objectif d'amélioration relatif à l'inclusion des élèves à besoins spécifiques. Dans le cadre de la réalisation de son état des lieux, l'équipe éducative pourra mettre cette information en relation avec les flux d'entrée des élèves dans l'école. Alors que l'enseignement spécialisé se caractérise par des flux « internes » d'élèves plus importants que dans l'enseignement ordinaire, il sera important de comprendre si le nombre croissant d'élèves en intégration est corrélé à un flux accru d'élèves en provenance de l'enseignement ordinaire. C'est ce que permettent d'analyser les indicateurs relatifs aux flux des élèves entrants dans l'école en distinguant un flux total et le flux en provenance de l'ordinaire.

34

### Analyser les indicateurs « Taux d'entrée dans l'école » et « Taux d'entrée en provenance de l'ordinaire »

INDICATEUR « TAUX D'ENTRÉE DANS L'ÉCOLE »			
Taux	École	Écoles de même catégorie (ISE)	Écoles de même profil
2014 - 2015	38%	28%	27%
2015 - 2016	35%	26%	27%
2016 - 2017	37%	26%	27%

INDICATEUR « TAUX D'ENTRÉE EN PROVENANCE DE L'ORDINAIRE »			
Taux	École	Écoles de même catégorie (ISE)	Écoles de même profil
2014 - 2015	15%	6,4%	6,4%
2015 - 2016	21%	6,2%	6,5%
2016 - 2017	24%	6,5%	7,1%

### Mode de lecture du tableau :

Le tableau relatif au taux d'entrée montre que celui-ci est stable au cours des trois dernières années (37% en 2016-2017). Chaque année, environ un tiers des élèves de l'école sont « nouveaux », ce qui est beaucoup plus élevé que dans les écoles spécialisées comparables où seul un quart des élèves est renouvelé.

## II. Analyser des indicateurs

Le deuxième tableau analyse plus spécifiquement le taux d'entrée des élèves en provenance de l'ordinaire. Il montre qu'en 2016-2017, 24% des élèves nouvellement inscrits dans l'école fréquentaient l'enseignement ordinaire en 2015-2016, avec une croissance importante en trois ans. Ce taux en croissance est bien plus élevé que dans les écoles spécialisées comparables, puisqu'il est quatre fois supérieur.

On notera que les deux tableaux doivent être lus en parallèle<sup>9</sup> : dans le cas présent, alors que 37% sont nouveaux en 2016-2017, soit 43 élèves sur 130, le taux de 24% d'élèves en provenance de l'ordinaire représente 24% de ces 43 élèves, soit 11 élèves.

### ⇒ Piste d'analyse :

On a pu constater que le nombre croissant d'élèves en intégration était bien corrélé à un flux accru d'élèves en provenance de l'enseignement ordinaire. Dans la mesure où le nombre d'élèves inscrits dans l'école demeure relativement stable, on se demandera si le flux d'entrée d'élèves en provenance de l'ordinaire est compensé par la sortie d'élèves vers l'enseignement ordinaire. C'est ce que permet de vérifier l'indicateur relatif aux taux de sortie vers l'ordinaire.

### Analyser l'indicateur « Taux de sortie vers l'ordinaire »

35

INDICATEUR « TAUX DE SORTIE VERS L'ORDINAIRE »			
Taux	École	Écoles de même catégorie (ISE)	Écoles de même profil
2014 - 2015	3,5%	2,7%	3,4%
2015 - 2016	6,8%	2,5%	3,7%
2016 - 2017	6,0%	2,8%	3,5%

### Mode de lecture du tableau :

Dans l'école, le taux d'élèves qui, l'année scolaire suivante, sont inscrits dans l'enseignement ordinaire a doublé en deux ans. Le taux de sortie vers l'ordinaire est, en 2016-2017, deux fois plus important que dans les écoles comparables. Par rapport aux 130 élèves de l'école, le taux de sortie vers l'ordinaire représente 9 élèves de l'école, pour l'année 2016-2017.

### ⇒ Lecture croisée :

En analysant les données relatives au nombre d'élèves, et à ceux en intégration, en lien avec les taux d'entrée et de sortie, l'école pourra appréhender les flux d'élèves qu'elle doit gérer annuellement : des élèves qui arrivent dans l'école, des élèves qui en sortent et des élèves inscrits dans un processus d'intégration (en partenariat avec des écoles ordinaires). Dans le cas présent, alors que les flux d'élèves entre cette école et des écoles fondamentales de l'enseignement ordinaire ont tendance à se complexifier, l'école pourra dresser un état des lieux précis de ceux-ci et appréhender sa contribution à l'objectif d'amélioration relative à l'augmentation de l'inclusion des élèves à besoins spécifiques dans l'enseignement ordinaire.

9/ C'est également le cas pour l'indicateur « taux de redoublement internalisé » qui doit être analysé au regard de l'indicateur « taux de redoublement scolarisé » : ce dernier permet de connaître la part d'élèves redoublants dans l'ensemble de l'école une année donnée, tandis que le premier donne la part d'élèves arrivés d'une autre école parmi les élèves redoublants de l'école.

## II. Analyser des indicateurs

### 4. L'INDICATEUR RELATIF À L'ABSENTÉISME DES ÉLÈVES

On souligne habituellement que toute définition du climat scolaire est nécessairement multifactorielle. La nature du climat au sein d'une école résulte de la qualité de différents contextes – relationnel, éducatif, de justice et de sécurité –, tandis que sa détérioration peut être approchée à travers le détachement ou le sentiment de non-appartenance des élèves, qui se caractérisent par un absentéisme significatif de ces élèves ou encore par des variations négatives d'effectifs d'élèves<sup>10</sup>.

Un taux d'absentéisme élevé des élèves met en évidence le désengagement des élèves et des familles par rapport à l'école. Il traduit également la démotivation qui annonce le décrochage. L'indicateur d'absentéisme représente la part des élèves de l'école pour qui un dossier d'absentéisme a été ouvert durant l'année scolaire donnée. En FWB, un dossier d'absentéisme est ouvert pour tout élève qui s'absente plus de 10 demi-jours sans justification valable. L'absentéisme tel qu'il est mesuré ne concerne toutefois que les élèves qui, dans l'école, sont en obligation scolaire (de 6 à 17 ans accomplis).

L'indicateur « taux d'absentéisme des élèves » constitue un point de départ intéressant lorsque l'équipe pédagogique dresse l'état des lieux en matière de climat scolaire et de bien-être à l'école ou en matière de lutte contre le redoublement et le décrochage, que ce soit dans les écoles fondamentales (4.1) ou dans les écoles secondaires (4.2).

Dans l'ensemble des écoles de la FWB, le taux d'absentéisme varie selon le profil de l'école : il touche en moyenne 5,6% des élèves dans une école fondamentale (EMP), 1,8% pour une école secondaire de transition<sup>11</sup> (EST), 14% pour les écoles secondaires de qualification<sup>12</sup> (ESQ), et 6% pour les autres écoles secondaires (ESM). Outre les différences marquées entre les différents profils d'écoles, on note également des variations importantes selon la catégorie socio-économique de l'école (de la catégorie 1 - ISE les plus faibles - à la catégorie 4 - ISE les plus élevés). Ainsi dans les écoles fondamentales (EMP), le taux d'absentéisme des écoles de la catégorie ISE la plus élevée (EMP(4)) est de 1,5% alors qu'il est huit fois plus élevé (11%) dans les écoles de la catégorie ISE la plus faible (EMP(1)). Dans les écoles secondaires, le taux d'absentéisme varie de 0,4% dans les écoles de la catégorie EST(4) à 21% dans les écoles de la catégorie ESQ(1).

#### 4.1. Fondamental ordinaire – L'absentéisme des élèves en relation avec des indicateurs relatifs au parcours des élèves et à la dynamique collective de l'équipe éducative

Pour l'école fondamentale étudiée ci-dessous, l'indicateur relatif à l'absentéisme sera mis en relation avec des indicateurs liés au parcours des élèves et à la dynamique collective de l'équipe éducative.

10/ Pour l'OCDE, le climat scolaire relève de divers facteurs qui, tout en étant liés les uns aux autres, trouvent chacun leur propre explication. C'est le cas de l'engagement des élèves : les écoles où l'absentéisme, le manque d'assiduité, de travail et de participation sont observés, ne peuvent être que des écoles où le climat scolaire est dégradé (OCDE, *Principaux résultats de l'Enquête PISA 2012 : Ce que les élèves de 15 ans savent et ce qu'ils peuvent faire avec ce qu'ils savent.*, Paris, 2014, [www.oecd.org/pisa/keyfindings/pisa-2012-results-overview-FR.pdf](http://www.oecd.org/pisa/keyfindings/pisa-2012-results-overview-FR.pdf)).

11/ Il s'agit des écoles dont une majorité d'élèves sont inscrits en transition.

12/ Il s'agit ici des écoles dont une majorité d'élèves sont inscrits en qualification.

## II. Analyser des indicateurs

### École fictive : Catégorie EMP(1), 200 élèves, 10 ETP enseignants

Il s'agit d'une école fondamentale (profil EMP) dans la catégorie liée à des indices socio-économiques les plus faibles (catégorie 1).

#### Analyser l'indicateur : « Taux d'absentéisme des élèves »

INDICATEUR « TAUX D'ABSENTÉISME DES ÉLÈVES »			
Taux	École	Écoles de même catégorie (ISE)	Écoles de même profil
2014 - 2015	29%	11%	6,0%
2015 - 2016	17%	11%	5,9%
2016 - 2017	13%	12%	6,6%

#### Mode de lecture du tableau :

Bien que le taux d'absentéisme des élèves soit systématiquement supérieur au taux d'absentéisme qui prévaut dans les écoles de profil et de catégorie similaires, il diminue fortement au sein de l'école durant la période observée, passant ainsi de 29% à 13%.

#### ⇒ Piste d'analyse :

La diminution significative du taux d'absentéisme au cours des trois années constitue, dans ce cas-ci, un point de départ intéressant pour l'analyse du climat scolaire. La variation négative de l'indicateur d'absentéisme peut être le signe d'une amélioration du climat de l'établissement, notamment si cette évolution est corroborée par celle d'un autre marqueur important du climat : l'indicateur relatif aux variations d'effectifs d'élèves scolarisés dans l'établissement.

37

#### Analyser l'indicateur : « Variation de la population scolaire sur 3 ans »

INDICATEUR « VARIATION DE LA POPULATION SCOLAIRE SUR 3 ANS »			
Taux	École	Écoles de même catégorie (ISE)	Écoles de même profil
2014 - 2015	-4,1%	-1,1%	1,0%
2015 - 2016	-3,3%	-1,3%	-1,2%
2016 - 2017	5,4%	-1,4%	-1,3%

#### Mode de lecture du tableau :

Après deux années de variation négative de ses effectifs, l'école connaît une croissance importante de près de 9 % de sa population scolaire, alors que les établissements de même catégorie et de même profil voient leur nombre d'élèves décroître légèrement.

## II. Analyser des indicateurs

### ⇒ Piste d'analyse :

Dans le cas de cette école, l'évolution de l'indicateur permet de corroborer l'hypothèse d'une évolution positive du climat que l'on a, par hypothèse, associée à la diminution de l'absentéisme des élèves. En réalisant son état des lieux, l'équipe pédagogique peut également analyser l'indicateur d'absentéisme des élèves en relation avec le redoublement. En effet, et même si les causes de l'absentéisme peuvent être très diversifiées, le phénomène traduit en général la démotivation face aux apprentissages. En analysant le taux de redoublement généré, on pourra vérifier si la diminution de l'absentéisme s'accompagne d'une réduction de l'échec.

### Analyser l'indicateur : « Taux de redoublement généré »

INDICATEUR « TAUX DE REDOUBLEMENT GÉNÉRÉ »			
Taux	École	Écoles de même catégorie (ISE)	Écoles de même profil
2014 - 2015	7,7%	7,2%	4,4%
2015 - 2016	6,0%	6,6%	4,2%
2016 - 2017	5,4%	6,7%	4,1%

38

### Mode de lecture du tableau :

Le taux de redoublement généré est en diminution progressive dans l'école.

### ⇒ Piste d'analyse :

La réduction du nombre de décisions de redoublement prises par l'école décroît au cours des trois années et suit l'évolution positive de celle de l'absentéisme des élèves, ce qui aurait tendance à montrer une évolution positive de la relation aux apprentissages. Pour poursuivre l'état des lieux en matière de climat, on pourra également analyser les indicateurs relatifs à la dynamique collective dans la mesure où ceux-ci peuvent signaler des évolutions intéressantes liées au contexte relationnel au sein de l'établissement.

### Analyser l'indicateur : « Taux de stabilité des enseignants à 5 ans »

INDICATEUR « TAUX DE STABILITÉ DES ENSEIGNANTS À 5 ANS »			
Taux	École	Écoles de même catégorie (ISE)	Écoles de même profil
2014 - 2015	63%	51%	59%
2015 - 2016	67%	51%	59%
2016 - 2017	69%	49%	57%

## II. Analyser des indicateurs

### Mode de lecture du tableau :

Ce tableau révèle une importante stabilité des enseignants au sein de l'école, plus élevée que celle qui prévaut dans les écoles de même catégorie ISE et dans les écoles fondamentales en général (profil). Le taux croit de manière régulière pour atteindre 69% en 2016-2017, et est dès lors largement supérieur à celui des autres écoles.

### ⇒ Lecture croisée :

Ce dernier indicateur renforce le constat posé selon lequel le climat au sein de l'école connaît une évolution positive sur les trois années étudiées. La lecture des indicateurs proposée n'est qu'exemplative et vise à illustrer la manière dont peuvent être croisés des indicateurs relevant d'une même rubrique ou de rubriques distinctes, d'autres indices pouvant être mobilisés par l'équipe éducative pour corroborer son analyse. L'équipe éducative pourra également étayer son analyse à partir d'éléments tels que les résultats obtenus à partir de questionnaires ciblés soumis aux équipes, aux parents et aux élèves.

### 4.2. Secondaire ordinaire – L'absentéisme des élèves en relation avec les indicateurs relatifs aux taux de retard et de sorties précoces

Dans le cas de l'école secondaire présentée ci-dessous, l'indicateur relatif à l'absentéisme sera mis en relation avec le taux de retard et le taux de sorties précoces des élèves.

#### École fictive : Catégorie ESM(1), 580 élèves, 60 ETP enseignants

Il s'agit d'une école secondaire mixte (profil ESM) dans la catégorie liée aux indices socio-économiques les plus faibles (catégorie 1).

#### Analyser l'indicateur : « Taux d'absentéisme des élèves »

INDICATEUR « TAUX D'ABSENTÉISME DES ÉLÈVES »			
Taux	École	Écoles de même catégorie (ISE)	Écoles de même profil
2014 - 2015	15%	4,9%	2,9%
2015 - 2016	23%	12%	6,1%
2016 - 2017	21%	14%	7,0%

### Mode de lecture du tableau :

Cet indicateur montre que le taux d'absentéisme est extrêmement important puisqu'il est, pour les trois années considérées, bien plus élevé que celui des écoles de même profil et de même catégorie ISE. Il a en outre tendance à croître de manière importante entre 2014-2015 et 2016-2017, passant de 15% à 21%, cette tendance caractérisant l'ensemble des écoles comparables.

## II. Analyser des indicateurs

### ⇒ Piste d'analyse :

Pour dresser l'état des lieux préalable à son diagnostic, l'équipe éducative pourra au départ de l'analyse de l'absentéisme étudier les corrélations éventuelles avec d'autres phénomènes qui affectent le parcours des élèves, notamment l'échec, le redoublement ou le décrochage<sup>11</sup>. Si l'on fait l'hypothèse du lien entre absentéisme et démotivation face aux apprentissages, un taux d'absentéisme élevé pourrait se traduire par une part importante d'élèves en retard, et constituer un indice précurseur de décrochage, phénomène que l'on pourra approcher à partir de l'indicateur relatif à la part d'élèves sortis précocement du système éducatif.

### Analyser l'indicateur : « Taux de retard scolaire »

INDICATEUR « TAUX DE RETARD SCOLAIRE »			
Taux	École	Écoles de même catégorie (ISE)	Écoles de même profil
2014 - 2015	79%	65%	51%
2015 - 2016	77%	64%	50%
2016 - 2017	77%	63%	49%

40

### Mode de lecture du tableau :

Le taux de retard scolaire agrégeant l'ensemble des élèves de l'école qui au cours de leur parcours ont été amenés à répéter une année, est extrêmement élevé puisque le phénomène touche plus de 3 élèves sur 4 (77%) au sein de l'école. Ce taux est relativement stable, et nettement supérieur à celui des écoles de même catégorie et de même profil.

### ⇒ Piste d'analyse :

En combinant la lecture des indicateurs d'absentéisme et de retard, on sera attentif au fait que le taux d'absentéisme est calculé à partir des élèves soumis à l'obligation scolaire (moins de 18 ans), alors que le taux de retard comptabilise l'ensemble des élèves inscrits dans l'établissement. Dans le cas présent, l'équipe éducative pourra constater, en analysant l'indicateur « élèves en obligation scolaire »<sup>12</sup> (83% en 2016-2017 pour 78% dans les écoles de même catégorie), que l'école ne compte qu'une faible proportion d'élèves majeurs et que, dès lors, le taux d'absentéisme mesuré concerne une large part des élèves de l'école. Elle pourra également relever les corrélations existant entre taux d'absentéisme des élèves et taux d'élèves en retard : si l'absentéisme prive les élèves du suivi pédagogique nécessaire à leurs apprentissages et peut dès lors conduire au redoublement (et donc au retard), le redoublement (ou le retard pris par l'élève), et la démotivation qu'il engendre, peuvent par ailleurs être à la source de l'absentéisme.

On poursuivra l'analyse de l'absentéisme, dont on a vu qu'il est en augmentation, pour se demander s'il est lié à un phénomène de décrochage scolaire plus important, en interrogeant l'indicateur relatif au taux de sorties précoces.

11/ Dans l'enquête PISA 2012, l'OCDE a montré que l'absentéisme présente une corrélation négative avec la performance des élèves, mais également que ces derniers sont moins susceptibles de sécher des cours (et donc d'échouer) lorsque leur engagement vis-à-vis de l'école et leur motivation sont plus importants ; voir à ce sujet OCDE, PISA à la loupe, Paris, 2014/01 (janvier), disponible sur [www.oecd.org/pisa/pisaproducts/pisainfocus/PISA-in-Focus-n35-\(fra\)-Final.pdf](http://www.oecd.org/pisa/pisaproducts/pisainfocus/PISA-in-Focus-n35-(fra)-Final.pdf).  
12/ L'indicateur n'est pas présenté ici.

## II. Analyser des indicateurs

### Analyser l'indicateur : « Taux de sorties précoces »

INDICATEUR « TAUX DE SORTIES PRÉCOCES »			
Taux	École	Écoles de même catégorie (ISE)	Écoles de même profil
2014 - 2015	9,4%	7,4%	5,4%
2015 - 2016	8,6%	6,9%	5,0%
2016 - 2017	10,4%	7,0%	5,4%

#### Mode de lecture du tableau :

Le taux de sorties précoces en 2016-2017 est de plus de 10% : il représente la part des élèves qui, inscrits dans l'école en 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> ou 5<sup>e</sup> année secondaire en 2015-2016, ne sont plus inscrits dans aucune école de la FWB l'année scolaire suivante. Ce taux est systématiquement plus élevé que celui des écoles secondaires mixtes (de même profil et de même catégorie). Dans le cas de cette école, la proportion d'élèves qui quittent l'enseignement avant la fin du cursus scolaire est variable, mais en augmentation sur la période considérée.

#### ⇒ Lecture croisée :

Les indicateurs d'absentéisme, de retard et de sorties précoces sont pour cette école largement au-dessus des scores des autres écoles, que l'on considère l'ensemble des écoles de même profil au sein de la FWB ou les écoles de même catégorie (en tenant compte de l'indice socio-économique des élèves).

Au cours des trois années considérées, les élèves de l'établissement sont de plus en plus nombreux à s'absenter de manière injustifiée et à quitter l'enseignement de manière précoce, ce dernier indicateur permettant d'appréhender le phénomène du décrochage scolaire. Les deux indicateurs sont particulièrement pertinents pour l'analyse du climat au sein de l'école. Dans ce cas-ci, ils devraient par exemple permettre à l'équipe éducative de poser des hypothèses quant à la distance prise progressivement par un nombre croissant d'élèves par rapport à leur établissement.

# III.

# GLOSSAIRE TECHNIQUE

## III. Glossaire technique

---

L'astérisque (\*) renvoie à une autre définition du glossaire.  
Les définitions sont présentées par ordre alphabétique.

### A. DÉFINITIONS GÉNÉRALES

---

#### - CONVENTION ENTRE LES POUVOIRS ORGANISATEURS/ÉTABLISSEMENTS ET LES FÉDÉRATIONS DE POUVOIRS ORGANISATEURS

Pour l'élaboration du plan de pilotage, le service ou la cellule de soutien et d'accompagnement de la Fédération de Pouvoirs organisateurs à laquelle l'établissement est affilié ou conventionné, lui offre son appui. Pour ce faire, une convention d'accompagnement voire de suivi est établie entre eux.

#### - DÉLÉGUÉ AUX CONTRATS D'OBJECTIFS (DCO)

Il s'agit d'un membre des Services du Gouvernement qui est notamment en charge, sous l'autorité du Directeur de zone, de la procédure de contractualisation des plans de pilotage, du suivi de leur degré de réalisation et de l'évaluation des contrats d'objectifs.

#### - DIRECTEUR DE ZONE (DZ)

Il s'agit d'un membre des Services du Gouvernement qui, pour une zone déterminée, est notamment en charge de la procédure de contractualisation des plans de pilotage, du suivi de leur degré de réalisation et de l'évaluation des contrats d'objectifs. À terme, un Directeur de zone sera affecté dans chaque zone et aura sous son autorité les DCO relevant de sa zone.

#### - OBJECTIFS D'AMÉLIORATION

Le Gouvernement fixe les objectifs d'amélioration à atteindre par tout le système éducatif permettant notamment d'augmenter le nombre d'élèves sortant avec un certificat, de diminuer le taux de redoublement et de décrochage, d'augmenter les résultats des élèves en matière d'évaluations externe et interne dans l'ensemble des matières, de réduire les différences entre les résultats des élèves les plus favorisés et les moins favorisés d'un point de vue socio-économique et d'augmenter, si nécessaire, la mixité sociale.

#### - OBJECTIFS PARTICULIERS

En complément des objectifs d'amélioration, le Gouvernement peut, au besoin, fixer des objectifs particuliers pour certaines catégories d'établissements en tenant compte du niveau d'enseignement, du type d'établissement et des spécificités des zones auxquelles ces établissements sont rattachés.

### III. Glossaire technique

---

#### - OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

Les objectifs spécifiques qu'un établissement définit dans son plan de pilotage/contrat d'objectifs sont les objectifs que l'établissement s'engage à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs d'amélioration\* et, le cas échéant, les objectifs particuliers\* en fonction de ses spécificités locales.

#### - ORGANE LOCAL DE CONCERTATION SOCIALE

Il s'agit de l'organe de concertation permettant aux représentants des travailleurs et des employeurs de se rencontrer régulièrement et de délibérer pour décision ou avis selon les différents cas de figure et les missions définies. Les organes de concertation varient selon le niveau et le réseau d'enseignement et également selon la taille des établissements.

- La CoPaLoc - Commission **Paritaire Locale** - est l'organe de concertation installé au sein d'un Pouvoir organisateur de l'enseignement officiel subventionné.
- Le CoCoBa – **Comité de Concertation de Base** – est l'organe de concertation installé au sein d'un établissement d'enseignement ou assimilé organisé par la Communauté française.
- Le CE - **Conseil d'Entreprise** - est l'organe de concertation installé au sein d'une entreprise et, dans le cas de l'enseignement, d'un Pouvoir organisateur de l'enseignement libre subventionné qui occupe, en moyenne, au moins 100 travailleurs.
- Le CPPT - **Comité pour la Prévention et la Protection du Travail** - est l'organe de concertation installé au sein d'une entreprise et, dans le cas de l'enseignement, d'un Pouvoir organisateur de l'enseignement libre subventionné qui occupe, en moyenne, au moins 50 travailleurs.
- L'ICL - **Instance de Concertation Locale** – est l'organe de concertation installé au sein d'un Pouvoir organisateur de l'enseignement libre subventionné gérant de l'enseignement maternel, primaire et/ou fondamental suite à la demande d'au moins une organisation syndicale lorsque le nombre d'emplois ne permet pas d'atteindre le seuil pour organiser les élections sociales permettant d'instaurer un CPPT (voir supra) et/ou un CE (voir supra).
- L'ORCES est l'organe de concertation au niveau du CES (centre d'enseignement secondaire dans le réseau libre subventionné) entre les Pouvoirs organisateurs et les organisations syndicales représentatives au niveau du CES.
- L'ORCE est l'organe de concertation au niveau de l'entité (regroupant des établissements de l'enseignement fondamental) dans le réseau libre subventionné entre les Pouvoirs organisateurs et les organisations syndicales représentatives au niveau de l'entité.

#### - POUVOIR RÉGULATEUR

La Fédération Wallonie-Bruxelles, pour tous les établissements scolaires qu'elle organise ou subventionne a pour mission d'exercer une régulation du système scolaire dans son ensemble. Cette régulation s'opère via le Gouvernement et les services du Gouvernement (Administration générale de l'Enseignement). Dans le cadre des plans de pilotage/contrat d'objectifs, le Pouvoir régulateur est représenté auprès des établissements par les DCO\* et les Directeurs de zone\*.

### III. Glossaire technique

#### B. DÉFINITIONS RELATIVES AUX INDICATEURS INTÉGRÉS DANS L'APPLICATION « PILOTAGE »

##### - CATÉGORIE

Il est entendu par catégorie un regroupement d'écoles en fonction du niveau socio-économique moyen des élèves de l'école (calculé à partir de l'ISE\*). Pour déterminer ces catégories, les écoles sont d'abord regroupées par profil\* (en fonction du type d'études qu'elles organisent). Ensuite, les écoles de chaque profil sont réparties en catégories d'ISE.

Il s'agit, à l'intérieur de chacun des profils\*, de distinguer les écoles en fonction de leur indice socio-économique (ISE, dont on prend la valeur la plus récente) : dans chaque profil, les écoles sont classées selon leur ISE et sont réparties en quartiles - un quartile regroupant 25% des élèves de l'ensemble des écoles du profil. Ainsi le quartile 1 regroupe un quart des élèves inscrits dans des écoles du profil dont l'ISE est le plus faible alors que le quartile 4 regroupe un quart des élèves inscrits dans des écoles du profil dont l'ISE est le plus élevé. On produit ainsi, à l'intérieur des profils, quatre catégories (correspondant aux quartiles ISE) permettant de comparer des ensembles d'écoles ayant un même niveau d'ISE.

Afin de permettre une comparaison pertinente, une catégorie devra contenir au minimum 20 écoles. Si ce n'est pas le cas, on diminuera le nombre de catégories dans le profil afin d'atteindre ce seuil.

Concrètement, en 2016-2017 :

- pour le profil\* « écoles maternelles (EM) », il y a trois catégories : EM(1), EM(2) et EM(3) ;
- pour le profil\* « écoles fondamentales (EMP) », il y a quatre catégories : EMP(1), EMP(2), EMP(3) et EMP(4) ;
- pour le profil\* « écoles secondaires à majorité de transition (EST) », il y a quatre catégories : EST(1), EST(2), EST(3) et EST(4) ;
- pour le profil\* « écoles secondaire à majorité de qualification (ESQ) », il y a quatre catégories : ESQ(1), ESQ(2), ESQ(3) et ESQ(4) ;
- pour le profil\* « écoles secondaires mixtes (ESM) », il y a quatre catégories : ESM(1), ESM(2), ESM(3) et ESM(4) ;
- pour le profil « écoles spécialisées fondamentales (ESF) », il y a quatre catégories : ESF(1), ESF(2); ESF(3) et ESF(4);
- pour le profil « écoles spécialisées secondaires organisant majoritairement les formes d'enseignement 1 et/ou 2 (ESS1) », il y a une catégorie : ESS1(1);
- pour le profil « écoles spécialisées secondaires organisant majoritairement les formes d'enseignement 3 et/ou 4 (ESS2) », il y a trois catégories : ESS2(1); ESS2(2); et ESS2(3).

##### - DONNÉE

Il s'agit d'un élément factuel, qui peut être une donnée qualitative ou quantitative, exprimé par un nombre plutôt que par un taux.

*Exemples : nombre de primo-arrivants dans l'école = 5 ; nombre d'élèves inscrits dans l'école = 245 ; présence d'un DASPA = OUI.*

### III. Glossaire technique

---

#### - DONNÉES RELATIVES À LA STRUCTURE, L'ENCADREMENT ET LA POPULATION SCOLAIRE

Il s'agit de la rubrique\* reprenant les éléments tant quantitatifs que qualitatifs décrivant la structure, l'encadrement et la population scolaire de l'école tels que le profil de l'école, le nombre d'enseignants à temps plein ou le nombre d'élèves filles.

#### - INDICATEUR

Il est entendu par indicateur la traduction, le plus souvent chiffrée, d'un phénomène ou d'un concept. La qualité d'un indicateur statistique est d'être un outil d'aide à la décision, de mesurer les dimensions les plus importantes d'un phénomène, d'être également suffisamment sensible pour percevoir les évolutions, de communiquer clairement, de manière simple, et compréhensible, et enfin de s'appuyer sur des sources fiables de données récoltées régulièrement et comparables dans le temps.

Dans le cadre de l'application « Pilotage », les indicateurs peuvent être constitués d'une ou plusieurs données\* et/ou variables\* qui permettent d'approcher des phénomènes dans l'école.

Ainsi, si l'on veut approcher le phénomène de décrochage scolaire, il est intéressant de mettre en relation le taux d'absentéisme avec le taux d'élèves en obligation scolaire, ou encore le taux de sorties prématurées de l'école.

46

#### - LISSAGE

Il s'agit d'une technique de simplification d'une série de valeurs d'une variable, supprimant les fluctuations transitoires de façon à en souligner les tendances à plus long terme. Ainsi trois valeurs successives d'une même variable seront représentées par la valeur lissée correspondant à la valeur moyenne (simple)\* de ces trois valeurs.

*Exemple : le taux lissé du taux de redoublement généré dans l'école les trois dernières années scolaires = moyenne simple des trois valeurs calculées chaque année scolaire.*

#### - MOYENNE PONDÉRÉE

Il s'agit de la valeur moyenne (d'un taux\*) pour un ensemble d'écoles, prenant en compte l'importance des effectifs dans chaque école, obtenue en divisant la somme des numérateurs des taux\* par la somme des dénominateurs des taux\*.

*Exemple :*

- *Si une école de 100 élèves a un taux de redoublants de 10% (soit 10 redoublants), une école de 400 élèves un taux de redoublants de 5% (soit 20 redoublants) et une école de 80 élèves un taux de redoublants de 20% (soit 16 redoublants), le taux moyen pondéré est égal à  $(10+20+16)/(100+400+80)$  soit  $(36/580)$  ou 6,2 % de redoublants pour l'ensemble de ces trois écoles. Dans ce calcul, on prend en compte le « poids » relatif de chaque école (ici leur nombre d'élèves).*

### III. Glossaire technique

---

#### - MOYENNE SIMPLE

Il s'agit de la valeur moyenne (d'un taux\*) pour un ensemble d'écoles, obtenue en divisant la somme des taux\* par le nombre d'écoles de l'ensemble.

Exemples :

- Si une école de 100 élèves a un taux de redoublants de 10%, une école de 400 élèves un taux de redoublants de 5% et une école de 80 élèves un taux de redoublants de 20%, le taux moyen simple est égal à  $(10\%+5\%+20\%)/3 = 35\%/3$  ou 11,7 % de redoublants pour l'ensemble de ces trois écoles. Dans ce calcul, on ne prend pas en compte le « poids » relatif de chaque école (ici leur nombre d'élèves). Chaque école vaut « 1 ». Dans ce cas, la moyenne simple n'est pas pertinente pour mesurer l'importance du redoublement pour ces trois écoles.
- Si, durant les 5 dernières années, une école a eu 3 directeurs, une autre école, 2 et une troisième école 1, on utilisera la moyenne simple pour dire qu'en moyenne, dans ces trois écoles, il y a eu  $(3+2+1)/3 = 2$  directeurs durant les 5 dernières années.

#### - PROFIL

Il s'agit d'un regroupement d'écoles en fonction du type d'études organisées dans l'école. Aux fins du pilotage, les profils suivants sont retenus :

Dans l'enseignement ordinaire de plein exercice :

- les écoles organisant uniquement l'enseignement au niveau maternel = écoles maternelles (EM) ;
- les écoles organisant l'enseignement au niveau fondamental ou primaire = écoles fondamentales (EMP) ;
- les écoles secondaires organisant de l'enseignement de transition pour plus de 85% des élèves aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> degrés = écoles secondaires à majorité de transition (EST) ;
- les écoles secondaires organisant de l'enseignement de qualification pour plus de 75% des élèves aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> degrés = écoles secondaire à majorité de qualification (ESQ) ;
- les écoles secondaires autres que EST et ESQ = écoles secondaires mixtes (ESM) (y compris les écoles n'organisant qu'un 1<sup>er</sup> degré).

Dans l'enseignement en alternance (CEFA) :

- les écoles secondaires organisant l'alternance (ESA).

Dans l'enseignement spécialisé :

- les écoles spécialisées fondamentales (ESF) ;
- les écoles spécialisées secondaires organisant majoritairement les formes d'enseignement 1 et/ou 2 (ESS1) ;
- les écoles spécialisées secondaires organisant majoritairement les formes d'enseignement 3 et/ou 4 (ESS2).

### III. Glossaire technique

---

#### - REDOUBLANT

L'élève redoublant est l'élève qui est inscrit durant l'année scolaire d'observation dans la même année d'étude que l'année scolaire précédente. Ainsi, l'élève inscrit en  $t-1$  en 3G, que l'on retrouve en  $t$  inscrit en 3TQ est redoublant. Est assimilé à non-redoublant, l'élève inscrit dans le 1<sup>er</sup> degré commun durant l'année scolaire courante et dans le 1<sup>er</sup> degré différencié l'année précédente, sans prise en compte de l'année d'étude.

Est assimilé à redoublant, l'élève inscrit dans la 1<sup>re</sup> année du 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> degré du secondaire de plein exercice durant l'année scolaire courante et dans un degré identique du secondaire en alternance au cours de l'année précédente.

Ne sont pas pris en compte les élèves inscrits dans l'enseignement maternel et/ou dans l'enseignement spécialisé et les élèves inscrits dans l'enseignement secondaire en alternance.

#### - RETARD SCOLAIRE

Il est entendu par retard scolaire la différence entre l'âge de l'élève et l'âge théorique des élèves de son année d'étude.

#### - RETARD SCOLAIRE RELATIF

Il est entendu par retard scolaire relatif la différence entre l'âge de l'élève et la moyenne des âges des élèves de son année d'étude.

#### - RUBRIQUE

Il est entendu par rubrique le titre permettant de rassembler des données ou variables.

*Par exemple, la rubrique « climat d'école » rassemblant les variables portant sur ce sujet.*

#### - SOURCE DES DONNÉES

Ce sont les origines des informations utilisées lors de la production des données\* et variables\*.

Ce sont le plus souvent des sources administratives (comme la base de données « comptage » au 15 janvier ou encore les données relatives à l'absentéisme des élèves) mais aussi des sources statistiques (taux de certification, par exemple). Les qualités des données de la source sont la précision, l'exactitude et la validité.

#### - TAUX

Il s'agit de l'expression d'une variable\* se présentant comme le quotient, le plus souvent exprimé en %, entre la mesure d'un phénomène par rapport à une population de référence.

*Exemples : taux d'élèves en retard scolaire = nombre d'élèves présentant un retard scolaire par rapport au nombre total d'élèves dans l'école ; taux d'enseignants à temps partiel = nombre d'enseignants à temps partiel par rapport à l'ensemble des enseignants de l'école ; taux d'élèves dans l'enseignement de qualification = nombre d'élèves inscrits dans l'enseignement de qualification par rapport au nombre d'élèves fréquentant l'enseignement de transition ou de qualification dans l'école.*

### III. Glossaire technique

---

#### - VALEUR DE RÉFÉRENCE

Il s'agit de la valeur d'une variable\* obtenue pour une population donnée (un ensemble d'écoles, d'un même profil\*, d'une même catégorie\*).

Cette valeur sera le plus souvent la moyenne pondérée\* des variables de la population ciblée.

#### - VARIABLE

Il est entendu par variable l'élément (quantitatif) résultant de la comparaison entre un effectif possédant une caractéristique spécifique et l'ensemble de l'effectif pris en compte.

*Exemples : taux d'élèves en retard scolaire = nombre d'élèves étant en retard scolaire par rapport au nombre total d'élèves dans l'école ; part de filles dans l'école = nombre de filles par rapport au nombre total d'élèves dans l'école.*

#### - VARIABLES « APPRENTISSAGES »

Il s'agit de la rubrique\* reprenant l'ensemble de variables\* prenant en compte les caractéristiques liées aux savoirs et compétences de l'élève et aux certifications obtenues

*Par exemple : la variable donnant le score moyen obtenu par les élèves de l'école à une évaluation externe certificative en français ou encore la variable donnant le taux de certification au CEB.*

#### - VARIABLES « CLIMAT D'ÉCOLE »

Il s'agit de la rubrique\* reprenant l'ensemble de variables\* prenant en compte des caractéristiques liées au climat de l'école (en lien avec le sentiment d'appartenance).

*Par exemple : la variable donnant le taux d'absentéisme des élèves de l'école.*

#### - VARIABLES « DYNAMIQUE COLLECTIVE »

Il s'agit de la rubrique\* reprenant l'ensemble de variables\* prenant en compte les caractéristiques liées aux personnels de l'école.

*Par exemple : la variable donnant le taux de stabilité du personnel enseignant sur les 5 dernières années.*

#### - VARIABLES « PARCOURS D'ÉLÈVES »

Il s'agit de la rubrique\* reprenant l'ensemble de variables\* prenant en compte les caractéristiques liées aux trajectoires temporelles des élèves dans leur parcours scolaire.

*Par exemple : la variable donnant le taux de retard moyen des élèves de l'école.*

# IV. DÉFINITIONS DES INDICATEURS

## IV. Définitions des indicateurs

L'astérisque (\*) renvoie à une définition du glossaire.

Les définitions sont présentées par rubrique et par ordre alphabétique.

A. INDICATEURS RELATIFS À L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL ORDINAIRE			
Ru- briques	Libellés des indicateurs (avec unité)	Définitions	Compléments d'information
STRUCTURE, ENCADREMENT ET POPULATION SCOLAIRE	Capital période – Articles 36 et 47 en primaire (nombre)	Nombre de périodes résultant de prélèvements effectués par le Pouvoir organisateur	Décret du 13 avril 1998 - Le reliquat relève, d'une part, du prélèvement d'un excédent de périodes (- de ½ temps / maximum : 11 périodes) qui remonte à la zone (enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles), au Pouvoir organisateur (enseignement officiel subventionné) ou à l'entité (enseignement libre) et d'autre part, d'une allocation qui redescend à l'école. La donnée est ici la balance des reliquats, à savoir les reliquats reçus moins les reliquats cédés.
	Capital période - Complément de direction en maternel (nombre)	Nombre de périodes de direction attachées au niveau maternel (0, 6, 13, 19, 26).	Le complément de direction dont le nombre de périodes est inférieur à 26 se traduit par la présence d'un directeur avec classe.
	Capital période - Complément de direction en primaire (nombre)	Nombre de périodes de direction attachées au niveau primaire (0, 6, 12, 18, 24).	Le complément de direction dont le nombre de périodes est inférieur à 24 se traduit par la présence d'un directeur avec classe.
	Capital période – Cours commun de philosophie et citoyenneté dans l'enseignement primaire (nombre)	Nombre de périodes générées pour le cours commun de philosophie et citoyenneté dans l'enseignement primaire.	Cet indicateur est uniquement disponible à partir de 2016-2017.
	Capital période – Cours de langues modernes - Allemand dans l'enseignement primaire (nombre)	Nombre de périodes générées pour le cours d'allemand dans l'enseignement primaire.	
	Capital période – Cours de langues modernes - Anglais dans l'enseignement primaire (nombre)	Nombre de périodes générées pour le cours d'anglais dans l'enseignement primaire.	
	Capital période – Cours de langues modernes - Néerlandais dans l'enseignement primaire (nombre)	Nombre de périodes générées pour le cours de néerlandais dans l'enseignement primaire.	
	Capital période – Cours de morale dans l'enseignement primaire (nombre)	Nombre de périodes générées pour le cours de morale dans l'enseignement primaire.	
	Capital période – Cours de philosophie et citoyenneté dispensé dans l'enseignement primaire (nombre)	Nombre de périodes générées pour le cours à option de philosophie et citoyenneté dans l'enseignement primaire.	Cet indicateur est uniquement disponible à partir de 2016-2017.
	Capital période – Cours de religion catholique dans l'enseignement primaire (nombre)	Nombre de périodes générées pour le cours de religion catholique dans l'enseignement primaire.	
	Capital période – Cours de religion islamique dans l'enseignement primaire (nombre)	Nombre de périodes générées pour le cours de religion islamique dans l'enseignement primaire.	
	Capital période – Cours de religion israélite dans l'enseignement primaire (nombre)	Nombre de périodes générées pour le cours de religion israélite dans l'enseignement primaire.	

## IV. Définitions des indicateurs

A. INDICATEURS RELATIFS À L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL ORDINAIRE			
Ru- briques	Libellés des indicateurs (avec unité)	Définitions	Compléments d'information
STRUCTURE, ENCADREMENT ET POPULATION SCOLAIRE	Capital période - Cours de religion orthodoxe dans l'enseignement primaire (nombre)	Nombre de périodes générées pour le cours de religion orthodoxe dans l'enseignement primaire.	
	Capital période - Cours de religion protestante dans l'enseignement primaire (nombre)	Nombre de périodes générées pour le cours de religion protestante dans l'enseignement primaire.	
	Capital période - Encadrement différencié en maternel (nombre)	Nombre de périodes supplémentaires au niveau maternel auxquelles l'encadrement différencié donne droit.	<i>Données actuellement identiques sur plusieurs années mais qui sont annuelles depuis 2017-2018 (nouveau mode de calcul de l'ISE*).</i> <i>Dans le maternel, uniquement pour l'encadrement différencié, 24 périodes donnent droit à un ETP (qui preste 26 périodes).</i>
	Capital période - Encadrement différencié en primaire (nombre)	Nombre de périodes supplémentaires au niveau primaire auxquelles l'encadrement différencié donne droit.	<i>Données actuellement identiques sur plusieurs années mais qui sont annuelles depuis 2017-2018 (nouveau mode de calcul de l'ISE*).</i>
	Capital période - Langue total dans l'enseignement primaire (nombre)	Nombre total de périodes générées pour les cours de langues modernes.	
	Capital période - Reliquats en primaire (nombre)	Nombre de périodes représentant le solde des reliquats.	<i>Le reliquat relève, d'une part, du prélèvement d'un excédent de périodes. (- de ½ temps / maximum : 11 périodes) qui remonte à la zone (enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles), au Pouvoir organisateur (enseignement officiel subventionné) ou à l'entité (enseignement libre) et d'autre part, d'une allocation qui redescend à l'école. La donnée est ici la balance des reliquats, à savoir les reliquats reçus moins les reliquats cédés.</i>
	Capital période - RLMO total dans l'enseignement primaire (nombre)	Nombre total de périodes générées pour les cours de religions, de morale et les cours (communs ou non) de philosophie et citoyenneté.	
	Capital période ALE en primaire (nombre)	Nombre de périodes destinées aux cours d'adaptation à la langue d'enseignement	<i>Ce cours vise l'intégration des élèves dans le système scolaire et l'acquisition du français. Il peut être organisé à raison de 3 périodes par semaine. Les périodes s'obtiennent sur base d'une série de conditions liées aux élèves présents dans l'école et ayant des besoins spécifiques dans la langue d'enseignement.</i>
	Capital période généré en maternel (nombre)	Nombre de périodes d'emplois générées au 1 <sup>er</sup> octobre et de périodes de psychomotricité générées au 1 <sup>er</sup> octobre dans le maternel ainsi que les périodes des postes ACS et APE.	<i>Ces nombres sont exprimés en périodes : dans le maternel, un emploi équivaut à 26 périodes.</i>
	Capital période généré en primaire (nombre)	Nombre de périodes d'emploi générées pour l'enseignement primaire.	<i>Nombre comprenant les périodes de titulariat, d'adaptation, reliquat et d'éducation physique avant prélèvement éventuel des périodes autorisées par l'article 36 du Décret du 13 juillet 1998 portant organisation de l'enseignement maternel et primaire ordinaire et modifiant la réglementation de l'enseignement</i>
	Capital période P1/P2 (nombre)	Nombre de périodes complémentaires (6, 9, 12) destinées à l'encadrement spécifique en P1/P2.	<i>Ces périodes sont octroyées, sur base d'un comptage séparé, à une implantation de l'école qui accueille des élèves de 1<sup>re</sup> et/ou 2<sup>e</sup> primaires, pour autant que l'école ou l'implantation à comptage séparé compte plus de 50 élèves au niveau primaire.</i>
Capital période remédiation/adaptation en primaire	Nombre de périodes d'adaptation - remédiation octroyées à l'établissement.	<i>Nombre de périodes que l'école consacre spécifiquement à des activités de remédiation (ou de renforcement en langues).</i>	

## IV. Définitions des indicateurs

A. INDICATEURS RELATIFS À L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL ORDINAIRE			
Rubriques	Libellés des indicateurs (avec unité)	Définitions	Compléments d'information
STRUCTURE, ENCADREMENT ET POPULATION SCOLAIRE	Catégorie	Regroupement d'écoles d'un même profil* en fonction du niveau socio-économique moyen des élèves de l'école (calculé à partir de l'ISE*).	Voir aussi définitions relatives aux indicateurs (glossaire technique).
	Catégorie (changement - oui/non)	Oui, si l'école change de catégorie entre deux années scolaires (de (t-1) à t).	Cela peut être le cas pour une école dont l'ISE change significativement.
	DASPA - présence d'un (oui/non)	DASPA = dispositif d'accueil et de scolarisation des élèves primo-arrivants	OUI, si l'école organise le dispositif.
	Élèves (nombre)	Nombre d'élèves inscrits régulièrement dans l'école.	
	Élèves primo-arrivants (nombre)	Nombre d'élèves primo-arrivants inscrits dans l'école.	Nombre de primo-arrivants validé par l'Administration dans la population totale de l'école. Administrativement, un élève est primo-arrivant si, au moment de son inscription, il répond conjointement à 3 conditions. Il perd la qualité d'élève primo-arrivant le jour où au moins une de ces conditions n'est plus remplie : (1) conditions d'âge ; (2) temps de présence sur le territoire belge ; (3) conditions de statut.
	Encadrement différencié (oui-non)	Présence d'au moins une implantation bénéficiant des moyens de l'encadrement différencié au sein de l'école.	
	Enseignants à temps partiel (nombre)	Nombre d'enseignants à temps partiel dans l'école.	Nombre de personnes à temps partiel (temps partiel si la charge est $\leq 0,99$ ETP) : la ventilation des emplois s'effectue au départ du postulat qu'un emploi à temps plein correspond à 26 périodes dans l'enseignement maternel et à 24 périodes en primaire. Toute charge inférieure est considérée comme un temps partiel. La charge correspond au nombre de périodes rapportées au mois, en tenant compte d'éventuelles absences non rémunérées (journées de grèves, par exemple).
	Enseignants à temps plein (nombre)	Nombre d'enseignants à temps plein dans l'école.	Nombre de personnes à temps plein (ETP si la charge est $> 0,99$ ETP) : la ventilation des emplois s'effectue au départ du postulat qu'un emploi à temps plein correspond à 26 périodes dans l'enseignement maternel et à 24 périodes en primaire. Toute charge inférieure est considérée comme un temps partiel. La charge correspond au nombre de périodes rapportées au mois, en tenant compte d'éventuelles absences non rémunérées (journées de grèves, par exemple).
	ETP - autres (nombre)	Nombre d'équivalents temps plein attribués à du personnel qui n'est pas en fonction dans l'école.	
	ETP - enseignants en fonction en maternel (nombre)	Nombre d'équivalents temps plein concernant exclusivement le personnel enseignant en fonction en maternel.	
	ETP - enseignants en fonction en primaire (nombre)	Nombre d'équivalents temps plein concernant exclusivement le personnel enseignant en fonction en primaire.	
	ETP en fonction – enseignants (nombre)	Nombre d'équivalents temps plein concernant exclusivement le personnel enseignant en activité dans l'école.	
	ETP en fonction (nombre)	Nombre d'équivalents temps plein en activité dans l'école.	Les différents statuts et fonctions sont confondus.
ETP total (nombre)	Nombre d'équivalents temps plein attachés à l'école.	Le personnel en disponibilité, en congé de maladie ou pour mission est repris dans cette rubrique. Par contre, les membres du personnel bénéficiant d'un départ anticipé à la retraite sont exclus du calcul. Ce nombre peut donc être logiquement supérieur au nombre d'ETP en activité dans l'établissement.	

## IV. Définitions des indicateurs

A. INDICATEURS RELATIFS À L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL ORDINAIRE			
Ru- briques	Libellés des indicateurs (avec unité)	Définitions	Compléments d'information
STRUCTURE, ENCADREMENT ET POPULATION SCOLAIRE	Immersion – présence d'un projet (oui-non)	L'école organise un enseignement en immersion.	<i>OUI si l'école organise le dispositif</i>
	Intégration (nombre d'élèves)	Nombre d'élèves inscrits dans l'école dans le cadre d'un processus d'intégration.	<i>Nombre d'élèves fréquentant une école de l'enseignement ordinaire en bénéficiant d'un accompagnement spécifique assuré par une école spécialisée et ce, sur base d'une convention de partenariat signée par les écoles, les centres psycho-médico-sociaux attachés et les Pouvoirs organisateurs respectifs.</i>
	ISE (Indice socio-économique) (nombre)	Indice socio-économique, calculé dans le cadre de l'encadrement différencié et attribué à l'implantation. Cet ISE permet de déterminer l'ISE de l'école (en passant par une moyenne pondérée* des ISE des implantations de l'école).	<i>Voir aussi définitions relatives aux indicateurs (glossaire technique).</i>
	Profil	Regroupement d'écoles en fonction du type d'études organisées dans l'école.	<i>Voir aussi définitions relatives aux indicateurs (glossaire technique).</i>
	Profil (changement - oui/non)	Oui, si l'école change de profil entre deux années scolaires [de (t-1) à t].	<i>Cela peut être le cas pour une école proposant d'autres niveaux ou types d'études.</i>
	Restructuration de l'école (oui-non)	Par restructuration, il y a lieu de considérer les phénomènes suivants qui peuvent se produire entre deux années scolaires successives : (1) scission d'un établissement existant avec maintien du numéro FASE, (2) transfert d'implantation vers un autre établissement et (3) accueil d'implantation en provenance d'un autre établissement.	<i>OUI, si l'école est concernée par au moins un des phénomènes cités.</i>
	Structure des effectifs (nombre)	Résultat du rapport entre la variation des effectifs élèves entre les 5 <sup>e</sup> et 6 <sup>e</sup> années et les 1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> années et les effectifs en 1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> années.	<i>La valeur indiquée tente d'approcher la variation des effectifs entre les deux premières et les deux dernières années de l'enseignement primaire. Ainsi, un ratio de -0,5 signifie qu'il y a 50 % d'effectifs en moins en 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> années qu'en 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup>.</i>
CLIMAT SCOLAIRE	Absentéisme des élèves (taux lissé sur 3 ans, en %)	Moyenne sur 3 ans du taux annuel d'absentéisme des élèves.	<i>Ce taux lissé se calcule en divisant par 3 la somme des 3 taux successifs les plus récents.</i>
	Absentéisme des élèves (taux, en %)	Nombre d'élèves de l'école en obligation scolaire ayant dépassé le nombre autorisé de demi-jours d'absences injustifiées par rapport au nombre d'élèves en obligation scolaire.	<i>Sont pris en compte, pour une année scolaire, les élèves de l'école ayant dépassé le nombre autorisé de demi-jours d'absences injustifiées (= nombre de dossiers d'absence) parmi les élèves soumis à l'obligation scolaire.</i>
	Élèves en obligation scolaire (taux, en %)	Nombre d'élèves âgés de 6 à 17 ans par rapport au nombre d'élèves de l'école.	
	Exclusion définitive (taux, en %)	Nombre d'élèves exclus durant une année scolaire par rapport au nombre d'élèves inscrits dans l'école.	<i>Ce taux représente la proportion annuelle d'élèves exclus sur base d'un signalement d'exclusion par rapport au nombre d'élèves inscrits dans l'établissement.</i>
	Filles (taux, en %)	Nombre d'élèves filles par rapport au nombre total d'élèves de l'école.	
	Garçons (taux, en %)	Nombre d'élèves garçons par rapport au nombre total d'élèves de l'école.	
	Variation de la population scolaire sur 3 ans (taux annuel moyen, en %)	Ce taux se mesure en prenant le tiers de la variation des effectifs élèves entre l'année d'observation et les effectifs 3 ans auparavant par rapport aux effectifs 3 ans auparavant.	<i>Ce taux permet d'estimer une variation annuelle moyenne de la population scolaire à partir des différences observées entre l'année de référence et trois années auparavant. Il permet de voir des tendances sur un plus long terme que l'année scolaire.</i>

## IV. Définitions des indicateurs

A. INDICATEURS RELATIFS À L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL ORDINAIRE			
Ru- briques	Libellés des indicateurs (avec unité)	Définitions	Compléments d'information
PARCOURS DES ÉLÈVES	Entrants en provenance du spécialisé (taux, en %)	Nombre d'élèves inscrits dans le spécialisé l'année (t-1) par rapport au nombre total d'élèves entrés dans l'école l'année t.	<i>Il s'agit ici d'élèves ayant (ré)intégré le cursus ordinaire inscrits ou non dans un processus d'intégration et avec ou sans avis favorable de l'équipe spécialisée.</i>
	Entrée dans l'école (taux, en %)	Nombre d'élèves nouveaux inscrits dans l'école l'année de référence par rapport au nombre total d'élèves de l'école.	<i>Cette variable donne ainsi une mesure du taux de renouvellement annuel des élèves dans l'école.</i>
	Redoublement (maintien) en maternel (taux, en %)	Nombre d'élèves de 6 ans et plus fréquentant l'enseignement maternel par rapport au nombre d'élèves de 5 ans et plus dans l'enseignement maternel.	
	Redoublement accueilli (taux, en %)	Nombre d'élèves redoublant l'année d'observation qui étaient inscrits dans une autre école l'année précédente par rapport au nombre d'élèves de l'école.	<i>Part de nouveaux élèves dont le redoublement a été décidé dans une autre école et qui recommencent leur année dans l'école concernée.</i>
	Redoublement généré (taux lissé sur 3 ans, en %)	Moyenne sur 3 ans du taux annuel de redoublement généré.	<i>C'est donc le tiers de la somme de 3 taux successifs. Les élèves sortis du système éducatif et les élèves orientés vers l'enseignement spécialisé ne sont pas pris en compte.</i>
	Redoublement généré (taux, en %)	Nombre d'élèves issus de l'école qui redoublent l'année scolaire suivante par rapport au nombre d'élèves dans l'école (nouveau mode de calcul par rapport à TABOR).	<i>Part d'élèves que l'école a fait redoubler l'année précédente et qui recommencent la même année dans la même école ou dans une autre école de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les élèves sortis du système éducatif et les élèves orientés vers l'enseignement spécialisé ne sont pas pris en compte.</i>
	Redoublement généré des filles (taux, en %)	Nombre d'élèves filles issues de l'école qui redoublent l'année scolaire suivante par rapport au nombre d'élèves dans l'école (nouveau mode de calcul par rapport à TABOR).	<i>Part d'élèves filles que l'école a fait redoubler l'année précédente et qui recommencent la même année dans la même école ou dans une autre école de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les élèves sortis du système éducatif et les élèves orientés vers l'enseignement spécialisé ne sont pas pris en compte.</i>
	Redoublement généré des garçons (taux, en %)	Nombre d'élèves garçons issus de l'école qui redoublent l'année scolaire suivante par rapport au nombre d'élèves dans l'école (nouveau mode de calcul par rapport à TABOR).	<i>Part d'élèves garçons que l'école a fait redoubler l'année précédente et qui recommencent la même année dans la même école ou dans une autre école de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les élèves sortis du système éducatif et les élèves orientés vers l'enseignement spécialisé ne sont pas pris en compte.</i>
	Redoublement internalisé (taux, en %)	Nombre d'élèves redoublants qui restent dans la même école par rapport au nombre d'élèves redoublants inscrits dans l'établissement l'année précédente.	<i>Taux calculé sur base du redoublement généré. Il s'agit de la part des élèves qui restent dans le même établissement parmi ceux qui redoublent.</i>
	Redoublement scolarisé (taux, en %)	Nombre d'élèves qui sont redoublants par rapport au nombre total d'élèves dans l'école.	<i>Part d'élèves qui recommencent la même année d'étude qu'ils aient été ou non dans l'école l'année précédente.</i>
	Retard scolaire (taux, en %)	Nombre d'élèves en retard scolaire par rapport au nombre total d'élèves.	<i>Il s'agit du retard moyen des élèves de l'école, par rapport à l'âge théorique attendu.</i>
	Retard scolaire de plus d'un an (taux, en %)	Nombre d'élèves en retard scolaire de plus d'un an par rapport au nombre total d'élèves.	<i>Il s'agit du retard moyen des élèves de l'école, par rapport à l'âge théorique attendu.</i>
	Retard scolaire moyen (en années)	Moyenne, par école, des écarts entre l'âge de l'élève et l'âge théorique attendu selon l'année d'études suivie.	<i>Le retard scolaire moyen (différent du retard scolaire relatif moyen dans l'école) permet de déterminer l'importance du retard scolaire absolu des élèves de l'école.</i>

## IV. Définitions des indicateurs

A. INDICATEURS RELATIFS À L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL ORDINAIRE			
Ru- briques	Libellés des indicateurs (avec unité)	Définitions	Compléments d'information
PARCOURS DES ÉLÈVES	Retard scolaire relatif moyen (en années)	Moyenne, par école, des écarts entre l'âge de l'élève et l'âge moyen des élèves de la même année d'études en Fédération Wallonie-Bruxelles.	<i>Le retard relatif moyen (différent du retard scolaire moyen dans l'école) permet de comparer l'école à une référence commune, en prenant en compte les écarts relatifs, à savoir des avances ou des retards, par rapport à ce qui est observé en Fédération Wallonie-Bruxelles, dans une même année d'études.</i>
	Sortants vers le spécialisé (taux, en %)	Nombre d'élèves orientés vers l'enseignement spécialisé l'année t, par rapport au nombre total d'élèves sortis de l'école en (t-1).	<i>Par rapport au nombre total d'élèves sortis de l'école en (t-1), part des élèves orientés vers l'enseignement spécialisé et inscrits dans ce dernier.</i>
	Sortie (taux, en %)	Nombre d'élèves qui ne sont plus inscrits dans l'école l'année t par rapport au nombre total d'élèves inscrits dans l'école l'année (t-1).	<i>Ce taux de sortie « brut » sert de référence pour le taux de sortants vers le spécialisé.</i>
APPRENTISSAGES	Certification – Obtention du CEB (taux, en %)	Nombre d'élèves ayant obtenu le CEB en P6 par rapport au nombre d'élèves inscrits en P6.	<i>Le taux calculé correspond à l'année (t-1). Donc, le taux qui figure dans la colonne 2016-2017 correspond au taux calculé pour l'année scolaire 2015-2016.</i>
	Dispersion des résultats aux épreuves du CEB par école	Cette dispersion se mesure par l'écart-type de la distribution des résultats de l'école (autour de la moyenne).	<i>Par exemple, pour une évaluation en mathématiques avec une moyenne de 75% pour la classe, avec des valeurs allant de 20% à 100%, l'écart-type mesuré sera plus important que pour une classe où la moyenne est aussi de 75% mais où les résultats varient entre 60% et 90%. Plus l'écart-type est grand, plus les résultats des élèves sont hétérogènes. Les écarts-types communiqués représentent la moyenne des écarts-types par discipline.</i>
	Résultats des élèves – Éléves faisant partie des 10% les plus faibles au CEB (taux, en %)	Nombre d'élèves de l'école faisant partie des 10% des élèves de la Fédération Wallonie-Bruxelles ayant obtenu les résultats les plus faibles aux épreuves du CEB, par rapport au nombre d'élèves ayant passé les épreuves dans l'école.	<i>Taux d'élèves de l'école faisant partie des 10% des élèves de la Fédération Wallonie-Bruxelles ayant obtenu les résultats les plus faibles au CEB. Un taux « normal » est de 10%, en moyenne.</i>
	Résultats des élèves – Moyenne des résultats moyens obtenus aux épreuves CEB français, CEB mathématiques et CEB éveil (score)	Moyenne des scores moyens en mathématiques, français et éveil, dans l'école	<i>Ce score correspond au tiers de la somme des scores moyens dans les 3 disciplines.</i>
	Résultats des élèves - Moyenne des résultats moyens obtenus aux épreuves CEB français, CEB mathématiques et CEB éveil (taux lissé sur 3 ans, score)	Moyenne sur 3 ans des scores moyens obtenus aux épreuves CEB français, CEB mathématiques et CEB éveil.	<i>Ce score (exprimé sur 100) correspond au tiers de la somme de 3 scores moyens successifs.</i>
	Résultats des élèves – Résultats moyens au CEB Éveil par école (score)	Moyenne des scores obtenus dans l'école à l'épreuve du CEB éveil.	<i>Ce score est exprimé sur 100. Il prend en compte les élèves inscrits en 6<sup>e</sup> primaire dans l'école.</i>
	Résultats des élèves – Résultats moyens au CEB français par école (score)	Moyenne des scores obtenus dans l'école à l'épreuve du CEB français.	<i>Ce score est exprimé sur 100. Il prend en compte les élèves inscrits en 6<sup>e</sup> primaire dans l'école.</i>
Résultats des élèves – Résultats moyens au CEB mathématiques par école (score)	Moyenne des scores obtenus dans l'école à l'épreuve du CEB mathématiques.	<i>Ce score est exprimé sur 100. Il prend en compte les élèves inscrits en 6<sup>e</sup> primaire dans l'école.</i>	

## IV. Définitions des indicateurs

A. INDICATEURS RELATIFS À L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL ORDINAIRE			
Ru- briques	Libellés des indicateurs (avec unité)	Définitions	Compléments d'information
APPRENTISSAGES	Résultats moyens à l'épreuve CEB en éveil dans la classe «x» (score)	Moyenne des scores obtenus dans la classe «x» aux épreuves du CEB dans la discipline indiquée.	L'intitulé de la classe est celui attribué par l'école lors de la passation de l'épreuve ; outre le score moyen, est indiqué entre parenthèses le nombre d'élèves de la classe ayant passé l'épreuve. Par exemple «6PA : 67% (23 e)» signifie que la classe de 6PA a un score moyen de 67% et que 23 élèves ont présenté l'épreuve.
	Résultats moyens à l'épreuve CEB en français dans la classe «x» (score)	Moyenne des scores obtenus dans la classe «x» aux épreuves du CEB dans la discipline indiquée.	L'intitulé de la classe est celui attribué par l'école lors de la passation de l'épreuve ; outre le score moyen, est indiqué entre parenthèses le nombre d'élèves de la classe ayant passé l'épreuve. Par exemple «6PA : 67% (23 e)» signifie que la classe de 6PA a un score moyen de 67% et que 23 élèves ont présenté l'épreuve.
	Résultats moyens à l'épreuve CEB en mathématiques dans la classe «x» (score)	Moyenne des scores obtenus dans la classe «x» aux épreuves du CEB dans la discipline indiquée.	L'intitulé de la classe est celui attribué par l'école lors de la passation de l'épreuve ; outre le score moyen, est indiqué entre parenthèses le nombre d'élèves de la classe ayant passé l'épreuve. Par exemple «6PA : 67% (23 e)» signifie que la classe de 6PA a un score moyen de 67% et que 23 élèves ont présenté l'épreuve.
	Taux de réussite à l'épreuve externe certificative du CEB (%)	Nombre d'élèves de P6 ayant réussi l'épreuve externe du CEB par rapport au nombre d'élèves inscrits en P6	Taux d'élèves de P6 ayant réussi l'épreuve CEB. Il se calcule sur base du rapport entre le nombre d'élèves ayant réussi l'épreuve et le nombre d'élèves inscrits en P6.
DYNAMIQUE COLLECTIVE	Absence du personnel (taux lissé sur 3 ans, en %)	Moyenne sur 3 ans du taux annuel d'absence du personnel.	Ce taux lissé se calcule en divisant par 3 la somme des 3 taux successifs les plus récents.
	Absence du personnel (taux, en %)	Nombre de jours d'absence pour maladie du personnel enseignant de l'école par rapport au nombre de jours à pres-ter durant une année scolaire.	Il s'agit du total des jours de maladie comptabilisé par Medconsult au cours de l'année scolaire observée, pondéré par la charge en équivalent temps plein telle que mesurée en janvier pour chaque membre du personnel payé ce mois-là dans l'établissement (à l'exception des DPPR et des chargés de mission), divisé par le nombre total d'équivalents temps plein annualisé (multiplié par le nombre de jours ouvrables).
	Âge moyen des enseignants (en années)	Moyenne de l'âge révolu des enseignants de l'école (= somme des âges divisée par le nombre d'enseignants).	L'âge considéré est celui que les personnes ont atteint au 31 décembre de l'année d'observation. Ainsi, pour l'année 2018, on considère une personne née en 1970 comme âgée de 47 ans, quel que soit son mois de naissance.
	Ancienneté effective moyenne des enseignants (en années)	Moyenne du nombre d'années prestées par les enseignants de l'école (= somme des années prestées divisée par le nombre d'enseignants).	Cette variable veut approcher autant que possible l'expérience effective des enseignants. L'ancienneté est obtenue à partir du nombre total des mois consécutifs ou non qui ont été payés à l'enseignant concerné. Elle est exprimée en années. L'agent ayant été payé pour 27 mois a une ancienneté de 2,25 années (27/12). L'ancienneté au sein de l'école n'est pas prise en considération.
	Directeurs successifs en 5 ans (nombre)	Nombre de personnes ayant occupé le poste de direction dans l'école en 5 ans.	
	Enseignantes -femmes (taux, en %)	Nombre d'enseignantes (femmes) par rapport au nombre total d'enseignants en activité dans l'école.	
	Enseignants - hommes (taux, en %)	Nombre d'enseignants (hommes) par rapport au nombre total d'enseignants en activité dans l'école.	
	Enseignants de plus de 50 ans (taux, en %)	Nombre d'enseignants de plus de 50 ans par rapport au nombre total d'enseignants présents dans l'école.	
Enseignants novices (moins de 5 ans) - (taux, en %)	Nombre d'enseignants ayant au plus 5 ans d'ancienneté par rapport au nombre total d'enseignants présents dans l'école durant la période de référence.	L'ancienneté est obtenue à partir du nombre total des mois consécutifs ou non qui ont été payés à l'enseignant concerné. Elle est exprimée en années. L'agent ayant été payé pour 27 mois a une ancienneté de 2,25 années (27/12). L'ancienneté au sein de l'école n'est pas prise en considération.	

## IV. Définitions des indicateurs

A. INDICATEURS RELATIFS À L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL ORDINAIRE			
Ru- briques	Libellés des indicateurs (avec unité)	Définitions	Compléments d'information
DYNAMIQUE COLLECTIVE	ETP en fonction – enseignants (taux, en %)	Nombre d'équivalents temps plein concernant exclusivement le personnel enseignant en activité dans l'école par rapport au nombre d'ETP en fonction.	<i>Cet indicateur renseigne l'importance du corps enseignant par rapport à l'ensemble du personnel de l'école.</i>
	Stabilité des enseignants à 1 an (taux, en %)	Nombre d'enseignants présents l'année de référence et déjà présents à l'école l'année précédente par rapport au nombre d'enseignants présents l'année précédente dans l'école.	<i>Ce taux est obtenu en effectuant le rapport entre le nombre d'enseignants présents (au moins) depuis l'année scolaire précédente et l'effectif en fonction observé l'année précédente.</i>
	Stabilité des enseignants à 5 ans (taux, en %)	Nombre d'enseignants présents depuis 5 ans à l'école l'année de référence par rapport au nombre d'enseignants présents 5 ans auparavant dans l'école.	<i>Ce taux est obtenu en effectuant le rapport entre le nombre d'enseignants présents depuis 5 ans et l'effectif en fonction observé il y a 5 ans. Cet indice met l'accent sur l'importance de la persistance des membres au sein de l'équipe éducative de l'école durant la période envisagée.</i>
	Variation en ETP – enseignants (taux, en %)	Variation du nombre d'enseignants (en ETP) par rapport au nombre total d'enseignants (en ETP) l'année scolaire précédente.	<i>Un taux positif traduit une augmentation du nombre d'ETP tandis qu'un taux négatif traduit une baisse d'ETP ou du nombre de personnes (« NDP »). L'interprétation conjointe des deux taux de variation (ETP et NDP) informe de l'évolution de l'éclatement de la charge enseignante. Par exemple, un taux de croissance ETP plus important que le taux de croissance NDP tendra à démontrer une augmentation des temps complets par rapport aux temps partiels.</i>
	Variation en nombre d'enseignants (NDP) (taux, en %)	Variation du nombre d'enseignants (en nombre de personnes ou « NDP ») par rapport au nombre total d'enseignants (en NDP) l'année scolaire précédente.	<i>Un taux positif traduit une augmentation du nombre d'enseignants (NDP) tandis qu'un taux négatif traduit une baisse de NDP. L'interprétation conjointe des deux taux de variation (ETP et NDP) informe de l'évolution de l'éclatement de la charge enseignante. Par exemple, un taux de croissance ETP plus important que le taux de croissance NDP tendra à démontrer une augmentation des temps complets par rapport aux temps partiels.</i>

## IV. Définitions des indicateurs

B. INDICATEURS RELATIFS À L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ORDINAIRE			
Ru- briques	Libellés des indicateurs (avec unité)	Définitions	Compléments d'information
STRUCTURE, ENCADREMENT ET POPULATION SCOLAIRE	Catégorie	Regroupement d'écoles d'un même profil* en fonction du niveau socio-économique moyen des élèves de l'école (calculé à partir de l'ISE*).	Voir aussi définitions relatives aux indicateurs (glossaire technique).
	Catégorie (changement - oui/non)	OUI, si l'école change de catégorie entre deux années scolaires [de (t-1) à t].	Cela peut être le cas pour une école dont l'ISE* change significativement.
	Élèves (nombre)	Nombre d'élèves inscrits régulièrement dans l'école.	Il s'agit à la fois des élèves réguliers et libres
	Élèves libres (nombre)	Nombre d'élèves du 2 <sup>e</sup> ou 3 <sup>e</sup> degré de l'enseignement secondaire qui ont perdu leur statut d'élève régulier.	Il s'agit des élèves (des 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> degrés) qui comptent plus de 20 demi-jours d'absences injustifiées entraînant, de la sorte, la perte de leur statut d'élèves réguliers.
	Élèves primo-arrivants (nombre)	Nombre d'élèves primo-arrivants inscrits dans l'école.	Nombre de primo-arrivants validé par l'Administration dans la population totale de l'école. Administrativement, un élève primo-arrivant est un élève âgé de 2,5 ans à 18 ans arrivé sur le territoire national depuis moins d'un an.
	Encadrement différencié (oui-non)	Présence d'au moins une implantation bénéficiant des moyens de l'encadrement différencié au sein de l'école.	
	Enseignants à temps partiel (nombre)	Nombre d'enseignants à temps partiel dans l'école.	Nombre de personnes à temps partiel (temps partiel si la charge est $\leq 0,99$ ETP) : la ventilation des emplois s'effectue au départ du postulat qu'un emploi à temps plein correspond à 22 périodes pour un agent AESI et à 20 périodes pour un agent AESS. Toute charge inférieure est considérée comme un temps partiel. La charge correspond au nombre de périodes rapportées au mois, en tenant compte d'éventuelles absences non rémunérées (journées de grèves, par exemple).
	Enseignants à temps plein (nombre)	Nombre d'enseignants à temps plein dans l'école.	Nombre de personnes à temps plein (ETP si la charge est $> 0,99$ ETP) : la ventilation des emplois s'effectue au départ du postulat qu'un emploi à temps plein correspond à 22 périodes pour un agent AESI et à 20 périodes pour un agent AESS. Toute charge inférieure est considérée comme un temps partiel. La charge correspond au nombre de périodes rapportées au mois, en tenant compte d'éventuelles absences non rémunérées (journées de grèves, par exemple).
	ETP - autres (nombre)	Nombre d'équivalents temps plein attribués à du personnel qui n'est pas en fonction dans l'école.	
	ETP en fonction – administration (nombre)	Nombre d'équivalents temps plein concernant exclusivement le personnel d'administration en activité dans l'école.	
	ETP en fonction – direction (nombre)	Nombre d'équivalents temps plein concernant exclusivement le personnel de direction en activité dans l'école.	
	ETP en fonction – éducateurs (nombre)	Nombre d'équivalents temps plein concernant exclusivement les éducateurs en activité dans l'école.	
	ETP en fonction - enseignants (nombre)	Nombre d'équivalents temps plein en activité dans l'école.	
ETP en fonction – gens de métier (nombre)	Nombre d'équivalents temps plein concernant exclusivement le personnel ouvrier en activité dans l'école.		

## IV. Définitions des indicateurs

B. INDICATEURS RELATIFS À L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ORDINAIRE			
Rubriques	Libellés des indicateurs (avec unité)	Définitions	Compléments d'information
STRUCTURE, ENCADREMENT ET POPULATION SCOLAIRE	ETP en fonction – médico-social (nombre)	Nombre d'équivalents temps plein concernant exclusivement le personnel médico-social en activité dans l'école.	
	ETP en fonction (nombre)	Nombre d'équivalents temps plein en fonction dans l'école.	<i>Les différents statuts et fonctions sont confondus.</i>
	ETP total (nombre)	Nombre d'équivalents temps plein attachés à l'école.	<i>Le personnel en disponibilité, en congé de maladie ou pour mission est repris dans cette rubrique. Par contre, les membres du personnel bénéficiant d'un départ anticipé à la retraite sont exclus du calcul. Ce nombre peut donc être logiquement supérieur au nombre d'ETP en activité dans l'établissement.</i>
	Immersion – présence d'un projet (oui-non)	L'école organise un enseignement en immersion.	<i>OUI, si l'école organise le dispositif.</i>
	Intégration (nombre d'élèves)	Nombre d'élèves inscrits dans l'école dans le cadre d'un processus d'intégration.	<i>Nombre d'élèves fréquentant une école de l'enseignement ordinaire en bénéficiant d'un accompagnement spécifique assuré par une école spécialisée et ce, sur base d'une convention de partenariat signée par les écoles, les centres psycho-médico-sociaux attachés et les Pouvoirs organisateurs respectifs.</i>
	ISE (Indice socio-économique) (nombre)	Indice socio-économique, calculé dans le cadre de l'encadrement différencié et attribué à l'implantation. Cet ISE permet de déterminer l'ISE de l'école (en passant par une moyenne pondérée* des ISE des implantations de l'école).	<i>Voir aussi définitions relatives aux indicateurs (glossaire technique).</i>
	Profil	Regroupement d'écoles en fonction du type d'études organisées dans l'école.	<i>Voir aussi définitions relatives aux indicateurs (glossaire technique).</i>
	Profil (changement - oui/non)	Oui, si l'école change de profil entre deux années scolaires (de (t-1) à t).	<i>Cela peut être le cas pour une école proposant d'autres niveaux ou types d'études.</i>
	Restructuration de l'école (oui-non)	Par restructuration, il y a lieu de considérer les phénomènes suivants qui peuvent se produire entre deux années scolaires successives : (1) scission d'un établissement existant avec maintien du numéro FASE, (2) transfert d'implantation vers un autre établissement et (3) accueil d'implantation en provenance d'un autre établissement.	<i>OUI, si l'école est concernée par au moins un des phénomènes cités.</i>
	Structure des effectifs (nombre)	Résultat du rapport entre la variation des effectifs entre le 1 <sup>er</sup> degré et le 3 <sup>e</sup> degré et les effectifs au 1 <sup>er</sup> degré.	<i>La valeur indiquée tente d'approcher la variation des effectifs entre les deux premières et les deux dernières années de l'enseignement secondaire. Ainsi, un ratio de -0,5 signifie qu'il y a 50 % d'effectifs en moins en 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> années qu'en 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup>. Un ratio de + 0,5 a, bien entendu, la signification inverse.</i>
CLIMAT SCOLAIRE	Absentéisme des élèves (taux lissé sur 3 ans, en %)	Moyenne sur 3 ans du taux annuel d'absentéisme des élèves.	<i>Ce taux lissé se calcule en prenant le tiers de la somme des 3 taux successifs les plus récents.</i>
	Absentéisme des élèves (taux, en %)	Nombre d'élèves de l'école en obligation scolaire ayant dépassé le nombre autorisé de demi-jours d'absences injustifiées par rapport au nombre d'élèves en obligation scolaire.	<i>Sont pris en compte, pour une année scolaire, les élèves de l'école ayant dépassé le nombre autorisé de demi-jours d'absences injustifiées (= nombre de dossiers d'absence) parmi les élèves soumis à l'obligation scolaire.</i>
	Élèves en obligation scolaire (taux, en %)	Nombre d'élèves âgés de 6 à 17 ans par rapport au nombre total d'élèves de l'école.	

## IV. Définitions des indicateurs

B. INDICATEURS RELATIFS À L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ORDINAIRE			
Ru- briques	Libellés des indicateurs (avec unité)	Définitions	Compléments d'information
CLIMAT SCOLAIRE	Exclusion définitive (taux, en %)	Nombre d'élèves exclus durant une année scolaire par rapport au nombre d'élèves inscrits dans l'école.	<i>Ce taux représente la proportion annuelle d'élèves exclus sur base d'un signalement d'exclusion par rapport au nombre d'élèves inscrits dans l'établissement.</i>
	Filles (taux, en %)	Nombre d'élèves filles par rapport au nombre total d'élèves de l'école.	
	Garçons (taux, en %)	Nombre d'élèves garçons par rapport au nombre total d'élèves de l'école.	
	Variation de la population scolaire sur 3 ans (taux annuel moyen, en %)	Ce taux se mesure en prenant le tiers de la variation de la population entre (t-3) et (t) par rapport à la population scolaire en (t-3).	
PARCOURS DES ÉLÈVES	Changement d'école sans redoublement en fin de 2 <sup>e</sup> année secondaire (taux, en %)	Nombre d'élèves non redoublants qui sont inscrits dans une autre école après une 2 <sup>e</sup> année, par rapport au nombre d'élèves non redoublants en fin de 2 <sup>e</sup> année dans l'école.	<i>Ne sont pas pris en considération les élèves inscrits dans les écoles qui n'organisent qu'un 1<sup>er</sup> degré.</i>
	Changement d'école sans redoublement en fin de 4 <sup>e</sup> année secondaire (taux, en %)	Nombre d'élèves non redoublants qui sont inscrits dans une autre école après une 4 <sup>e</sup> année, par rapport au nombre d'élèves non redoublants en fin de 4 <sup>e</sup> année dans l'école.	
	Élèves dans l'enseignement de qualification (taux, en %)	Nombre d'élèves inscrits dans l'enseignement de qualification par rapport au nombre total d'élèves inscrits dans l'école, dans les degrés concernés.	<i>Sont pris en considération les élèves inscrits dans les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> degrés de l'enseignement secondaire, dans l'enseignement de qualification.</i>
	Élèves dans l'enseignement de transition (taux, en %)	Nombre d'élèves inscrits dans l'enseignement de transition par rapport au nombre total d'élèves inscrits dans l'école, dans les degrés concernés.	<i>Sont pris en considération les élèves inscrits dans les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> degrés de l'enseignement secondaire, dans l'enseignement de transition.</i>
	Entrants en provenance du spécialisé (taux, en %)	Nombre d'élèves inscrits dans le spécialisé l'année (t-1) par rapport au nombre total d'élèves entrés dans l'école l'année t.	<i>Il s'agit ici d'élèves ayant (ré)intégré le cursus ordinaire inscrits ou non dans un processus d'intégration et avec ou sans avis favorable de l'équipe spécialisée.</i>
	Entrée dans l'école (taux, en %)	Nombre d'élèves nouveaux inscrits dans l'école l'année de référence par rapport au nombre total d'élèves de l'école.	<i>Cette variable donne ainsi une mesure du taux de renouvellement annuel des élèves dans l'école.</i>
	Orientation - Attestations B (taux, en %)	Nombre d'attestations B délivrées par rapport au nombre d'élèves inscrits en 4 <sup>e</sup> année dans l'école.	<i>ATTENTION : le taux calculé correspond à l'année (t-1). Si ce taux figure dans la colonne «2016-2017», il correspond cependant au taux calculé pour l'année scolaire 2015-2016.</i>
	Redoublement accueilli (taux, en %)	Nombre d'élèves redoublants l'année d'observation qui étaient inscrits dans une autre école l'année précédente par rapport au nombre d'élèves de l'école.	<i>Part de nouveaux élèves dont le redoublement a été décidé dans une autre école et qui recommencent leur année dans l'école concernée.</i>
	Redoublement généré (taux lissé sur 3 ans, en %)	Moyenne sur 3 ans du taux annuel de redoublement généré.	<i>C'est donc le tiers de la somme de 3 taux successifs. Les élèves sortis du système éducatif et les élèves orientés vers l'enseignement spécialisé et vers l'enseignement en alternance ne sont pas pris en compte.</i>
	Redoublement généré (taux, en %)	Nombre d'élèves issus de l'école qui redoublent l'année scolaire suivante par rapport au nombre d'élèves dans l'école (nouveau mode de calcul par rapport à TABOR).	<i>Part d'élèves que l'école a fait redoubler l'année précédente et qui recommencent la même année dans la même école ou dans une autre école de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les élèves sortis du système éducatif, les élèves orientés vers l'enseignement spécialisé et vers l'enseignement en alternance ne sont pas pris en compte.</i>

## IV. Définitions des indicateurs

B. INDICATEURS RELATIFS À L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ORDINAIRE			
Ru- briques	Libellés des indicateurs (avec unité)	Définitions	Compléments d'information
PARCOURS DES ELEVES	Redoublement généré des filles (taux, en %)	Nombre d'élèves filles issues de l'école qui redoublent l'année scolaire suivante par rapport au nombre d'élèves dans l'école (nouveau mode de calcul par rapport à TABOR).	<i>Part d'élèves filles que l'école a fait redoubler l'année précédente et qui recommencent la même année dans la même école ou dans une autre école de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les élèves sortis du système éducatif, les élèves orientés vers l'enseignement spécialisé et vers l'enseignement en alternance ne sont pas pris en compte.</i>
	Redoublement généré des garçons (taux, en %)	Nombre d'élèves garçons issus de l'école qui redoublent l'année scolaire suivante par rapport au nombre d'élèves dans l'école (nouveau mode de calcul par rapport à TABOR).	<i>Part d'élèves garçons que l'école a fait redoubler l'année précédente et qui recommencent la même année dans la même école ou dans une autre école de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les élèves sortis du système éducatif, les élèves orientés vers l'enseignement spécialisé et vers l'enseignement en alternance ne sont pas pris en compte.</i>
	Redoublement internalisé (taux, en %)	Nombre d'élèves redoublants qui restent dans la même école par rapport au nombre d'élèves redoublants inscrits dans l'établissement l'année précédente.	<i>Taux calculé sur base du redoublement généré. Il s'agit de la part des élèves qui restent dans le même établissement parmi ceux qui redoublent.</i>
	Redoublement scolarisé (taux, en %)	Nombre d'élèves qui sont redoublants par rapport au nombre total d'élèves dans l'école.	<i>Part d'élèves qui recommencent la même année d'étude qu'ils aient été ou non dans l'école l'année précédente.</i>
	Retard scolaire (taux, en %)	Nombre d'élèves en retard scolaire par rapport au nombre total d'élèves.	<i>Il s'agit du taux d'élèves en retard dans l'école, par rapport à l'âge théorique attendu.</i>
	Retard scolaire de plus d'un an (taux, en %)	Nombre d'élèves en retard scolaire de plus d'un an par rapport au nombre total d'élèves.	<i>Il s'agit du taux d'élèves en retard de plus d'un an dans l'école, par rapport à l'âge théorique attendu.</i>
	Retard scolaire de plus d'un an des filles (taux, en %)	Nombre de filles en retard scolaire de plus d'un an par rapport au nombre total de filles.	
	Retard scolaire de plus d'un an des garçons (taux, en %)	Nombre de garçons en retard scolaire de plus d'un an par rapport au nombre total de garçons.	
	Retard scolaire moyen (en années)	Moyenne, par école, des écarts entre l'âge de l'élève et l'âge théorique attendu selon l'année d'études suivie.	<i>Le retard scolaire moyen (différent du retard scolaire relatif moyen dans l'école) permet de déterminer l'importance du retard scolaire absolu des élèves de l'école.</i>
	Retard scolaire relatif moyen (en années)	Moyenne, par école, des écarts entre l'âge de l'élève et l'âge moyen des élèves de la même année d'études en Fédération Wallonie-Bruxelles.	<i>Le retard relatif moyen (différent du retard scolaire moyen dans l'école) permet de comparer l'école à une référence commune, en prenant en compte les écarts relatifs, à savoir des avances ou des retards, par rapport à ce qui est observé en Fédération Wallonie-Bruxelles, dans une même année d'études.</i>
	Sortants vers le spécialisé (taux, en %)	Nombre d'élèves orientés vers l'enseignement spécialisé l'année t, par rapport au nombre total d'élèves sortis de l'école en (t-1).	<i>Par rapport au nombre total d'élèves sortis de l'école en (t-1), part des élèves orientés vers l'enseignement spécialisé et inscrits dans ce dernier.</i>
	Sortants vers un CEFA (taux, en %)	Nombre d'élèves orientés vers les CEFA l'année t, par rapport au nombre total d'élèves sortis de l'école en (t-1).	<i>Par rapport au nombre total d'élèves sortis de l'école en (t-1), part des élèves orientés vers un CEFA et inscrits dans ce dernier.</i>
Sortie (taux, en %)	Nombre d'élèves qui ne sont plus inscrits dans l'école l'année t par rapport au nombre total d'élèves inscrits dans l'école l'année (t-1).	<i>Ce taux de sortie « brut » sert de référence pour les taux de sortants vers le spécialisé ou le CEFA.</i>	

## IV. Définitions des indicateurs

B. INDICATEURS RELATIFS À L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ORDINAIRE			
Ru- briques	Libellés des indicateurs (avec unité)	Définitions	Compléments d'information
PARCOURS DES ELEVES	Sorties précoces (taux, en %)	Part d'élèves de l'école, parmi ceux inscrits en 3 <sup>e</sup> , 4 <sup>e</sup> et 5 <sup>e</sup> en début de période de référence, qui n'apparaissent plus dans les bases de données de la Fédération Wallonie-Bruxelles l'année suivante, parmi les élèves âgés entre 14 et 21 ans domiciliés en Région de Bruxelles-Capitale et en Wallonie (sans les communes germanophones) en (t-1).	<i>La variable estime donc, pour l'école, la part d'élèves sortis précocement du système d'enseignement. L'information doit permettre de s'interroger sur la problématique du décrochage scolaire. C'est pourquoi ce taux ne prend en compte que les élèves d'une tranche d'âge donnée, dans des années d'études données, parmi les élèves domiciliés dans les régions bruxelloise et wallonne.</i>
	Sorties précoces des filles (taux, en %)	Part de filles de l'école, parmi celles inscrites en 3 <sup>e</sup> , 4 <sup>e</sup> et 5 <sup>e</sup> en début de période de référence, qui n'apparaissent plus dans les bases de données de la Fédération Wallonie-Bruxelles l'année suivante, parmi les filles âgées entre 14 et 21 ans domiciliées en Région de Bruxelles-Capitale et en Wallonie (sans les communes germanophones) en (t-1).	<i>La variable estime donc, pour l'école, la part de filles sorties précocement du système d'enseignement. L'information doit permettre de s'interroger sur la problématique du décrochage scolaire. C'est pourquoi ce taux ne prend en compte que les filles d'une tranche d'âge donnée, dans des années d'études données, parmi les filles domiciliées dans les régions bruxelloise et wallonne.</i>
	Sorties précoces des garçons (taux, en %)	Part de garçons de l'école, parmi ceux inscrits en 3 <sup>e</sup> , 4 <sup>e</sup> et 5 <sup>e</sup> en début de période de référence, qui n'apparaissent plus dans les bases de données de la Fédération Wallonie-Bruxelles l'année suivante, parmi les garçons âgés entre 14 et 21 ans domiciliés en Région de Bruxelles-Capitale et en Wallonie (sans les communes germanophones) en (t-1).	<i>La variable estime donc, pour l'école, la part de garçons sortis précocement du système d'enseignement. L'information doit permettre de s'interroger sur la problématique du décrochage scolaire. C'est pourquoi ce taux ne prend en compte que les garçons d'une tranche d'âge donnée, dans des années d'études données, parmi les garçons domiciliés dans les régions bruxelloise et wallonne.</i>
APPRENTISSAGES	Certification – Obtention du CE (enseignement professionnel) (taux, en %)	Nombre d'élèves ayant obtenu le CE par rapport au nombre d'élèves concernés.	<i>Le taux calculé correspond à l'année (t-1). Donc, le taux qui figure dans la colonne 2016-2017 correspond au taux calculé pour l'année scolaire 2015-2016. Il prend en compte les élèves inscrits en 6<sup>e</sup> année de la forme professionnelle dans l'école.</i>
	Certification – Obtention du CE en sections techniques et artistiques de qualification (7 <sup>e</sup> année) (taux, en %)	Nombre d'élèves ayant obtenu le CE par rapport au nombre d'élèves concernés.	<i>Le taux calculé correspond à l'année (t-1). Donc, le taux qui figure dans la colonne 2016-2017 correspond au taux calculé pour l'année scolaire 2015-2016. Il prend en compte les élèves inscrits en 7<sup>e</sup> année technique de qualification dans l'école.</i>
	Certification – Obtention du CE1D (taux, en %)	Nombre d'élèves ayant obtenu le CE1D par rapport au nombre d'élèves concernés.	<i>Le taux calculé correspond à l'année (t-1). Donc, le taux qui figure dans la colonne 2016-2017 correspond au taux calculé pour l'année scolaire 2015-2016. Il prend en compte les élèves inscrits en 2<sup>e</sup> année commune dans l'école.</i>
	Certification – Obtention du CESS (enseignement général) (taux, en %)	Nombre d'élèves ayant obtenu le CESS par rapport au nombre d'élèves de l'enseignement général concernés.	<i>Le taux calculé correspond à l'année (t-1). Donc, le taux qui figure dans la colonne 2016-2017 correspond au taux calculé pour l'année scolaire 2015-2016. Il prend en compte les élèves inscrits en 6<sup>e</sup> année de la forme générale dans l'école.</i>
	Certification – Obtention du CESS dans l'enseignement professionnel (7 <sup>e</sup> année) (taux, en %)	Nombre d'élèves ayant obtenu le CESS par rapport au nombre d'élèves de l'enseignement professionnel concernés.	<i>Le taux calculé correspond à l'année (t-1). Donc, le taux qui figure dans la colonne 2016-2017 correspond au taux calculé pour l'année scolaire 2015-2016. Il prend en compte les élèves inscrits en 7<sup>e</sup> année professionnelle (7PB et 7PC) dans l'école.</i>
	Certification – Obtention du CESS en sections techniques et artistiques de qualification (taux, en %)	Nombre d'élèves ayant obtenu le CESS par rapport au nombre d'élèves des élèves de sections techniques et artistiques de qualification concernés.	<i>Le taux calculé correspond à l'année (t-1). Donc, le taux qui figure dans la colonne 2016-2017 correspond au taux calculé pour l'année scolaire 2015-2016. Il prend en compte les élèves inscrits en 6<sup>e</sup> année technique et artistique de qualification dans l'école.</i>

## IV. Définitions des indicateurs

B. INDICATEURS RELATIFS À L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ORDINAIRE			
Ru- briques	Libellés des indicateurs (avec unité)	Définitions	Compléments d'information
APPRENTISSAGES	Certification – Obtention du CESS en sections techniques et artistiques de transition (en %)	Nombre d'élèves ayant obtenu le CESS par rapport au nombre d'élèves des élèves de sections techniques et artistiques de transition concernés.	<i>Le taux calculé correspond à l'année (t-1). Donc, le taux qui figure dans la colonne 2016-2017 correspond au taux calculé pour l'année scolaire 2015-2016. Il prend en compte les élèves inscrits en 6<sup>e</sup> année technique et artistique de transition dans l'école.</i>
	Certification – Obtention du CQ6 (enseignement de qualification technique et artistique) (en %)	Nombre d'élèves ayant obtenu le CQ6 par rapport au nombre d'élèves concernés.	<i>Le taux calculé correspond à l'année (t-1). Donc, le taux qui figure dans la colonne 2016-2017 correspond au taux calculé pour l'année scolaire 2015-2016. Il prend en compte les élèves inscrits en 6<sup>e</sup> année technique et artistique de qualification dans l'école, pour les options délivrant ce certificat.</i>
	Certification – Obtention du CQ6 (enseignement professionnel) (taux, en %)	Nombre d'élèves ayant obtenu le CQ6 par rapport au nombre d'élèves concernés.	<i>Le taux calculé correspond à l'année (t-1). Donc, le taux qui figure dans la colonne 2016-2017 correspond au taux calculé pour l'année scolaire 2015-2016. Il prend en compte les élèves inscrits en 6<sup>e</sup> année de la forme professionnelle dans l'école.</i>
	Certification – Obtention du CQ7 (enseignement professionnel) (taux, en %)	Nombre d'élèves ayant obtenu le CQ7 par rapport au nombre d'élèves concernés.	<i>Le taux calculé correspond à l'année (t-1). Donc, le taux qui figure dans la colonne 2016-2017 correspond au taux calculé pour l'année scolaire 2015-2016. Il prend en compte les élèves inscrits en 7<sup>e</sup> année de la forme professionnelle (7PB) dans l'école.</i>
	Certification – Obtention du CQ7 (enseignement de qualification technique et artistique) (taux, en %)	Nombre d'élèves ayant obtenu le CQ7 par rapport au nombre d'élèves concernés.	<i>Le taux calculé correspond à l'année (t-1). Donc, le taux qui figure dans la colonne 2016-2017 correspond au taux calculé pour l'année scolaire 2015-2016. Il prend en compte les élèves inscrits en 7<sup>e</sup> année technique de qualification dans l'école.</i>
	Résultats des élèves – Dispersion des résultats par établissement au CE1D	Cette dispersion se mesure par l'écart-type de la distribution des résultats de l'école (autour de la moyenne).	<i>Par exemple, pour une évaluation en math avec une moyenne de 75% pour la classe, avec des valeurs allant de 20% à 100%, l'écart-type mesuré sera plus important que pour une classe où la moyenne est aussi de 75% mais où les résultats varient entre 60% et 90%. Plus l'écart-type est grand, plus les résultats des élèves sont hétérogènes. Les écarts-types communiqués représentent la moyenne des écarts-types par discipline.</i>
	Résultats des élèves – Dispersion des résultats par établissement au CESS	Cette dispersion se mesure par l'écart-type de la distribution des résultats de l'école (autour de la moyenne).	<i>Par exemple, pour une évaluation en math avec une moyenne de 75% pour la classe, avec des valeurs allant de 20% à 100%, l'écart-type mesuré sera plus important que pour une classe où la moyenne est aussi de 75% mais où les résultats varient entre 60% et 90%. Plus l'écart-type est grand, plus les résultats des élèves sont hétérogènes. Les écarts-types communiqués représentent la moyenne des écarts-types par discipline.</i>
	Résultats des élèves – Élèves faisant partie des 10% les plus faibles au CE1D (taux, en %)	Nombre d'élèves de l'école faisant partie des 10% des élèves de la Fédération Wallonie-Bruxelles ayant obtenu les résultats les plus faibles aux épreuves du CE1D par rapport au nombre d'élèves ayant passé les épreuves dans l'école.	<i>Taux d'élèves de l'école faisant partie des 10% des élèves de la Fédération Wallonie-Bruxelles ayant obtenu les résultats les plus faibles au CE1D. Un taux « normal » est de 10%, en moyenne.</i>
	Résultats des élèves – Élèves faisant partie des 10% les plus faibles au CESS (taux, en %)	Nombre d'élèves de l'école faisant partie des 10% des élèves de la Fédération Wallonie-Bruxelles ayant obtenu les résultats les plus faibles aux épreuves du CESS par rapport au nombre d'élèves ayant passé les épreuves dans l'école.	<i>Taux d'élèves de l'école faisant partie des 10% des élèves de la Fédération Wallonie-Bruxelles ayant obtenu les résultats les plus faibles au CESS. Un taux « normal » est de 10%, en moyenne.</i>

## IV. Définitions des indicateurs

B. INDICATEURS RELATIFS À L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ORDINAIRE			
Ru- briques	Libellés des indicateurs (avec unité)	Définitions	Compléments d'information
APPRENTISSAGES	Résultats des élèves – Moyenne des résultats moyens obtenus aux épreuves CE1D français, CE1D mathématiques, CE1D langues modernes, CE1D sciences (score)	Moyenne des scores moyens obtenus dans l'école aux épreuves du CE1D français, du CE1D mathématiques, du CE1D langues modernes et du CE1D sciences.	<i>Ce score correspond au quart de la somme des scores moyens dans les 4 disciplines.</i>
	Résultats des élèves – Moyenne des résultats moyens obtenus aux épreuves CE1D français, CE1D mathématiques, CE1D langues modernes, CE1D sciences (taux lissé sur 3 ans, score)	Moyenne sur 3 ans des scores moyens obtenus aux épreuves du CE1D Fran- çais, du CE1D Mathématiques, du CE1D Langues modernes et du CE1D Sciences.	<i>Ce score (exprimé sur 100) correspond au tiers de la somme de 3 scores moyens successifs.</i>
	Résultats des élèves – Moyenne des résultats moyens obtenus aux épreuves CESS français -transition, CESS fran- çais-Qualification et CESS histoire (score)	Moyenne des scores moyens obtenus dans l'école aux épreuves du CESS français en section de transition et de qualification ainsi qu'au CESS d'histoire	<i>Ce score correspond au tiers de la somme des scores moyens dans les 3 épreuves.</i>
	Résultats des élèves – Moyenne des résultats moyens obtenus aux épreuves CESS français -transition, CESS fran- çais-Qualification et CESS histoire (taux lissé sur 3 ans, score)	Moyenne sur 3 ans des scores moyens obtenus aux épreuves CESS Français – transition, CESS Français – qualification et CESS Histoire.	<i>Ce score (exprimé sur 100) correspond au tiers de la somme de 3 scores moyens successifs.</i>
	Résultats des élèves – Ré- sultats moyens au CE1D - français par école (score)	Moyenne des scores obtenus dans l'école aux épreuves du CE1D français.	<i>Ce score est exprimé sur 100. Il prend en compte les élèves inscrits en 2<sup>e</sup> année commune dans l'école.</i>
	Résultats des élèves – Ré- sultats moyens au CE1D – langues modernes par école (score)	Moyenne des scores obtenus dans l'école aux épreuves du CE1D langues modernes.	<i>Ce score est exprimé sur 100. Il prend en compte les élèves inscrits en 2<sup>e</sup> année commune dans l'école.</i>
	Résultats des élèves – Résul- tats moyens au CE1D - ma- thématiques par école (score)	Moyenne des scores obtenus dans l'école aux épreuves du CE1D mathé- matiques.	<i>Ce score est exprimé sur 100. Il prend en compte les élèves inscrits en 2<sup>e</sup> année commune dans l'école.</i>
	Résultats des élèves – Ré- sultats moyens au CE1D - sciences par école (score)	Moyenne des scores obtenus dans l'école aux épreuves du CE1D sciences.	<i>Ce score est exprimé sur 100. Il prend en compte les élèves inscrits en 2<sup>e</sup> année commune dans l'école.</i>
	Résultats des élèves – Ré- sultats moyens au CESS français par école dans l'enseignement secondaire de qualification (score)	Moyenne des scores obtenus par l'ensemble des élèves des sections de qualification de l'école aux épreuves du CESS français.	<i>Ce score est exprimé sur 100.</i>
	Résultats des élèves – Ré- sultats moyens au CESS français par école dans l'enseignement secondaire de transition (score)	Moyenne des scores obtenus par l'ensemble des élèves des sections de transition de l'école aux épreuves du CESS français.	<i>Ce score est exprimé sur 100.</i>
	Résultats des élèves – Résul- tats moyens au CESS histoire par école (score)	Moyenne des scores obtenus par l'ensemble des élèves de l'école aux épreuves du CESS Histoire.	<i>Ce score est exprimé sur 100.</i>

## IV. Définitions des indicateurs

B. INDICATEURS RELATIFS À L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ORDINAIRE			
Ru- briques	Libellés des indicateurs (avec unité)	Définitions	Compléments d'information
APPRENTISSAGES	Résultats moyens à l'épreuve CE1D en français dans la classe «x» (score)	Moyenne des scores obtenus dans la classe «x» aux épreuves du CE1D dans la discipline indiquée.	L'intitulé de la classe est celui attribué par l'école lors de la passation de l'épreuve; outre le score moyen, est indiqué entre parenthèses le nombre d'élèves de la classe ayant passé l'épreuve. Par exemple «2C1 : 67% (23 e)» signifie que la classe de 2C1 a un score moyen de 67% et que 23 élèves ont présenté l'épreuve.
	Résultats moyens à l'épreuve CE1D en langues modernes dans la classe «x» (score)	Moyenne des scores obtenus dans la classe «x» aux épreuves du CE1D dans la discipline indiquée.	L'intitulé de la classe est celui attribué par l'école lors de la passation de l'épreuve; outre le score moyen, est indiqué entre parenthèses le nombre d'élèves de la classe ayant passé l'épreuve. Par exemple «2C1 : 67% (23 e)» signifie que la classe de 2C1 a un score moyen de 67% et que 23 élèves ont présenté l'épreuve.
	Résultats moyens à l'épreuve CE1D en mathématiques dans la classe «x» (score)	Moyenne des scores obtenus dans la classe «x» aux épreuves du CE1D dans la discipline indiquée.	L'intitulé de la classe est celui attribué par l'école lors de la passation de l'épreuve; outre le score moyen, est indiqué entre parenthèses le nombre d'élèves de la classe ayant passé l'épreuve. Par exemple «2C1 : 67% (23 e)» signifie que la classe de 2C1 a un score moyen de 67% et que 23 élèves ont présenté l'épreuve.
	Résultats moyens à l'épreuve CE1D en sciences dans la classe «x» (score)	Moyenne des scores obtenus dans la classe «x» aux épreuves du CE1D dans la discipline indiquée.	L'intitulé de la classe est celui attribué par l'école lors de la passation de l'épreuve; outre le score moyen, est indiqué entre parenthèses le nombre d'élèves de la classe ayant passé l'épreuve. Par exemple «2C1 : 67% (23 e)» signifie que la classe de 2C1 a un score moyen de 67% et que 23 élèves ont présenté l'épreuve.
	Résultats moyens à l'épreuve CESS en français-Qualification dans la classe «x» (score)	Moyenne des scores obtenus dans la classe «x» aux épreuves du CESS dans la discipline indiquée.	L'intitulé de la classe est celui attribué par l'école lors de la passation de l'épreuve; outre le score moyen, est indiqué entre parenthèses le nombre d'élèves de la classe ayant passé l'épreuve. Par exemple «6A1 : 67% (23 e)» signifie que la classe de 6A1 a un score moyen de 67% et que 23 élèves ont présenté l'épreuve.
	Résultats moyens à l'épreuve CESS en français-Transition dans la classe «x» (score)	Moyenne des scores obtenus dans la classe «x» aux épreuves du CESS dans la discipline indiquée.	L'intitulé de la classe est celui attribué par l'école lors de la passation de l'épreuve; outre le score moyen, est indiqué entre parenthèses le nombre d'élèves de la classe ayant passé l'épreuve. Par exemple «6A1 : 67% (23 e)» signifie que la classe de 6A1 a un score moyen de 67% et que 23 élèves ont présenté l'épreuve.
	Résultats moyens à l'épreuve CESS en histoire dans la classe «x» (score)	Moyenne des scores obtenus dans la classe «x» aux épreuves du CESS dans la discipline indiquée.	L'intitulé de la classe est celui attribué par l'école lors de la passation de l'épreuve; outre le score moyen, est indiqué entre parenthèses le nombre d'élèves de la classe ayant passé l'épreuve. Par exemple «6A1 : 67% (23 e)» signifie que la classe de 6A1 a un score moyen de 67% et que 23 élèves ont présenté l'épreuve.
DYNAMIQUE COLLECTIVE	Absence du personnel (taux lissé sur 3 ans, en %)	Moyenne sur 3 ans du taux annuel d'absence du personnel.	Ce taux lissé se calcule en divisant par 3 la somme des 3 taux successifs les plus récents.
	Absence du personnel (taux, en %)	Nombre de de jours d'absence pour maladie du personnel enseignant de l'école par rapport au nombre de jours à prester durant une année scolaire.	Il s'agit du total des jours de maladie comptabilisé par Medconsult au cours de l'année scolaire observée, pondéré par la charge en équivalent temps-plein telle que mesurée en janvier pour chaque membre du personnel payé ce mois-là dans l'établissement (à l'exception des DPPR et des chargés de mission), divisé par nombre total d'équivalents temps plein annualisé (multiplié par le nombre de jours ouvrables).
	Âge moyen des enseignants (en années)	Moyenne de l'âge (révolu) des enseignants de l'école (= somme des âges divisée par le nombre d'enseignants).	L'âge considéré est celui que les personnes ont atteint au 31 décembre de l'année d'observation. Ainsi, pour l'année 2018, on considère une personne née en 1970 comme âgée de 47 ans, quel que soit son mois de naissance.

## IV. Définitions des indicateurs

B. INDICATEURS RELATIFS À L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ORDINAIRE			
Ru- briques	Libellés des indicateurs (avec unité)	Définitions	Compléments d'information
DYNAMIQUE COLLECTIVE	Ancienneté effective moyenne des enseignants (en années)	Moyenne du nombre d'années prestées par les enseignants de l'école (= somme des années prestées divisée par le nombre d'enseignants).	<i>Cette variable veut approcher autant que possible l'expérience effective des enseignants. L'ancienneté est obtenue à partir du nombre total des mois consécutifs ou non qui ont été payés à l'enseignant concerné. Elle est exprimée en années. L'agent ayant été payé pour 27 mois a une ancienneté de 2,25 années (27/12). L'ancienneté au sein de l'école n'est pas prise en considération.</i>
	Directeurs successifs en 5 ans (nombre)	Nombre de personnes ayant occupé le poste de direction dans l'école en 5 ans.	
	Enseignantes -femmes (taux, en %)	Nombre d'enseignantes (femmes) par rapport au nombre total d'enseignants en activité dans l'école.	
	Enseignants - hommes (taux, en %)	Nombre d'enseignants (hommes) par rapport au nombre total d'enseignants en activité dans l'école.	
	Enseignants de plus de 50 ans (taux, en %)	Nombre d'enseignants de plus de 50 ans par rapport au nombre total d'enseignants présents dans l'école.	
	Enseignants novices (moins de 5 ans) – (taux, en %)	Nombre d'enseignants ayant au plus 5 ans d'ancienneté par rapport au nombre total d'enseignants présents dans l'école durant la période de référence.	<i>L'ancienneté est obtenue à partir du nombre total des mois consécutifs ou non qui ont été payés à l'enseignant concerné. Elle est exprimée en années. L'agent ayant été payé pour 27 mois a une ancienneté de 2,25 années (27/12). L'ancienneté au sein de l'école n'est pas prise en considération.</i>
	ETP en fonction – enseignants (taux, en %)	Nombre d'équivalents temps plein concernant exclusivement le personnel enseignant en activité dans l'école par rapport au nombre d'ETP en fonction.	<i>Cet indicateur permet de percevoir l'importance du corps enseignant par rapport à l'ensemble du personnel de l'école.</i>
	Stabilité des enseignants à 1 an (taux, en %)	Nombre d'enseignants présents l'année de référence et déjà présents à l'école l'année précédente par rapport au nombre d'enseignants présents l'année précédente dans l'école.	<i>Ce taux est obtenu en effectuant le rapport entre le nombre d'enseignants présents (au moins) depuis l'année scolaire précédente et l'effectif en fonction observé l'année précédente.</i>
	Stabilité des enseignants à 5 ans (taux, en %)	Nombre d'enseignants présents depuis 5 ans à l'école l'année de référence par rapport au nombre d'enseignants présents cinq ans auparavant dans l'école.	<i>Ce taux est obtenu en effectuant le rapport entre le nombre d'enseignants présents depuis cinq ans et l'effectif en fonction observé il y a cinq ans. Cet indice met l'accent sur l'importance de la persistance des membres au sein de l'équipe éducative de l'école durant la période envisagée.</i>
	Variation en ETP – enseignants (taux, en %)	Variation du nombre d'enseignants (en ETP) par rapport au nombre total d'enseignants (en ETP) l'année scolaire précédente.	<i>Un taux positif traduit une augmentation du nombre d'ETP tandis qu'un taux négatif traduit une baisse d'ETP ou du nombre de personnes (« NDP »). L'interprétation conjointe des deux taux de variation (ETP et NDP) informe de l'évolution de l'éclatement de la charge enseignante. Par exemple, un taux de croissance ETP plus important que le taux de croissance NDP tendra à démontrer une augmentation des temps complets par rapport aux temps partiels.</i>
Variation en nombre d'enseignants (NDP) (taux, en %)	Variation du nombre d'enseignants (en nombre de personnes ou « NDP ») par rapport au nombre total d'enseignants (en NDP) l'année scolaire précédente.	<i>Un taux positif traduit une augmentation du nombre d'enseignants (NDP) tandis qu'un taux négatif traduit une baisse de NDP. L'interprétation conjointe des deux taux de variation (ETP et NDP) informe de l'évolution de l'éclatement de la charge enseignante. Par exemple, un taux de croissance ETP plus important que le taux de croissance NDP tendra à démontrer une augmentation des temps complets par rapport aux temps partiels.</i>	

## IV. Définitions des indicateurs

C. INDICATEURS RELATIFS À L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL SPÉCIALISÉ			
Ru- briques	Libellés des indicateurs (avec unité)	Définitions	Compléments d'information
STRUCTURE, ENCADREMENT ET POPULATION SCOLAIRE	Catégorie	Regroupement d'écoles d'un même profil* en fonction du niveau socio-économique moyen des élèves de l'école (calculé à partir de l'ISE*).	Voir aussi définitions relatives aux indicateurs (glossaire technique).
	Catégorie (changement - oui/non)	Oui, si l'école change de catégorie* entre deux années scolaires [de (t-1) à t].	Cela peut être le cas pour une école dont l'ISE change significativement.
	Écoles de l'enseignement ordinaire partenaires (nombre)	Nombre d'écoles ordinaires qui ont accepté de participer à un ou des projets d'intégration.	
	Effectifs par degré de maturité - Maturité I (nombre)	Nombre d'élèves inscrits dans le degré de maturité I dans l'école.	Dans l'enseignement de type 2, le niveau de maturité I correspond à un niveau d'acquisition de l'autonomie et de la socialisation. Dans les autres types d'enseignement, le niveau de maturité I correspond à un niveau d'apprentissages préscolaires.
	Effectifs par degré de maturité - Maturité II (nombre)	Nombre d'élèves inscrits dans le degré de maturité II dans l'école.	Dans l'enseignement de type 2, le niveau de maturité II correspond à un niveau d'apprentissages préscolaires. Dans les autres types d'enseignement, le niveau de maturité II correspond à un éveil des apprentissages scolaires.
	Effectifs par degré de maturité - Maturité III (nombre)	Nombre d'élèves inscrits dans le degré de maturité III dans l'école.	Dans l'enseignement de type 2, le niveau de maturité III correspond à un éveil des premiers apprentissages scolaires (initiation). Dans les autres types d'enseignement, le niveau de maturité III correspond à une maîtrise et aux développements des acquis.
	Effectifs par degré de maturité - Maturité IV (nombre)	Nombre d'élèves inscrits dans le degré de maturité IV dans l'école.	Dans l'enseignement de type 2, le niveau de maturité IV correspond à un approfondissement des apprentissages scolaires. Dans les autres types d'enseignement, le niveau de maturité IV correspond à une utilisation fonctionnelle des acquis selon les orientations envisagées.
	Effectifs par type d'enseignement - type 1 (nombre)	Nombre d'élèves inscrits dans l'enseignement de type 1 dans l'école.	Enseignement de type 1 : enseignement qui s'adresse aux élèves présentant un retard mental léger.
	Effectifs par type d'enseignement - type 2 (nombre)	Nombre d'élèves inscrits dans l'enseignement de type 2 dans l'école.	Enseignement de type 2 : enseignement qui s'adresse aux élèves présentant un retard mental léger modéré ou sévère.
	Effectifs par type d'enseignement - type 3 (nombre)	Nombre d'élèves inscrits dans l'enseignement de type 3 dans l'école.	Enseignement de type 3 : enseignement qui s'adresse aux élèves présentant des troubles du comportement.
	Effectifs par type d'enseignement - type 4 (nombre)	Nombre d'élèves inscrits dans l'enseignement de type 4 dans l'école.	Enseignement de type 4 : enseignement qui s'adresse aux élèves présentant des déficiences physiques.
	Effectifs par type d'enseignement - type 6 (nombre)	Nombre d'élèves inscrits dans l'enseignement de type 6 dans l'école.	Enseignement de type 6 : enseignement qui s'adresse aux élèves présentant des déficiences visuelles.
	Effectifs par type d'enseignement - type 7 (nombre)	Nombre d'élèves inscrits dans l'enseignement de type 7 dans l'école.	Enseignement de type 7 : enseignement qui s'adresse aux élèves présentant des déficiences auditives.
	Effectifs par type d'enseignement - type 8 (nombre)	Nombre d'élèves inscrits dans l'enseignement de type 8 dans l'école.	Enseignement de type 8 : enseignement qui s'adresse aux élèves présentant des troubles des apprentissages.
	Élèves (nombre)	Nombre d'élèves inscrits régulièrement dans l'école.	

## IV. Définitions des indicateurs

C. INDICATEURS RELATIFS À L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL SPÉCIALISÉ			
Ru- briques	Libellés des indicateurs (avec unité)	Définitions	Compléments d'information
STRUCTURE, ENCADREMENT ET POPULATION SCOLAIRE	Enseignants à temps partiel (nombre)	Nombre d'enseignants à temps partiel dans l'école.	Nombre de personnes à temps partiel (temps partiel si la charge est $\leq 0,99$ ETP) : la ventilation des emplois s'effectue au départ du postulat qu'un emploi à temps plein correspond à un nombre de périodes donné selon la fonction occupée. Toute charge inférieure est considérée comme un temps partiel. La charge correspond au nombre de périodes rapportées au mois, en tenant compte d'éventuelles absences non rémunérées (journées de grèves, par exemple).
	Enseignants à temps plein (nombre)	Nombre d'enseignants à temps plein dans l'école.	Nombre de personnes à temps plein (ETP si la charge est $> 0,99$ ETP) : la ventilation des emplois s'effectue au départ du postulat qu'un emploi à temps plein correspond à un nombre de périodes donné selon la fonction occupée. Toute charge inférieure est considérée comme un temps partiel. La charge correspond au nombre de périodes rapportées au mois, en tenant compte d'éventuelles absences non rémunérées (journées de grèves, par exemple).
	ETP en fonction – assistants sociaux (nombre)	Nombre d'équivalents temps plein concernant exclusivement les assistants sociaux en activité dans l'école.	
	ETP en fonction – auxiliaires d'éducation (nombre)	Nombre d'équivalents temps plein concernant exclusivement les auxiliaires d'éducation en activité dans l'école.	
	ETP en fonction - enseignants (nombre)	Nombre d'équivalents temps plein enseignants en activité dans l'école.	Les différents statuts et fonctions sont confondus.
	ETP en fonction – personnel paramédical (nombre)	Nombre d'équivalents temps plein concernant exclusivement le personnel paramédical en activité dans l'école.	
	ETP en fonction – psychologues (nombre)	Nombre d'équivalents temps plein concernant exclusivement les psychologues en activité dans l'école.	
	ETP en fonction (nombre)	Nombre d'équivalents temps plein en activité dans l'école.	Les différents statuts et fonctions sont confondus.
	ETP total (nombre)	Nombre d'équivalents temps plein attachés à l'école.	Le personnel en disponibilité, en congé de maladie ou pour mission est repris dans cette rubrique. Par contre, les membres du personnel bénéficiant d'un départ anticipé à la retraite sont exclus du calcul. Ce nombre peut donc être logiquement supérieur au nombre d'ETP en activité dans l'établissement.
	Intégration (nombre d'élèves)	Nombre d'élèves inscrits dans l'école dans le cadre d'un processus d'intégration.	Un élève inscrit dans une école spécialisée peut fréquenter une école ordinaire, sur la base d'un projet d'intégration nécessitant l'accord de plusieurs partenaires : les écoles, les centres psycho-médico-sociaux attachés, les Pouvoirs organisateurs respectifs, les parents ou l'élève (s'il est majeur).
	Intégration permanente partielle (nombre d'élèves)	Nombre d'élèves inscrits dans l'école dans le cadre d'un processus d'intégration permanente partielle.	Dans une intégration permanente partielle, une partie des cours est suivie dans l'école ordinaire durant l'année scolaire entière.
	Intégration permanente totale (nombre d'élèves)	Nombre d'élèves inscrits dans l'école dans le cadre d'un processus d'intégration permanente totale.	Dans une intégration permanente totale, tous les cours sont suivis dans l'école ordinaire durant l'année scolaire entière.
	Intégration temporaire partielle (nombre d'élèves)	Nombre d'élèves inscrits dans l'école dans le cadre d'un processus d'intégration temporaire partielle.	Dans une intégration temporaire partielle, une partie des cours est suivie dans l'école ordinaire un ou plusieurs moments dans l'année scolaire.
	Intégration temporaire totale (nombre d'élèves)	Nombre d'élèves inscrits dans l'école dans le cadre d'un processus d'intégration temporaire totale.	Dans une intégration permanente totale, tous les cours sont suivis dans l'école ordinaire un ou plusieurs moments dans l'année scolaire.

## IV. Définitions des indicateurs

C. INDICATEURS RELATIFS À L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL SPÉCIALISÉ			
Ru- briques	Libellés des indicateurs (avec unité)	Définitions	Compléments d'information
STRUCTURE, ENCADREMENT ET POPULATION SCOLAIRE	ISE (Indice socio-économique) (nombre)	Indice socio-économique*, calculé dans le cadre de l'Encadrement différencié (ED) et attribué à l'implantation. Cet ISE permet de déterminer l'ISE de l'école (en passant par une moyenne pondérée* des ISE des implantations de l'école).	<i>Voir aussi définitions relatives aux indicateurs (glossaire technique).</i>
	Pédagogies adaptées - Aphasiques/Dysphasiques (nombre d'élèves)	Nombre d'élèves aphasiques ou dysphasiques bénéficiant d'une pédagogie adaptée.	<i>Pédagogie adaptée aux élèves ayant des troubles sévères du langage.</i>
	Pédagogies adaptées - Autistes (Nombre d'élèves)	Nombre d'élèves autistes bénéficiant d'une pédagogie adaptée.	<i>Pédagogie adaptée aux élèves ayant des troubles du développement caractérisés par des difficultés de l'apprentissage social et de la communication, avec des comportements stéréotypés et persévératifs.</i>
	Pédagogies adaptées - avec HPLCI (nombre d'élèves)	Nombre d'élèves avec HPLCI bénéficiant d'une pédagogie adaptée.	<i>Pédagogie adaptée aux élèves avec handicaps physiques lourds disposant de compétences intellectuelles (HPLCI) leur permettant d'accéder aux apprentissages scolaires.</i>
	Pédagogies adaptées - Polyhandicapés (nombre d'élèves)	Nombre d'élèves polyhandicapés bénéficiant d'une pédagogie adaptée.	<i>Pédagogie adaptée aux élèves atteints d'un handicap grave à expressions multiples associant toujours une déficience motrice et une déficience intellectuelle sévère ou profonde, entraînant une restriction extrême de l'autonomie et des possibilités de perception, d'expression et de relations.</i>
	Profil	Regroupement d'écoles en fonction du type d'études organisées dans l'école.	<i>Voir aussi définitions relatives aux indicateurs (glossaire technique).</i>
	Profil (changement - oui/non)	Oui, si l'école change de profil* entre deux années scolaires (de (t-1) à t).	<i>Cela peut être le cas pour une école proposant d'autres niveaux ou formes d'enseignement.</i>
	Restructuration de l'école (oui-non)	Par restructuration, il y a lieu de considérer les phénomènes suivants qui peuvent se produire entre deux années scolaires successives : (1) scission d'un établissement existant avec maintien du numéro FASE, (2) transfert d'implantation vers un autre établissement et (3) accueil d'implantation en provenance d'un autre établissement.	<i>OUI, si l'école est concernée par au moins un des phénomènes cités.</i>
CLIMAT SCOLAIRE	Absentéisme des élèves (taux lissé sur 3 ans, en %)	Moyenne sur 3 ans du taux annuel d'absentéisme des élèves.	<i>Ce taux lissé se calcule en divisant par 3 la somme des 3 taux successifs les plus récents.</i>
	Absentéisme des élèves (taux, en %)	Nombre d'élèves de l'école en obligation scolaire ayant dépassé le nombre autorisé de demi-jours d'absences injustifiées par rapport au nombre d'élèves en obligation scolaire.	<i>Sont pris en compte, pour une année scolaire, les élèves de l'école ayant dépassé le nombre autorisé de demi-jours d'absences injustifiées (= nombre de dossiers d'absence) parmi les élèves soumis à l'obligation scolaire.</i>
	Exclusion définitive (taux en %)	Nombre d'élèves exclus durant une année scolaire par rapport au nombre d'élèves inscrits dans l'école.	<i>Ce taux représente la proportion annuelle d'élèves exclus sur base d'un signalement d'exclusion par rapport au nombre d'élèves inscrits dans l'établissement.</i>
	Filles (taux, en %)	Nombre d'élèves filles par rapport au nombre total d'élèves de l'école.	
	Garçons (taux, en %)	Nombre d'élèves garçons par rapport au nombre total d'élèves de l'école.	
	Variation de la population scolaire sur 3 ans (taux annuel moyen, en %)	Ce taux se mesure en prenant le tiers de la variation des effectifs élèves entre l'année d'observation et les effectifs 3 ans auparavant par rapport aux effectifs 3 ans auparavant.	<i>Ce taux permet d'estimer une variation annuelle moyenne de la population scolaire à partir des différences observées entre l'année de référence et trois années auparavant. Il permet de voir des tendances sur un plus long terme que l'année scolaire.</i>

## IV. Définitions des indicateurs

C. INDICATEURS RELATIFS À L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL SPÉCIALISÉ			
Ru- briques	Libellés des indicateurs (avec unité)	Définitions	Compléments d'information
PARCOURS DES ÉLÈVES	Âge moyen des élèves à l'entrée du spécialisé (en années)	Age moyen des élèves entrant dans l'enseignement spécialisé l'année de référence.	<i>Il s'agit ici de prendre en compte les élèves non inscrits dans l'enseignement spécialisé l'année scolaire précédente.</i>
	Changement de type d'enseignement entre le fondamental et le secondaire (taux, en %)	Nombre d'élèves inscrits en (t-1) dans l'école qui, l'année t, fréquentent une école secondaire spécialisée dans un autre type d'enseignement par rapport au nombre d'élèves inscrits dans l'école en (t-1) et dans le secondaire spécialisé en t.	<i>Il s'agit ici de prendre en compte les élèves poursuivant leur scolarité dans l'enseignement secondaire spécialisé en changeant de type d'enseignement.</i>
	Élèves changeant de type d'enseignement (taux, en %)	Nombre d'élèves ayant changé de type d'enseignement dans l'enseignement fondamental entre t et (t-1) par rapport au nombre d'élèves inscrits dans l'école en t.	
	Élèves de 12 ans et plus (nombre)	Nombre d'élèves de 12 ans et plus inscrits dans l'école fondamentale.	
	Élèves maintenus dans le maternel ordinaire (taux, en %)	Nombre d'élèves inscrits dans l'école qui ont été maintenus dans l'enseignement maternel ordinaire dans leur parcours scolaire par rapport au nombre d'élèves inscrits dans l'école.	
	Entrée dans l'école (taux en %)	Nombre d'élèves nouveaux inscrits dans l'école l'année de référence par rapport au nombre total d'élèves de l'école.	
	Entrée dans l'école en provenance du spécialisé (taux, en %)	Nombre d'élèves inscrits dans le spécialisé l'année (t-1) par rapport au nombre total d'élèves inscrits dans l'école l'année t.	<i>Il s'agit ici de prendre en compte les élèves poursuivant leur scolarité dans l'enseignement spécialisé en changeant d'école spécialisée.</i>
	Entrée en provenance de l'enseignement ordinaire (taux, en %)	Nombre d'élèves inscrits dans l'ordinaire l'année (t-1) par rapport au nombre total d'élèves de l'école l'année t.	
	Intégration (taux, en %)	Nombre d'élèves inscrits dans le cadre d'un processus d'intégration par rapport au nombre d'élèves dans l'école.	<i>Elève en intégration = élève fréquentant une école de l'enseignement ordinaire en bénéficiant d'un accompagnement spécifique assuré par une école spécialisée et ce, sur base d'une convention de partenariat signée par les écoles, les centres psycho-médico-sociaux attachés et les Pouvoirs organisateurs respectifs.</i>
	Intégration permanente partielle (taux, en %)	Nombre d'élèves inscrits dans le cadre d'un processus d'intégration permanente partielle par rapport au nombre d'élèves dans l'école.	<i>Dans une intégration permanente partielle, une partie des cours est suivie dans l'école ordinaire durant l'année scolaire entière.</i>
	Intégration permanente totale (taux, en %)	Nombre d'élèves inscrits dans le cadre d'un processus d'intégration permanente totale par rapport au nombre d'élèves dans l'école.	<i>Dans une intégration permanente totale, tous les cours sont suivis dans l'école ordinaire durant l'année scolaire entière.</i>
	Intégration temporaire partielle (taux, en %)	Nombre d'élèves inscrits dans le cadre d'un processus d'intégration temporaire partielle par rapport au nombre d'élèves dans l'école.	<i>Dans une intégration temporaire partielle, une partie des cours est suivie dans l'école ordinaire un ou plusieurs moments dans l'année scolaire.</i>
Intégration temporaire totale (taux, en %)	Nombre d'élèves inscrits dans le cadre d'un processus d'intégration temporaire totale par rapport au nombre d'élèves dans l'école.	<i>Dans une intégration permanente totale, tous les cours sont suivis dans l'école ordinaire un ou plusieurs moments dans l'année scolaire.</i>	

## IV. Définitions des indicateurs

C. INDICATEURS RELATIFS À L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL SPÉCIALISÉ			
Ru- briques	Libellés des indicateurs (avec unité)	Définitions	Compléments d'information
PARCOURS DES ÉLÈVES	Sortie des filles vers l'enseignement ordinaire (taux, en %)	Nombre d'élèves filles inscrites dans l'ordinaire l'année t par rapport au nombre total de filles dans l'école, l'année (t-1).	<i>Il s'agit ici d'élèves ayant (ré)intégré le cursus ordinaire inscrits ou non dans un processus d'intégration et avec ou sans avis favorable de l'équipe spécialisée.</i>
	Sortie des garçons vers l'enseignement ordinaire (taux, en %)	Nombre d'élèves garçons inscrits dans l'ordinaire l'année t par rapport au nombre total de garçons dans l'école, l'année (t-1).	<i>Il s'agit ici d'élèves ayant (ré)intégré le cursus ordinaire inscrits ou non dans un processus d'intégration et avec ou sans avis favorable de l'équipe spécialisée.</i>
	Sortie vers l'enseignement ordinaire (taux, en %)	Nombre d'élèves inscrits dans l'ordinaire l'année t par rapport au nombre total d'élèves dans l'école, l'année (t-1).	<i>Il s'agit ici d'élèves ayant (ré)intégré le cursus ordinaire inscrits ou non dans un processus d'intégration et avec ou sans avis favorable de l'équipe spécialisée.</i>
APPREN- TISSAGES	Certification - Obtention du CEB (nombre)	Nombre d'élèves ayant obtenu leur CEB, soit suite à la réussite de l'épreuve, soit suite à une discussion du conseil de classe lorsque l'élève a échoué à l'épreuve.	
	Élèves ayant participé au CEB (nombre)	Nombre d'élèves ayant participé à l'épreuve CEB.	<i>Les élèves ayant participé sont ceux qui sont renseignés comme ayant été présents lors de l'épreuve.</i>
	Élèves ayant réussi l'épreuve CEB (nombre)	Nombre d'élèves ayant réussi l'épreuve CEB.	<i>Un élève réussit l'épreuve lorsqu'il a été présent et a obtenu au moins 50% dans chacune des matières.</i>
DYNAMIQUE COLLECTIVE	Absence du personnel (taux lissé sur 3 ans, en %)	Moyenne sur 3 ans du taux annuel d'absence du personnel.	<i>Ce taux lissé se calcule en divisant par 3 la somme des 3 taux successifs les plus récents.</i>
	Absence du personnel (taux, en %)	Nombre de jours d'absence pour maladie du personnel enseignant de l'école par rapport au nombre de jours à prescrire durant une année scolaire.	<i>Il s'agit du total des jours de maladie comptabilisé par Medconsult au cours de l'année scolaire observée, pondéré par la charge en équivalent temps plein telle que mesurée en janvier pour chaque membre du personnel payé ce mois-là dans l'établissement (à l'exception des DPPR et des chargés de mission), divisé par le nombre total d'équivalents temps plein annualisé (multiplié par le nombre de jours ouvrables).</i>
	Âge moyen des enseignants (en années)	Moyenne de l'âge révolu des enseignants de l'école (= somme des âges divisée par le nombre d'enseignants).	<i>L'âge considéré est celui que les personnes ont atteint au 31 décembre de l'année d'observation. Ainsi, pour l'année 2018, on considère une personne née en 1970 comme âgée de 47 ans, quel que soit son mois de naissance.</i>
	Ancienneté effective moyenne des enseignants (en années)	Moyenne du nombre d'années prestées par les enseignants de l'école (= somme des années prestées divisée par le nombre d'enseignants).	<i>Cette variable veut approcher autant que possible l'expérience effective des enseignants. L'ancienneté est obtenue à partir du nombre total des mois consécutifs ou non qui ont été payés à l'enseignant concerné. Elle est exprimée en années. L'agent ayant été payé pour 27 mois a une ancienneté de 2,25 années (27/12). L'ancienneté au sein de l'école n'est pas prise en considération.</i>
	Directeurs successifs en 5 ans (nombre)	Nombre de personnes ayant occupé le poste de direction dans l'école en 5 ans.	
	Enseignantes - femmes (taux, en %)	Nombre d'enseignantes (femmes) par rapport au nombre total d'enseignants en activité dans l'école.	
	Enseignants - hommes (taux, en %)	Nombre d'enseignants (hommes) par rapport au nombre total d'enseignants en activité dans l'école.	
	Enseignants de plus de 50 ans (taux, en %)	Nombre d'enseignants de plus de 50 ans par rapport au nombre total d'enseignants présents dans l'école.	

## IV. Définitions des indicateurs

C. INDICATEURS RELATIFS À L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL SPÉCIALISÉ			
Ru- briques	Libellés des indicateurs (avec unité)	Définitions	Compléments d'information
DYNAMIQUE COLLECTIVE DYNAMIQUE COLLECTIVE	Enseignants novices (moins de 5 ans) – (taux, en %)	Nombre d'enseignants ayant au plus 5 ans d'ancienneté par rapport au nombre total d'enseignants présents dans l'école durant la période de référence.	<i>L'ancienneté est obtenue à partir du nombre total des mois consécutifs ou non qui ont été payés à l'enseignant concerné. Elle est exprimée en années. L'agent ayant été payé pour 27 mois a une ancienneté de 2,25 années (27/12). L'ancienneté au sein de l'école n'est pas prise en considération.</i>
	ETP en fonction - enseignants (taux, en %)	Nombre d'équivalents temps plein concernant exclusivement le personnel enseignant en activité dans l'école par rapport au nombre d'ETP en fonction.	<i>Cet indicateur permet de percevoir l'importance du corps enseignant par rapport à l'ensemble du personnel de l'école.</i>
	Stabilité des enseignants à 1 an (taux, en %)	Nombre d'enseignants présents l'année de référence et déjà présents à l'école l'année précédente par rapport au nombre d'enseignants présents l'année précédente dans l'école.	<i>Ce taux est obtenu en effectuant le rapport entre le nombre d'enseignants présents (au moins) depuis l'année scolaire précédente et l'effectif en fonction observé l'année précédente.</i>
	Stabilité des enseignants à 5 ans (taux, en %)	Nombre d'enseignants présents depuis 5 ans à l'école l'année de référence par rapport au nombre d'enseignants présents 5 ans auparavant dans l'école.	<i>Ce taux est obtenu en effectuant le rapport entre le nombre d'enseignants présents depuis 5 ans et l'effectif en fonction observé il y a 5 ans. Cet indice met l'accent sur l'importance de la persistance des membres au sein de l'équipe éducative de l'école durant la période envisagée.</i>
	Variation en ETP – enseignants (taux, en %)	Variation du nombre d'enseignants (en ETP) par rapport au nombre total d'enseignants (en ETP) l'année scolaire précédente.	<i>Un taux positif traduit une augmentation du nombre d'ETP tandis qu'un taux négatif traduit une baisse d'ETP ou du nombre de personnes (« NDP »). L'interprétation conjointe des deux taux de variation (ETP et NDP) informe de l'évolution de l'éclatement de la charge enseignante. Par exemple, un taux de croissance ETP plus important que le taux de croissance NDP tendra à démontrer une augmentation des temps complets par rapport aux temps partiels.</i>
	Variation en nombre d'enseignants (NDP) (taux, en %)	Variation du nombre d'enseignants (en nombre de personnes ou « NDP ») par rapport au nombre total d'enseignants (en NDP) l'année scolaire précédente.	<i>Un taux positif traduit une augmentation du nombre d'enseignants (NDP) tandis qu'un taux négatif traduit une baisse de NDP. L'interprétation conjointe des deux taux de variation (ETP et NDP) informe de l'évolution de l'éclatement de la charge enseignante. Par exemple, un taux de croissance ETP plus important que le taux de croissance NDP tendra à démontrer une augmentation des temps complets par rapport aux temps partiels.</i>

## IV. Définitions des indicateurs

D. INDICATEURS RELATIFS À L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SPÉCIALISÉ			
Ru- briques	Libellés des indicateurs (avec unité)	Définitions	Compléments d'information
STRUCTURE, ENCADREMENT ET POPULATION SCOLAIRE	Catégorie	Regroupement d'écoles d'un même profil* en fonction du niveau socio-économique moyen des élèves de l'école (calculé à partir de l'ISE*).	Voir aussi définitions relatives aux indicateurs (glossaire technique).
	Catégorie (changement - oui/non)	Oui, si l'école change de catégorie entre deux années scolaires [de (t-1) à t].	Cela peut être le cas pour une école dont l'ISE change significativement.
	Dérogation pour des élèves de plus de 21 ans (nombre)	Nombre de dérogations demandées pour des élèves de plus de 21 ans dans l'école.	La demande de dérogation permettant de poursuivre la fréquentation de l'enseignement spécialisé concerne les élèves de plus de 21 ans inscrits dans les formes 1 et 2, ainsi que dans la forme 3 (phases 1 ou 2).
	Écoles de l'enseignement ordinaire partenaires (nombre)	Nombre d'écoles ordinaires qui ont accepté de participer à un ou des projets d'intégration.	
	Effectifs en Forme 1 (nombre)	Nombre d'élèves inscrits dans l'enseignement de Forme 1 dans l'école.	Enseignement de forme 1 = enseignement d'adaptation sociale, visant une formation sociale rendant possible l'insertion en milieu de vie protégé.
	Effectifs en Forme 2 - Phase 1 (nombre)	Nombre d'élèves inscrits dans l'enseignement de Forme 2 et de Phase 1 dans l'école.	L'enseignement de forme 2 comporte deux phases dont une Phase 1 développant socialisation et communication.
	Effectifs en Forme 2 - Phase 2 (nombre)	Nombre d'élèves inscrits dans l'enseignement de Forme 2 et de Phase 2 dans l'école.	L'enseignement de forme 2 comporte deux phases dont une Phase 2 développant socialisation et communication ainsi que des activités éducatives et d'apprentissage professionnel.
	Effectifs en Forme 2 (nombre)	Nombre d'élèves inscrits dans l'enseignement de Forme 2 dans l'école.	Enseignement de forme 2 = enseignement d'adaptation sociale et professionnelle, visant à donner une formation générale et professionnelle pour rendre possible l'insertion en milieu de vie et/ou travail protégé.
	Effectifs en Forme 3 - Phase 1 (nombre)	Nombre d'élèves inscrits dans l'enseignement de Forme 3 et de Phase 1 dans l'école.	L'enseignement de forme 3 comporte trois phases dont une Phase 1 permettant l'observation dans un ou plusieurs secteurs professionnels (max. 1 an) ainsi qu'une approche polyvalente dans un secteur professionnel (max. 1 an sauf décision du conseil de classe).
	Effectifs par forme d'enseignement - Forme 3 - Phase 2 (nombre)	Nombre d'élèves inscrits dans l'enseignement de Forme 3 et de Phase 2 dans l'école.	L'enseignement de forme 3 comporte trois phases dont une Phase 2 offrant une formation polyvalente dans un groupe professionnel (max. 2 ans sauf décision du conseil de classe).
	Effectifs par forme d'enseignement - Forme 3 - Phase 3 (nombre)	Nombre d'élèves inscrits dans l'enseignement de Forme 3 et de Phase 3 dans l'école.	L'enseignement de forme 3 comporte trois phases dont une Phase 3 offrant une qualification professionnelle dans un métier du groupe suivi en deuxième phase. La durée est fonction du profil de formation et du rythme d'apprentissage de l'élève.
	Effectifs par forme d'enseignement - Forme 3 (nombre)	Nombre d'élèves inscrits dans l'enseignement de Forme 3 dans l'école.	Enseignement de forme 3 = enseignement professionnel, visant à donner une formation générale, sociale et professionnelle pour rendre possible l'insertion socioprofessionnelle.
	Effectifs par forme d'enseignement - Forme 4 (nombre)	Nombre d'élèves inscrits dans l'enseignement de Forme 4 dans l'école.	Enseignement de forme 4 = enseignement général, technique, artistique ou professionnel, correspondant à l'enseignement secondaire ordinaire avec un encadrement différent, une méthodologie adaptée et des outils spécifiques.
	Effectifs par type d'enseignement - type 1 (nombre)	Nombre d'élèves inscrits dans l'enseignement de type 1 dans l'école.	Enseignement de type 1 : enseignement qui s'adresse aux élèves présentant un retard mental léger.
	Effectifs par type d'enseignement - type 2 (nombre)	Nombre d'élèves inscrits dans l'enseignement de type 2 dans l'école.	Enseignement de type 2 : enseignement qui s'adresse aux élèves présentant un retard mental léger modéré ou sévère.

## IV. Définitions des indicateurs

D. INDICATEURS RELATIFS À L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SPÉCIALISÉ			
Ru- briques	Libellés des indicateurs (avec unité)	Définitions	Compléments d'information
STRUCTURE, ENCADREMENT ET POPULATION SCOLAIRE	Effectifs par type d'enseignement - type 3 (nombre)	Nombre d'élèves inscrits dans l'enseignement de type 3 dans l'école.	<i>Enseignement de type 3 : enseignement qui s'adresse aux élèves présentant des troubles du comportement.</i>
	Effectifs par type d'enseignement - type 4 (nombre)	Nombre d'élèves inscrits dans l'enseignement de type 4 dans l'école.	<i>Enseignement de type 4 : enseignement qui s'adresse aux élèves présentant des déficiences physiques.</i>
	Effectifs par type d'enseignement - type 6 (nombre)	Nombre d'élèves inscrits dans l'enseignement de type 6 dans l'école.	<i>Enseignement de type 6 : enseignement qui s'adresse aux élèves présentant des déficiences visuelles.</i>
	Effectifs par type d'enseignement - type 7 (nombre)	Nombre d'élèves inscrits dans l'enseignement de type 7 dans l'école.	<i>Enseignement de type 7 : enseignement qui s'adresse aux élèves présentant des déficiences auditives.</i>
	Effectifs par type d'enseignement - type 1 - Forme 3 (nombre)	Nombre d'élèves inscrits dans l'enseignement de type 1 et de Forme 3 dans l'école.	
	Effectifs par type d'enseignement - type 2 - Forme 1 (nombre)	Nombre d'élèves inscrits dans l'enseignement de type 2 et de Forme 1 dans l'école.	
	Effectifs par type d'enseignement - type 2 - Forme 2 (nombre)	Nombre d'élèves inscrits dans l'enseignement de type 2 et de Forme 2 dans l'école.	
	Effectifs par type d'enseignement - type 3 - Forme 1 (nombre)	Nombre d'élèves inscrits dans l'enseignement de type 3 et de Forme 1 dans l'école.	
	Effectifs par type d'enseignement - type 3 - Forme 2 (nombre)	Nombre d'élèves inscrits dans l'enseignement de type 3 et de Forme 1 dans l'école.	
	Effectifs par type d'enseignement - type 3 - Forme 3 (nombre)	Nombre d'élèves inscrits dans l'enseignement de type 3 et de Forme 3 dans l'école.	
	Effectifs par type d'enseignement - type 3 - Forme 4 (nombre)	Nombre d'élèves inscrits dans l'enseignement de type 3 et de Forme 4 dans l'école.	
	Effectifs par type d'enseignement - type 4 - Forme 1 (nombre)	Nombre d'élèves inscrits dans l'enseignement de type 4 et de Forme 1 dans l'école.	
	Effectifs par type d'enseignement - type 4 - Forme 2 (nombre)	Nombre d'élèves inscrits dans l'enseignement de type 4 et de Forme 2 dans l'école.	
	Effectifs par type d'enseignement - type 4 - Forme 3 (nombre)	Nombre d'élèves inscrits dans l'enseignement de type 4 et de Forme 3 dans l'école.	
	Effectifs par type d'enseignement - type 4 - Forme 4 (nombre)	Nombre d'élèves inscrits dans l'enseignement de type 4 et de Forme 4 dans l'école.	
	Effectifs par type d'enseignement - type 6 - Forme 1 (nombre)	Nombre d'élèves inscrits dans l'enseignement de type 6 et de Forme 1 dans l'école.	
	Effectifs par type d'enseignement - type 6 - Forme 2 (nombre)	Nombre d'élèves inscrits dans l'enseignement de type 6 et de Forme 2 dans l'école.	
	Effectifs par type d'enseignement - type 6 - Forme 3 (nombre)	Nombre d'élèves inscrits dans l'enseignement de type 6 et de Forme 3 dans l'école.	

## IV. Définitions des indicateurs

D. INDICATEURS RELATIFS À L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SPÉCIALISÉ			
Ru- briques	Libellés des indicateurs (avec unité)	Définitions	Compléments d'information
STRUCTURE, ENCADREMENT ET POPULATION SCOLAIRE	Effectifs par type d'enseignement - type 6 - Forme 4 (nombre)	Nombre d'élèves inscrits dans l'enseignement de type 6 et de Forme 4 dans l'école.	
	Effectifs par type d'enseignement - type 7 - Forme 1 (nombre)	Nombre d'élèves inscrits dans l'enseignement de type 7 et de Forme 1 dans l'école.	
	Effectifs par type d'enseignement - type 7 - Forme 2 (nombre)	Nombre d'élèves inscrits dans l'enseignement de type 7 et de Forme 2 dans l'école.	
	Effectifs par type d'enseignement - type 7 - Forme 3 (nombre)	Nombre d'élèves inscrits dans l'enseignement de type 7 et de Forme 3 dans l'école.	
	Effectifs par type d'enseignement - type 7 - Forme 4 (nombre)	Nombre d'élèves inscrits dans l'enseignement de type 7 et de Forme 4 dans l'école.	
	Élèves (nombre)	Nombre d'élèves inscrits régulièrement dans l'école.	
	Élèves inscrits dans le secteur Agronomie (nombre)	Nombre d'élèves inscrits dans le secteur Agronomie.	
	Élèves inscrits dans le secteur Arts appliqués (nombre)	Nombre d'élèves inscrits dans le secteur Arts appliqués.	
	Élèves inscrits dans le secteur Construction (nombre)	Nombre d'élèves inscrits dans le secteur Construction.	
	Élèves inscrits dans le secteur Économie (nombre)	Nombre d'élèves inscrits dans le secteur Économie.	
	Élèves inscrits dans le secteur Hôtellerie - Alimentation (nombre)	Nombre d'élèves inscrits dans le secteur Hôtellerie.	
	Élèves inscrits dans le secteur Industrie (nombre)	Nombre d'élèves inscrits dans le secteur Industrie.	
	Élèves inscrits dans le secteur Services aux personnes (nombre)	Nombre d'élèves inscrits dans le secteur Service aux personnes.	
	Élèves inscrits dans le secteur Textile - Habillement (nombre)	Nombre d'élèves inscrits dans le secteur Textile-Habillement.	
	Enseignants à temps partiel (nombre)	Nombre d'enseignants à temps partiel dans l'école.	<i>Nombre de personnes à temps partiel (temps partiel si la charge est <math>\leq 0,99</math> ETP) : la ventilation des emplois s'effectue au départ du postulat qu'un emploi à temps plein correspond à un nombre de périodes donné selon la fonction occupée. Toute charge inférieure est considérée comme un temps partiel. La charge correspond au nombre de périodes rapportées au mois, en tenant compte d'éventuelles absences non rémunérées (journées de grèves, par exemple).</i>
Enseignants à temps plein (nombre)	Nombre d'enseignants à temps plein dans l'école.	<i>Nombre de personnes à temps plein (ETP si la charge est <math>&gt; 0,99</math> ETP) : la ventilation des emplois s'effectue au départ du postulat qu'un emploi à temps plein correspond à un nombre de périodes donné selon la fonction occupée. Toute charge inférieure est considérée comme un temps partiel. La charge correspond au nombre de périodes rapportées au mois, en tenant compte d'éventuelles absences non rémunérées (journées de grèves, par exemple).</i>	

## IV. Définitions des indicateurs

D. INDICATEURS RELATIFS À L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SPÉCIALISÉ			
Rubriques	Libellés des indicateurs (avec unité)	Définitions	Compléments d'information
STRUCTURE, ENCADREMENT ET POPULATION SCOLAIRE	ETP en fonction – auxiliaire d'éducation (nombre)	Nombre d'équivalents temps plein concernant exclusivement les assistants sociaux en activité dans l'école.	
	ETP en fonction - enseignants (nombre)	Nombre d'équivalents temps plein enseignants en activité dans l'école.	<i>Les différents statuts et fonctions des enseignants sont confondus.</i>
	ETP en fonction – personnel en psychologie (nombre)	Nombre d'équivalents temps plein concernant exclusivement les auxiliaires d'éducation en activité dans l'école.	
	ETP en fonction – personnel paramédical (nombre)	Nombre d'équivalents temps plein concernant exclusivement le personnel paramédical en activité dans l'école.	
	ETP en fonction – personnel social (nombre)	Nombre d'équivalents temps plein concernant exclusivement le personnel social en activité dans l'école.	
	ETP en fonction (nombre)	Nombre d'équivalents temps plein en activité dans l'école.	<i>Les différents statuts et fonctions sont confondus.</i>
	ETP total (nombre)	Nombre d'équivalents temps plein attachés à l'école.	<i>Le personnel en disponibilité, en congé de maladie ou pour mission est repris dans cette rubrique. Par contre, les membres du personnel bénéficiant d'un départ anticipé à la retraite sont exclus du calcul. Ce nombre peut donc être logiquement supérieur au nombre d'ETP en activité dans l'établissement.</i>
	Intégration (nombre d'élèves)	Nombre d'élèves inscrits dans l'école dans le cadre d'un processus d'intégration.	<i>Un élève inscrit dans une école spécialisée peut fréquenter une école ordinaire, sur la base d'un projet d'intégration nécessitant l'accord de plusieurs partenaires : les écoles, les centres psycho-médico-sociaux attachés, les Pouvoirs organisateurs respectifs, les parents ou l'élève (s'il est majeur).</i>
	Intégration permanente partielle (nombre d'élèves)	Nombre d'élèves inscrits dans l'école dans le cadre d'un processus d'intégration permanente partielle.	<i>Dans une intégration permanente partielle, une partie des cours est suivie dans l'école ordinaire durant l'année scolaire entière.</i>
	Intégration permanente totale (nombre d'élèves)	Nombre d'élèves inscrits dans l'école dans le cadre d'un processus d'intégration permanente totale.	<i>Dans une intégration permanente totale, tous les cours sont suivis dans l'école ordinaire durant l'année scolaire entière.</i>
	Intégration temporaire partielle (nombre d'élèves)	Nombre d'élèves inscrits dans l'école dans le cadre d'un processus d'intégration temporaire partielle.	<i>Dans une intégration temporaire partielle, une partie des cours est suivie dans l'école ordinaire un ou plusieurs moments dans l'année scolaire.</i>
	Intégration temporaire totale (nombre d'élèves)	Nombre d'élèves inscrits dans l'école dans le cadre d'un processus d'intégration temporaire totale.	<i>Dans une intégration permanente totale, tous les cours sont suivis dans l'école ordinaire un ou plusieurs moments dans l'année scolaire.</i>
	ISE (Indice socio-économique) (nombre)	Indice socio-économique, calculé dans le cadre de l'Encadrement différencié (ED) et attribué à l'implantation. Cet ISE permet de déterminer l'ISE de l'école (en passant par une moyenne pondérée* des ISE des implantations de l'école).	<i>Voir aussi définitions relatives aux indicateurs (glossaire technique).</i>
	Pédagogies adaptées - Asphasiques/Dysphasiques (nombre d'élèves)	Nombre d'élèves aphasiques ou dysphasiques bénéficiant d'une pédagogie adaptée.	<i>Pédagogie adaptée aux élèves ayant des troubles sévères du langage.</i>
Pédagogies adaptées - Autistes (nombre d'élèves)	Nombre d'élèves autistes bénéficiant d'une pédagogie adaptée.	<i>Pédagogie adaptée aux élèves ayant des troubles du développement caractérisés par des difficultés de l'apprentissage social et de la communication, avec des comportements stéréotypés et persévératifs.</i>	

## IV. Définitions des indicateurs

D. INDICATEURS RELATIFS À L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SPÉCIALISÉ			
Ru- briques	Libellés des indicateurs (avec unité)	Définitions	Compléments d'information
STRUCTURE, ENCADREMENT ET POPULATION SCOLAIRE	Pédagogies adaptées - avec HPLCI (nombre d'élèves)	Nombre d'élèves avec HPLCI bénéficiant d'une pédagogie adaptée.	<i>Pédagogie adaptée aux élèves avec handicaps physiques lourds disposant de compétences intellectuelles (HPLCI) leur permettant d'accéder aux apprentissages scolaires.</i>
	Pédagogies adaptées - Polyhandicapés (nombre d'élèves)	Nombre d'élèves polyhandicapés bénéficiant d'une pédagogie adaptée.	<i>Pédagogie adaptée aux élèves atteint d'un handicap grave à expressions multiples associant toujours une déficience motrice et une déficience intellectuelle sévère ou profonde, entraînant une restriction extrême de l'autonomie et des possibilités de perception, d'expression et de relations.</i>
	Profil	Regroupement d'écoles en fonction du type d'études organisées dans l'école.	<i>Voir aussi définitions relatives aux indicateurs (glossaire technique).</i>
	Profil (changement - oui/non)	Oui, si l'école change de profil* entre deux années scolaires (de (t-1) à t).	<i>Cela peut être le cas pour une école proposant d'autres niveaux ou formes d'enseignement.</i>
	Restructuration de l'école (oui-non)	Par restructuration, il y a lieu de considérer les phénomènes suivants qui peuvent se produire entre deux années scolaires successives : (1) scission d'un établissement existant avec maintien du numéro FASE, (2) transfert d'implantation vers un autre établissement et (3) accueil d'implantation en provenance d'un autre établissement.	<i>OUI, si l'école est concernée par au moins un des phénomènes cités.</i>
CLIMAT SCOLAIRE	Absentéisme des élèves (taux lissé sur 3 ans, en %)	Moyenne sur 3 ans du taux annuel d'absentéisme des élèves.	<i>Ce taux lissé se calcule en divisant par 3 la somme des 3 taux successifs les plus récents.</i>
	Absentéisme des élèves (taux, en %)	Nombre d'élèves de l'école en obligation scolaire ayant dépassé le nombre autorisé de demi-jours d'absences injustifiées par rapport au nombre d'élèves en obligation scolaire.	<i>Sont pris en compte, pour une année scolaire, les élèves de l'école ayant dépassé le nombre autorisé de demi-jours d'absences injustifiées (= nombre de dossiers d'absence) parmi les élèves soumis à l'obligation scolaire.</i>
	Exclusion définitive (taux en %)	Nombre d'élèves exclus durant une année scolaire par rapport au nombre d'élèves inscrits dans l'école.	<i>Ce taux représente la proportion annuelle d'élèves exclus sur base d'un signalement d'exclusion par rapport au nombre d'élèves inscrits dans l'établissement.</i>
	Filles (taux, en %)	Nombre d'élèves filles par rapport au nombre total d'élèves de l'école.	
	Garçons (taux, en %)	Nombre d'élèves garçons par rapport au nombre total d'élèves de l'école.	
	Variation de la population scolaire sur 3 ans (taux annuel moyen, en %)	Ce taux se mesure en prenant le tiers de la variation des effectifs élèves entre l'année d'observation et les effectifs 3 ans auparavant par rapport aux effectifs 3 ans auparavant.	<i>Ce taux permet d'estimer une variation annuelle moyenne de la population scolaire à partir des différences observées entre l'année de référence et trois années auparavant. Il permet de voir des tendances sur un plus long terme que l'année scolaire.</i>
PARCOURS DES ELÈVES	Âge moyen des élèves à l'entrée du spécialisé (en années)	Âge moyen des élèves entrant dans l'enseignement spécialisé l'année de référence.	<i>Il s'agit ici de prendre en compte les élèves non inscrits dans l'enseignement spécialisé l'année scolaire précédente.</i>
	Âge moyen des élèves en provenance du premier degré (Tronc commun) de l'enseignement ordinaire (en années)	Âge moyen des élèves qui étaient dans le premier degré de l'enseignement ordinaire en (t-1).	
	Élèves changeant de forme d'enseignement (taux, en %)	Nombre d'élèves ayant changé de forme d'enseignement dans l'enseignement secondaire spécialisé entre t et (t-1) par rapport au nombre d'élèves inscrits dans l'école en t.	

## IV. Définitions des indicateurs

D. INDICATEURS RELATIFS À L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SPÉCIALISÉ			
Ru- briques	Libellés des indicateurs (avec unité)	Définitions	Compléments d'information
PARCOURS DES ÉLÈVES	Élèves changeant de type d'enseignement (taux, en %)	Nombre d'élèves ayant changé de type d'enseignement dans l'enseignement secondaire spécialisé entre t et (t-1) par rapport au nombre d'élèves inscrits dans l'école en t.	
	Élèves de 18 ans et plus (taux, en %)	Nombre d'élèves âgés de 18 ans et plus par rapport à l'ensemble des élèves inscrits dans l'école.	
	Élèves qui changent de type d'enseignement entre le fondamental et le secondaire (taux, %)	Nombre d'élèves inscrits en t dans l'école qui, l'année (t-1), fréquentaient une école fondamentale spécialisée dans un autre type d'enseignement par rapport au nombre d'élèves inscrits dans l'école en t et dans le fondamentale spécialisé en (t-1).	<i>Il s'agit ici de prendre en compte les élèves poursuivant leur scolarité dans l'enseignement secondaire spécialisé en changeant de type d'enseignement.</i>
	Entrée dans l'école (taux en %)	Nombre d'élèves nouveaux inscrits dans l'école l'année de référence par rapport au nombre total d'élèves de l'école.	
	Entrée dans l'école en provenance du spécialisé (taux, en %)	Nombre d'élèves inscrits dans le spécialisé l'année (t-1) par rapport au nombre total d'élèves inscrits dans l'école l'année t.	<i>Il s'agit ici de prendre en compte les élèves poursuivant leur scolarité dans l'enseignement spécialisé en changeant d'école spécialisée.</i>
	Entrée en provenance de l'enseignement ordinaire (taux, en %)	Nombre d'élèves inscrits dans l'ordinaire l'année (t-1) par rapport au nombre total d'élèves de l'école l'année t.	
	Entrée en provenance du premier degré (Tronc commun) de l'enseignement ordinaire (taux, en %)	Nombre d'élèves inscrits dans le premier degré de l'enseignement ordinaire (Tronc commun) l'année (t-1) par rapport au nombre total d'élèves inscrits dans l'école l'année t.	<i>Il s'agit ici de prendre en compte les élèves inscrits dans l'enseignement secondaire spécialisé après avoir fréquenté l'enseignement secondaire ordinaire au premier degré (Tronc commun).</i>
	Intégration (taux, en %)	Nombre d'élèves inscrits dans le cadre d'un processus d'intégration par rapport au nombre d'élèves dans l'école.	<i>Elève en intégration = élève fréquentant une école de l'enseignement ordinaire en bénéficiant d'un accompagnement spécifique assuré par une école spécialisée et ce, sur base d'une convention de partenariat signée par les écoles, les centres psycho-médico-sociaux attachés et les Pouvoirs organisateurs respectifs.</i>
	Intégration permanente partielle (taux, en %)	Nombre d'élèves inscrits dans le cadre d'un processus d'intégration permanente partielle par rapport au nombre d'élèves dans l'école.	<i>Dans une intégration permanente partielle, une partie des cours est suivie dans l'école ordinaire durant l'année scolaire entière.</i>
	Intégration permanente totale (taux, en %)	Nombre d'élèves inscrits dans le cadre d'un processus d'intégration permanente totale par rapport au nombre d'élèves dans l'école.	<i>Dans une intégration permanente totale, tous les cours sont suivis dans l'école ordinaire durant l'année scolaire entière.</i>
	Intégration temporaire partielle (taux, en %)	Nombre d'élèves inscrits dans le cadre d'un processus d'intégration temporaire partielle par rapport au nombre d'élèves dans l'école.	<i>Dans une intégration temporaire partielle, une partie des cours est suivie dans l'école ordinaire un ou plusieurs moments dans l'année scolaire.</i>
	Intégration temporaire totale (taux, en %)	Nombre d'élèves inscrits dans le cadre d'un processus d'intégration temporaire totale par rapport au nombre d'élèves dans l'école.	<i>Dans une intégration permanente totale, tous les cours sont suivis dans l'école ordinaire un ou plusieurs moments dans l'année scolaire.</i>
Sortie des filles vers l'enseignement ordinaire (taux, en %)	Nombre d'élèves filles inscrites dans l'ordinaire l'année t par rapport au nombre total de filles dans l'école, l'année (t-1).	<i>Il s'agit ici d'élèves ayant (ré)intégré le cursus ordinaire inscrits ou non dans un processus d'intégration et avec ou sans avis favorable de l'équipe spécialisée.</i>	

## IV. Définitions des indicateurs

D. INDICATEURS RELATIFS À L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SPÉCIALISÉ			
Ru- briques	Libellés des indicateurs (avec unité)	Définitions	Compléments d'information
PARCOURS DES ÉLÈVES	Sortie des garçons vers l'enseignement ordinaire (taux, en %)	Nombre d'élèves garçons inscrits dans l'ordinaire l'année t par rapport au nombre total de garçons dans l'école, l'année (t-1).	<i>Il s'agit ici d'élèves ayant (ré)intégré le cursus ordinaire ins- crits ou non dans un processus d'intégration et avec ou sans avis favorable de l'équipe spécialisée.</i>
	Sortie vers l'enseignement ordinaire (taux, en %)	Nombre d'élèves inscrits dans l'ordinaire l'année t par rapport au nombre total d'élèves dans l'école, l'année (t-1).	<i>Il s'agit ici d'élèves ayant (ré)intégré le cursus ordinaire ins- crits ou non dans un processus d'intégration et avec ou sans avis favorable de l'équipe spécialisée.</i>
APPRENTISSAGES	Certification - Obtention du CE en Forme 3 (nombre)	Nombre d'élèves de l'école ayant obtenu le CE en Forme 3.	
	Certification - Obtention du CE en Forme 4 (nombre)	Nombre d'élèves de l'école ayant obtenu le CE en Forme 4.	
	Certification - Obtention du CE et CQ6 en Forme 3 (nombre)	Nombre d'élèves de l'école ayant obtenu les CE et CQ6 en Forme 3.	
	Certification - Obtention du CE et CQ6 en Forme 4 (nombre)	Nombre d'élèves de l'école ayant obtenu les CE et CQ6 en Forme 4.	
	Certification - Obtention du CE1D en Forme 4 (nombre)	Nombre d'élèves de l'école ayant obtenu le CE1D en Forme 4.	
	Certification - Obtention du CEB (nombre)	Nombre d'élèves de l'école ayant obtenu le CEB.	
	Certification - Obtention du CEB en Forme 3 (nombre)	Nombre d'élèves de l'école ayant obtenu le CEB en Forme 3.	
	Certification - Obtention du CEB en Forme 4 (nombre)	Nombre d'élèves de l'école ayant obtenu le CEB en Forme 4.	
	Certification - Obtention du CES2D en Forme 3 (nombre)	Nombre d'élèves de l'école ayant obtenu le CES2D en Forme 3.	
	Certification - Obtention du CES2D en Forme 4 (nombre)	Nombre d'élèves de l'école ayant obtenu le CES2D en Forme 4.	
	Certification - Obtention du CESI en Forme 3 (nombre)	Nombre d'élèves de l'école ayant obtenu le CESI en Forme 3.	
	Certification - Obtention du CESS et CQ7 en Forme 4 (nombre)	Nombre d'élèves ayant obtenu CESS et CQ7 en Forme 4.	
	Certification - Obtention du CQ en Forme 3 (nombre)	Nombre d'élèves ayant obtenu le CQ en Forme 3.	
	Certification - Obtention du CQ et CE2D en Forme 3 (nombre)	Nombre d'élèves ayant obtenu CQ et CE2D en Forme 3.	
	Certification - Obtention du CQ et CESI en Forme 3 (nombre)	Nombre d'élèves ayant obtenu CQ et CESI en Forme 3.	
	Certification - Obtention du CQ6 en Forme 3 (nombre)	Nombre d'élèves ayant obtenu le CQ6 en Forme 3.	
	Certification - Obtention du CQ6 en Forme 4 (nombre)	Nombre d'élèves ayant obtenu le CQ6 en Forme 4.	
	Certification - Obtention du CQ7 en Forme 4 (nombre)	Nombre d'élèves ayant obtenu le CQ7 en Forme 4.	
	Élèves ayant participé au CEB (nombre)	Nombre d'élèves ayant participé à l'épreuve CEB.	<i>Les élèves ayant participé sont ceux qui sont renseignés comme ayant été présents lors de l'épreuve.</i>
	Élèves ayant réussi l'épreuve CEB (nombre)	Nombre d'élèves ayant réussi l'épreuve CEB.	<i>Un élève réussit l'épreuve lorsqu'il a été présent et a obtenu au moins 50% dans chacune des matières.</i>

## IV. Définitions des indicateurs

D. INDICATEURS RELATIFS À L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SPÉCIALISÉ			
Ru- briques	Libellés des indicateurs (avec unité)	Définitions	Compléments d'information
DYNAMIQUE COLLECTIVE	Absence du personnel (taux lissé sur 3 ans, en %)	Moyenne sur 3 ans du taux annuel d'absence du personnel.	Ce taux lissé se calcule en divisant par 3 la somme des 3 taux successifs les plus récents.
	Absence du personnel (taux, en %)	Nombre de jours d'absence pour maladie du personnel enseignant de l'école par rapport au nombre de jours à pres-ter durant une année scolaire.	Il s'agit du total des jours de maladie comptabilisé par Me-dconsult au cours de l'année scolaire observée, pondéré par la charge en équivalent temps plein telle que mesurée en janvier pour chaque membre du personnel payé ce mois-là dans l'établissement (à l'exception des DPPR et des chargés de mission), divisé par le nombre total d'équivalents temps plein annualisé (multiplié par le nombre de jours ouvrables).
	Âge moyen des enseignants (en années)	Moyenne de l'âge révolu des ensei-gnants de l'école (= somme des âges divisée par le nombre d'enseignants).	L'âge considéré est celui que les personnes ont atteint au 31 décembre de l'année d'observation. Ainsi, pour l'année 2018, on considère une personne née en 1970 comme âgée de 47 ans, quel que soit son mois de naissance.
	Ancienneté effective moyenne des enseignants (en années)	Moyenne du nombre d'années prestées par les enseignants de l'école (= somme des années prestées divisée par le nombre d'enseignants).	Cette variable veut approcher autant que possible l'expé-rience effective des enseignants. L'ancienneté est obtenue à partir du nombre total des mois consécutifs ou non qui ont été payés à l'enseignant concerné. Elle est exprimée en an-nées. L'agent ayant été payé pour 27 mois a une ancienneté de 2,25 années (27/12). L'ancienneté au sein de l'école n'est pas prise en considération.
	Directeurs successifs en 5 ans (nombre)	Nombre de personnes ayant occupé le poste de direction dans l'école en 5 ans.	
	Enseignantes - femmes (taux, en %)	Nombre d'enseignantes (femmes) par rapport au nombre total d'enseignants en activité dans l'école.	
	Enseignants - hommes (taux, en %)	Nombre d'enseignants (hommes) par rapport au nombre total d'enseignants en activité dans l'école.	
	Enseignants de plus de 50 ans (taux, en %)	Nombre d'enseignants de plus de 50 ans par rapport au nombre total d'ensei-gnants présents dans l'école.	
	Enseignants novices (moins de 5 ans) – (taux, en %)	Nombre d'enseignants ayant au plus 5 ans d'ancienneté par rapport au nombre total d'enseignants présents dans l'école durant la période de référence.	L'ancienneté est obtenue à partir du nombre total des mois consécutifs ou non qui ont été payés à l'enseignant concer-né. Elle est exprimée en années. L'agent ayant été payé pour 27 mois a une ancienneté de 2,25 années (27/12). L'ancien-neté au sein de l'école n'est pas prise en considération.
	ETP en fonction - enseignants (taux, en %)	Nombre d'équivalents temps plein concernant exclusivement le personnel enseignant en activité dans l'école par rapport au nombre d'ETP en fonction.	Cet indicateur permet de percevoir l'importance du corps enseignant par rapport à l'ensemble du personnel de l'école.
	Stabilité des enseignants à 1 an (taux, en %)	Nombre d'enseignants présents l'année de référence et déjà présents à l'école l'année précédente par rapport au nombre d'enseignants présents l'année précédente dans l'école.	Ce taux est obtenu en effectuant le rapport entre le nombre d'enseignants présents (au moins) depuis l'année scolaire précédente et l'effectif en fonction observé l'année précé-dente.
Stabilité des enseignants à 5 ans (taux, en %)	Nombre d'enseignants présents depuis 5 ans à l'école l'année de référence par rapport au nombre d'enseignants pré-sents 5 ans auparavant dans l'école.	Ce taux est obtenu en effectuant le rapport entre le nombre d'enseignants présents depuis 5 ans et l'effectif en fonction observé il y a 5 ans. Cet indice met l'accent sur l'importance de la persistance des membres au sein de l'équipe éducative de l'école durant la période envisagée.	

## IV. Définitions des indicateurs

D. INDICATEURS RELATIFS À L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SPÉCIALISÉ			
Ru- briques	Libellés des indicateurs (avec unité)	Définitions	Compléments d'information
DYNAMIQUE COLLECTIVE	Variation en ETP – enseignants (taux, en %)	Variation du nombre d'enseignants (en ETP) par rapport au nombre total d'enseignants (en ETP) l'année scolaire précédente.	<i>Un taux positif traduit une augmentation du nombre d'ETP tandis qu'un taux négatif traduit une baisse d'ETP ou du nombre de personnes (« NDP »). L'interprétation conjointe des deux taux de variation (ETP et NDP) informe de l'évolution de l'éclatement de la charge enseignante. Par exemple, un taux de croissance ETP plus important que le taux de croissance NDP tendra à démontrer une augmentation des temps complets par rapport aux temps partiels.</i>
	Variation en nombre d'enseignants (NDP) (taux, en %)	Variation du nombre d'enseignants (en nombre de personnes ou « NDP ») par rapport au nombre total d'enseignants (en NDP) l'année scolaire précédente.	<i>Un taux positif traduit une augmentation du nombre d'enseignants (NDP) tandis qu'un taux négatif traduit une baisse de NDP. L'interprétation conjointe des deux taux de variation (ETP et NDP) informe de l'évolution de l'éclatement de la charge enseignante. Par exemple, un taux de croissance ETP plus important que le taux de croissance NDP tendra à démontrer une augmentation des temps complets par rapport aux temps partiels.</i>



## CONTACTS ET HELPDESKS

---

Pour toute demande d'aide, les utilisateurs sont invités à contacter :

**! Question technique liée à l'utilisation de l'application « Pilotage »**

Entreprise des technologies nouvelles de l'information et de la communication

Téléphone : 02 800 10 10

Mail : [support@etnic.be](mailto:support@etnic.be)

**! Question liée au contenu de l'application « Pilotage »**

Administration générale de l'Enseignement

Mail : [plandepilotage@cfwb.be](mailto:plandepilotage@cfwb.be)